RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION POUR RÉALISER LE PROJET LECTURE À DISTANCE PHASE 1

DOSSIER : R-3770-2011

RÉGISSEUR : Me RICHARD LASSONDE, président

AUDITION DU 19 MARS 2012

VOLUME 2

CLAUDE MORIN ET JEAN LAROSE
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me PIERRE TOURIGNY
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY
Me MARIE-JOSÉE HOGUE
procureurs de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureure de Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me DENIS FALARDEAU
procureur de Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEFQ);

Me SERGE CORMIER
procureur de Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);

Me ÉRIC DAVID
procureur de Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER et
Me JACYNTHE LEDOUX
procureurs de Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me ANNIE GARIÉPY
procureure de Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me RICHARD BERTRAND et
Me LOUISE HÉLÈNE GUIMOND
procureurs de Syndicat des employés-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 (SCFP-FTQ);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me MARTINE BURELLE et
Me STEVE CADRIN
procureurs de Union des municipalités du Québec (UMQ);

TABLE DES MATIERES

PAGE

LISTE DES ENGAGEMENTS 5

LISTE DES PIÈCES 6

PREUVE DE HQD -
CONTEXTE, OBJECTIF ET JUSTIFICATION DU PROJET LAD

GEORGES ABIAD

DANIEL RICHARD

FRANÇOIS G. HÉBERT

INTERROGÉS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE 22

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER . . 53

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU . . . 81

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL 96

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET . . 131

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC DAVID 139

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANNIE GARIÉPY 176

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JACYNTHE LEDOUX . . . 202

_____

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-1 (HQD) : Fournir une liste des groupes de standards auxquels Hydro-Québec participe ou entend participer (demandé par ROEÉ) 240

_____

LISTE DES PIÈCES

PAGE

B-0095 : (HQD-6, Doc. 2.11) Curriculum vitae de monsieur Daniel Richard 21

B-0096 : (HQD-6, Doc. 2.1) Curriculum vitae de monsieur Georges Abiad 21

B-0097 : (HQD-6, Doc. 2.7) Curriculum vitae de monsieur François G. Hébert . . . 21

_____

L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce dix-neuvième (19e) jour du mois de mars :

LA GREFFIÈRE :

Protocole d'ouverture. Audience du dix-neuf (19) mars deux mille douze (2012), dossier R-3770-2011, demande d'Hydro-Québec Distribution pour réaliser le projet Lecture à distance - Phase 1. Le régisseur désigné dans ce dossier est maître Richard Lassonde. Le procureur de la Régie est maître Pierre Tourigny. La requérante est Hydro-Québec Distribution représentée par maître Marie-Josée Hogue et maître Jean-Olivier Tremblay.
Les intervenants sont :
Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais représentée par maître Stéphanie Lussier;
Association coopérative d'économie familiale de Québec représentée par maître Denis Falardeau;
Association des redistributeurs d'électricité du Québec représentée par maître Serge Cormier;
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante représentée par maître André Turmel;
Groupe de recherche appliquée en macroécologie représenté par maître Geneviève Paquet;

Option consommateurs représentée par maître Éric David;

Regroupement des organismes environnementaux en énergie représenté par maître Franklin S. Gertler et maître Jacynthe Ledoux;

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec représenté par maître Annie Gariépy;

Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique représentées par maître Dominique Neuman;

Syndicat des employés-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 représenté par maître Richard Bertrand;

Union des consommateurs représentée par maître Hélène Sicard;

Union des municipalités du Québec représentée par maître Martine Burelle.

Je demanderais par ailleurs aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement. Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci. Alors, bonjour, Mesdames et Messieurs. Avant de commencer là, trois choses. D'abord, quelques questions d'intendance. Je vais traiter aussi de... il y a des demandes préliminaires qui sont déjà au dossier, il y en aura peut-être d'autres là et je vais réitérer certaines remarques que j'ai déjà faite là pour la bonne marche de l'audition.

Sur les questions d'intendances, d'abord, on va siéger de neuf heures trente (9 h 30) à quinze heures trente (15 h 30), avec une pause d'une heure pour le déjeuner, pause santé le matin et l'après-midi, peut-être de quinze (15) minutes là.

Vendredi prochain le vingt-trois (23) mars, on va siéger jusqu'à une heure (13 h 00), jusqu'à treize heures (13 h 00) parce que j'ai un rendez-vous médical dans l'après-midi que je ne peux pas reporter.

Vous aurez remarqué que nous avons certains témoins anglophones, donc on a l'interprétation simultanée. Alors, je vais vous demander peut-être, ceux qui ont un débit très rapide de faire attention pour que les traducteurs puissent vous

suivre. Puis, ça, ça vaut aussi pour notre sténographe.

Finalement... Ah! Oui, les cellulaires. S'il vous plaît, vous allez soit mettre vos cellulaires... les fermer ou les mettre en mode vibration là. Je ne veux pas qu'on soit dérangé par des cellulaires dans la salle. Et finalement, bien, la salle d'audience, ce n'est pas une cafétéria. Alors, les cafés, les muffins, les grignotines, s'il vous plaît, je ne veux pas voir ça dans la salle. D'accord.

Maintenant, j'arrive aux questions préliminaires. Il y a deux sujets, non, il y en a trois, en fait. Le témoignage de monsieur Fontaine pour l'AQLPA. D'abord, on nous dit que monsieur Fontaine n'est pas disponible d'ici le quatre (4) avril prochain. J'ai vu au dossier que le Distributeur et l'ACEF de Québec ont prévu contre-interroger le panel sur lequel va comparaître monsieur Fontaine, et je pense que le Distributeur a spécifiquement mentionné qu'il avait l'intention de contre-interroger monsieur Fontaine.

Alors, je demanderais à maître Hogue, est-ce que c'est toujours votre intention de contre-interroger monsieur Fontaine? Parce que peut-être

juste comme introduction là, faire un peu de pédagogie là, un contre-interrogatoire, ça ne se fait pas par Poste Canada là, ça se fait devant le tribunal et pour toutes sortes de bonnes raisons. Par essence même, un contre-interrogatoire, c'est pour vérifier la véracité, c'est pour vérifier la crédibilité des témoins. À la Régie, les questions de crédibilité, ce n'est pas tellement de savoir si quelqu'un dit la vérité ou pas là, c'est de savoir si quelqu'un parle avec autorité d'un sujet un peu particulier, donc, ça, ça se fait devant la Régie.

Alors, si le témoin n'est pas disponible pour être contre-interrogé, ça peut causer un problème. Alors, est-ce qu'il y a un problème ou s'il n'y en a pas?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Voilà! On n'insiste pas pour le contre-interrogatoire, Monsieur le Régisseur.

LE PRÉSIDENT :

Merveilleux, déjà un problème de réglé. Ça va bien. Deuxième question préliminaire. On a reçu une demande de maître Turmel pour la FCEI demandant la production de certains documents contractuels auxquels réfère l'avis de maître Bénay de chez McCarthy Tétrault qui doit d'ailleurs... l'avis,

non seulement a été produit au dossier, mais maître Bénay est censé... est prévu être sur le panel numéro 4 pour répondre à des questions sur son avis. J'ai vu que les documents dont on demande la production, ça inclut autant quelques documents de soumission et des contrats auxquels réfère maître Bénay.

Pour les documents de soumission, j'ai rendu une décision, la D-2011-154, aux paragraphes 46 à 48 là, où on explique... où j'explique qu'on ne regarde pas les documents de soumission dans le cadre d'une autorisation en vertu de l'article 73 de la Loi. Cependant, cela étant dit là, l'avis de maître Bénay qui réfère à certains documents, certains contrats qui ont été octroyés aux fournisseurs d'équipement et aux prestataires de service, cet avis est produit.

9 h 36

Je pense que, Maître Hogue, à moins que quelque chose m'échappe, là, il me semble que... il me semble normal que maître Turmel puisse avoir accès aux documents auxquels réfère maître Bénay dans son avis pour pouvoir préparer son interrogatoire.

Parce que maître Bénay dit, je ne l'ai

pas devant moi, là, mais je l'ai lu, là, dit : « J'ai examiné les contrats. Ce sont des contrats qui comportent des clauses commerciales assez usuelles. Ce sont des... les clauses de prix, autant les prix forfaitaires, les prix plafond, les prix indexés. » Ce sont toutes des... des mesures qui sont susceptibles de protéger le... le Distributeur.

Alors je comprends que maître Turmel pourrait croire sur parole maître Bénay, mais je pense qu'il a le droit de lui poser des questions.

Alors qu'est-ce qu'on fait avec ça? Je peux... Moi, je ne veux pas qu'on soit trop retardés ce matin par ces questions-là. Ce que je peux vous suggérer de parler à maître Turmel. Je pense, Maître Turmel, je vous ai déjà dit que vous aviez en partie raison, là. Pouvez-vous vous parler, là, puis revenir d'ici demain matin avec une... une proposition, là, pour qu'on règle cette affaire-là.

Moi, je pense que, en tout cas à moins que vous me convainquiez du contraire, je trouve que... je trouve que la demande de maître Turmel fait du sens. D'accord. Parlez-vous puis revenez-nous puis comme ça on ne perdra pas de temps.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui. Peut-être pour le bénéfice...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Parce qu'il y avait également maître Paquet qui avait fait certaines demandes à cet égard-là. On est dans un contexte un peu particulier où, effectivement, tant Hydro-Québec que maître Bénay ont toujours soulevé, là, la question de la fermeté des prix.

Alors dans ce contexte-là, qui est un contexte exceptionnel, on est en train de faire des démarches auprès des fournisseurs. Parce que vous vous rappellerez que quand il y avait eu un débat initialement, je n'y étais pas. Mais c'est ce qu'on m'a dit il y avait des questions de confidentialité.

Les démarches se font et ce qu'on va tenter de faire c'est obtenir leur autorisation pour que les dispositions contractuelles, alors pas l'ensemble des documents qui sous-tendent tout ça, mais pour que les contrats eux-mêmes, sujet à ce que les prix eux-mêmes, par ailleurs, soient oblitérés, puissent être à la disposition des

intervenants qui voudraient en prendre connaissance, sujet à un engagement de confidentialité.

LE PRÉSIDENT :

Mais je peux comprendre que certains... certains de ces documents contractuels puissent soulever des questions de confidentialité. Mais on est équipé pour régler ça ces problèmes-là.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

On peut le faire à huis clos et puis sans... sans publier ça dans les journaux demain matin, là. D'accord.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Mais c'est pour ça que je vous dis on essaie d'obtenir les autorisations.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Puis ça permettra de le régler rapidement pour que mon confrère et les autres qui ont fait des demandes puissent y avoir accès.

Me ANDRÉ TURMEL :

Un seul commentaire, Monsieur le Président.

Bonjour.

Alors, effectivement donc, je reçois bien votre décision préliminaire ce matin. Simplement nous assurer que... parce que j'ai tenté de rejoindre ma consoeur la semaines passée, ça a été difficile de tenter qu'on puisse se parler plus tôt que tard et pour qu'on puisse obtenir tous les documents qu'on pourra obtenir pour pouvoir faire le contre-interrogatoire dès demain.

Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Je pense qu'il y a la question de la... du syndicat, là, le Syndicat de la fonction publique. J'ai vu la lettre ce matin, là. Un instant. Là, on demande d'avoir accès à des documents pour préparer le contre-interrogatoire. Des documents qui concernent la preuve qui a été déposée par Hydro-Québec, là. C'est maître? Qui représente le Syndicat? C'est maître Bertrand, non?

Me LOUISE-HÉLÈNE GUIMOND :

Oui. Alors Louise-Hélène Guimond, collègue de maître Bertrand pour le Syndicat. Alors, oui, nous vous avons adressé une demande suite à la preuve complémentaire, supplémentaire qu'on a reçue la

semaine dernière. Et n'ayant évidemment pas d'instructions quant à de possibles nouvelles DDR, on a pris le soin, là, de vous poser les questions qui nous semblaient les plus importantes.

LE PRÉSIDENT :

À la rencontre préparatoire il y a quelque temps, là, j'ai dit, bon bien, Hydro-Québec va déposer une preuve additionnelle. Les intervenants pourront modifier, pourront compléter leur preuve pour répondre à ça. On a voulu sauter l'étape des DDR pour ne pas retarder indûment le dossier.

Ça aussi je n'ai pas eu le temps, parce que j'ai vu ça ce matin en arrivant, moi, là. Je n'ai pas eu... Je regarde, il me semble que certaines des questions que vous posez là, ça peut être posé. Commencez donc en contre-interrogatoire, là. Et puis si vous demandez... Vous ne pouvez pas demander à un témoin dans la boîte de sortir sa calculatrice puis faire des... faire des calculs, là.

Mais commencez donc par éplucher votre affaire. En contre-interrogatoire, si jamais il y a une question que vous voulez poser, il y a une information que vous voulez avoir ou une question que vous posez en contre-interrogatoire qui

nécessiterait qu'il y ait un engagement, bien on verra. Si c'est pertinent, on permettra l'engagement. Et puis il y a des solutions à tous les problèmes.

Je veux dire si vous recevez l'engagement puis ça suscite d'autres questions, eh bien, on ne veut pas empêcher personne de parler. On trouvera une façon de... Quitte à faire revenir le témoin qui est susceptible de répondre à vos questions. Alors tu sais, alors ça aussi peut-être que vous pouvez parler à maître Hogue et puis essayer de trouver un arrangement.

Me LOUISE-HÉLÈNE GUIMOND :

Excellent.

LE PRÉSIDENT :

D'accord?

Me LOUISE-HÉLÈNE GUIMOND :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors ça va bien.

Est-ce qu'il y a d'autres... Est-ce qu'il y a d'autres questions préliminaires? Non. Ça va encore mieux.

Ah! Oui. S'il doit y avoir des... Il y a déjà des intervenants qui ont annoncé qu'ils

avaient des questions à poser au panel numéro 4, je pense, les gens d'Accenture, sur la partie confidentielle de leurs documents.

Ça, le panel numéro 4 c'est votre dernier panel. À ce moment-là, on fera ça en tout dernier lieu si on veut faire une audience à huis clos, là. On fera ça en tout dernier lieu, ça va aller vers... Ça va aller à la fin de la semaine, je pense. D'accord.

Alors, finalement, quelques remarques préliminaires, là. Je vous rappelle ce que j'ai dit lors de la rencontre préparatoire sur la présentation de la preuve écrite au dossier. D'autant plus que j'ai relu la preuve, je le souligne, j'ai relu la preuve d'un couvert à l'autre.

Alors ce n'est pas nécessaire de me lire la preuve. Ce n'est pas nécessaire de me la résumer non plus. Si vous n'avez rien à ajouter à votre preuve écrite, vous n'avez qu'à l'adopter et à vous rendre disponibles pour répondre aux questions des intervenants.

Alors je vous remercie d'avance de vous en rappeler lorsque vous irez vous asseoir à la table des témoins.

9 h 44

Et alors, sur ce, je pense qu'on peut procéder avec le premier panel d'Hydro-Québec.

_____

PREUVE DE HQD -
CONTEXTE, OBJECTIF ET JUSTIFICATION DU PROJET LAD

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui. Alors le premier panel va être composé de monsieur Daniel Richard, de monsieur Georges Abiad et de François Hébert.

Alors je vais en profiter pour vous remettre trois copies des curriculum vitae de chacun d'eux. Il y a des copies qui ont été déposées à l'avant pour les... les intervenants qui voudraient pouvoir en prendre... qui voudraient en prendre connaissance.

Et, également, je vais vous remettre trois copies du... de la présentation qui sera faite par... qui sera faite par monsieur Daniel Richard. Alors même chose, on a déposé des copies à l'avant pour les intervenants. On va les coter tout à fait.

Alors pour les CV, je vous suggère, ils ont été préparés en ordre alphabétique au niveau des cotes. Alors ça peut sembler curieux,

mais ça sera HQD-6, Document 2.11 pour monsieur Daniel Richard. Oui, je vais vous donner aussi votre cote pour la Régie. Alors B-0095. Alors dans le cas de Daniel Richard, 2.11, B-0095.

B-0095 : (HQD-6, Doc. 2.11) Curriculum vitae de monsieur Daniel Richard

Dans le cas de monsieur Abiad, ça sera HQD-6, Document 2.1, et votre numéro Régie sera B-0096.

B-0096 : (HQD-6, Doc. 2.1) Curriculum vitae de monsieur Georges Abiad

Et pour monsieur François Hébert ça sera HQD-6, Document 2.7, Régie B-0097.

B-0097 : (HQD-6, Doc. 2.7) Curriculum vitae de monsieur François G. Hébert

Et je vous remets également le document de présentation que je suggère de coter sous HQD-6, Document 1, et le numéro de Régie sera donc B-0098. L'AN DEUX MILLE DOUZE (2012), le dix-neuvième (27e) jour de mars, ONT COMPARU :

GEORGES ABIAD, directeur, infrastructure de mesurage avancé, Hydro-Québec Distribution, ayant son adresse d'affaires au 140 Crémazie Ouest, Montréal (Québec);

DANIEL RICHARD, vice-président, réseau de distribution, Hydro-Québec Distribution, ayant son adresse d'affaires au Complexe Desjardins, 15e étage, Montréal (Québec);

FRANÇOIS G. HÉBERT, directeur, affaires réglementaires et tarifaires, Hydro-Québec Distribution, ayant son adresse d'affaires au 75 René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec);

LESQUELS, après avoir fait une affirmation solennelle, déposent et disent :

INTERROGÉS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE :
Alors, Monsieur le Régisseur, dans la mesure où ce panel est susceptible de référer à certains... certaines portions de la preuve qui est déjà au dossier, je vais tout de suite procéder avec monsieur Abiad à faire adopter une grande partie de cette preuve-là.

Q. [1] Alors, Monsieur Abiad, il y a les documents HQD-1, Document 1, qui est le « Projet de lecture à distance - Phase 1 ». Voulez-vous le numéro de la Régie, Madame, ou...

LA GREFFIÈRE :

Ça va aller.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Non, ça, ça va aller.

Q. [2] Également, je vous réfère au HQD-1, Document 6, qui est la preuve complémentaire du Distributeur, intitulé « Impact de l'installation de compteurs n'émettant pas de radiofréquences sur le projet LAD »; HQD-2, Document 1 qui est la réponse du Distributeur à la demande numéro 1 de la Régie; HQD-3, Document 1 qui est une « Présentation projet de lecture à distance - Phase 1 - Rencontre technique du quatorze (14) septembre 2011 »; HQD-3, Document 2, réponses du Distributeur aux engagements numéros 1 à 18; HQD-3, Document 2.1 « Complément de réponse du Distributeur à l'engagement numéro 8 »; HQD-4, Document 1 « Réponse du Distributeur à la demande numéro 2 de la Régie »; HQD-4, Document 2 « Réponse du Distributeur à la demande numéro 1 de l'ACEF de l'Outaouais; HQD-4, Document 2.1 « Complément de

réponse du Distributeur à la demande numéro 1 de l'ACEF de l'Outaouais; HQD-4, Document 3 « Réponse du Distributeur à la demande numéro 1 de l'ACEF de Québec » cette fois; HQD-4, Document 4 « Réponse du Distributeur à la demande numéro 1 de la FCEI; HQD-4, Document 4.1 « Complément de réponse du Distributeur à la demande numéro 1 de la FCEI; HQD-4, Document 5 « Réponse du Distributeur à la demande numéro 1 du GRAME »; HQD-4, Document 5.1 « Complément de réponse du Distributeur à la demande numéro 1 du GRAME »; HQD-4, Document 6 « Réponse du Distributeur à la demande numéro 1 de OC »; HQD-4, Document 6.1 « Complément de réponse du Distributeur à la demande numéro 1 de OC ».

9 h 50

HQD-4, document 7 « Réponse du Distributeur à la demande numéro 1 du RNCREQ » et document 7.1, « Complément de réponse du Distributeur à la demande numéro 1 du RNCREQ »; HQD-4, document 8, « Réponse du Distributeur à la demande numéro 1 du ROEÉ »; HQD-4, document 9 « Réponse du Distributeur à la demande numéro 1 de SÉ/AQLPA »; HQD-4, document 9.1 « Complément de réponse du Distributeur à la numéro 1 de SÉ/AQLPA »; HQD-4, document 10 « Réponse du Distributeur à la demande

numéro 1 du SCFP-FTQ»; HQD-4, 10.1 « Complément de réponse du Distributeur à la demande numéro 1 du SCPF-FTQ »; HQD-4, document 11 « Réponse du Distributeur à la demande numéro 1 de UC »; HQD-4, document 11.1 « Complément de réponse du Distributeur à la demande numéro 1 de UC »; HQD-4, document 12 « Réponse du Distributeur à la demande numéro 1 de l'Union des municipalités »; HQD-4, document 13 « Réponse du Distributeur aux questions des intervenants »; HQD-5, document 1 « Réponse du Distributeur à la demande numéro de 2 de UC », qui a été déposée sous pli confidentiel, et HQD-5, document 2 « Réponse du distributeur à la demande numéro 3 de la Régie ».

Alors, Monsieur Abiad, est-ce que vous reconnaissez ces documents-là et en faites votre témoignage?

M. GEORGES ABIAD :

R. Oui.

Q. [3] On a maintenant le document de présentation qui a été coté sous HQD-6, document 1, alors je m'adresse cette fois-ci à monsieur Richard. Monsieur Richard, je comprends que vous ferez la présentation ce matin principalement. Est-ce que ce document-là vous en faites notamment votre

témoignage, sujet évidemment à la présentation que vous ferez?

M. DANIEL RICHARD :

R. Oui.

Q. [4] Alors je suggère, Monsieur Richard, si vous pouvez expliquer, s'il vous plaît, à monsieur le régisseur et à l'ensemble des intervenants et des gens qui sont présents ici aujourd'hui le contexte dans lequel se présente le projet de lecture à distance, phase 1.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Si vous me permettrez, Maître, bonjour, Monsieur le régisseur Lassonde, nous avons bien, évidemment, reçu et compris, là, vos remarques préliminaires. Nous avions annoncé une très courte présentation qui se veut, dans le fond, à très haut niveau, un résumé de l'ensemble de la preuve mais à très haut niveau et ce sera la seule présentation qu'Hydro-Québec va faire pour l'ensemble des quatre panels.

Me RICHARD LASSONDE :

Non, non, ça va, je pense que c'est important puis ça va orienter tout le monde, là, mais je veux dire, je ne change pas... je ne change pas d'idée, là, que ce n'est pas nécessaire de répéter la preuve écrite, là, mais je pense que vous avez...

vous pouvez élaborer sur certains... sur certains aspects, là, pour éclairer tout le monde.

R. C'est l'objectif de la présentation, merci.

Q. [5] Merci.

M. DANIEL RICHARD :

R. Monsieur le régisseur Lassonde, membres de la Régie de l'énergie, bonjour à tous. La présentation du Distributeur aujourd'hui comportera essentiellement cinq volets. Dans un premier temps on va aborder le contexte du projet, son périmètre, les travaux effectués par le Distributeur en matière de réseau intelligent. Je pense qu'il y a eu beaucoup de questions qui ont été... ou de commentaires, là, qui ont été amenés dans l'ensemble des mémoires et je pense que c'est important ici de préciser un peu les travaux du Distributeur, les travaux préparatoires et finalement l'option de retrait.

Lorsqu'on parle du contexte du projet, bien, il y a quatre raisons qui expliquent le projet de modernisation de nos infrastructures de mesurage. Dans un premier temps il y a le premier volet, la pérennité du parc. Près de cinquante pour cent (50 %) de nos compteurs ont déjà dépassé leur vie utile.

De plus, les normes de Mesure Canada se

sont grandement resserrées au cours des dernières années, augmentant ainsi un nombre important de compteurs à remplacer, et je vous dirais que dès 2014 d'ailleurs d'autres modifications sont prévues aux normes de Mesure Canada qui pourraient amener également d'autres aspects, là, pour le renouvellement de notre parc de compteurs, là, au niveau des compteurs électromécaniques notamment.

L'autre point, et on le voit sur la figure, c'est l'aspect que les compteurs électromécaniques ne sont plus produits en Amérique du Nord. Donc on a illustré sur la figure, là, pour les six plus grands fournisseurs de compteurs on voit leurs parts de marché, l'évolution de leurs parts de marché au cours des dernières années, là, et on voit que ces fournisseurs-là ont cessé de produire des compteurs électromécaniques à partir de l'année deux mille dix (2010).

En passant, ces six-là représentent à peu près quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), là, du marché mondial en termes de fabrication de compteurs. On voit que l'offre a été remplacée par des compteurs électromécaniques depuis.

Donc on a un choix technologique à faire en matière de compteurs et de choix d'infrastructures

de mesurage en général.

L'autre volet c'est le choix de la technologie évidemment que nous avons retenue, la technologie IMA qui est mature et robuste. C'est la technologie privilégiée par le marché depuis le début des années deux mille (2000) dans tous les projets d'envergure, là, on constate que la technologie retenue est une technologie IMA.

Au tableau qui vous est présenté également, là, on voit pour les distributeurs les plus importants les projets en cours, donc on voit qu'il y a déjà plus de cinquante millions (50 M) de compteurs ont été installés à travers le monde dans les... pour les distributeurs les plus importants et que le nombre de compteurs prévus à l'intérieur de ces projets-là va totaliser cent quarante millions (140 M) de compteurs. Donc c'est une technologie qui est largement répandue au point de vue mondial.

Donc c'est une technologie mature, robuste mais qui offre aussi beaucoup de potentiel pour le futur pour nos clients, puis on va les voir tantôt, là, ce qu'on va pouvoir ajouter à tout ça.

Le troisième point c'est l'évolution récente des prix des compteurs. Rappelons nous

qu'en deux mille cinq (2005) le prix des compteurs était près de trois cents dollars (300 $) le compter alors qu'en deux mille neuf (2009) un recensement fait, là, auprès de plusieurs distributeurs d'électricité montre que le prix est deçà de cent dollars (100 $) du compteur maintenant.

Donc c'est clair que la situation économique, et pour avoir participé à plusieurs reprises aux discussions entourant le choix d'AMR ou d'IMA au niveau d'Hydro-Québec, il est clair que l'évolution des prix, telle qu'on la constate sur cette figure-là, est venue positionner la solution IMA de façon nettement avantageuse par rapports aux autres solutions et ça assure sa rentabilité économique.

Le quatrième point qui vient un peu établir un peu le contexte c'est la fenêtre d'opportunité. Le projet IMA est un projet d'efficience important mais il est fait dans un contexte de nombreux départs à la retraite de nos agents de relève et nos agents de recouvrement.

On parle d'effectifs qui sont près, là, de sept cent vingt quelque postes qui représentent, en termes de frais d'exploitation à terme, là, des

frais qui vont être de quatre-vingt millions de dollars (80 M$) récurrents à chacune des années, et c'est ça un peu qui est à la base de l'économique du projet qui vous est présenté en termes de gains.

9 h 58

Il y a une gestion très serrée qui a été faite des départs à la retraite et on a remplacé les postes laissés vacants par des employés temporaires. Donc je vous dirais qu'en deux mille neuf (2009), on parlait d'environ soixante-quinze (75) personnes là qui avaient un statut temporaire.

On voit que lors de la demande, il y a eu des demandes d'information qui ont été faites l'année dernière au mois d'octobre, ce chiffre-là était passé à deux cent soixante-dix (270) postes qui avaient un statut temporaire et maintenant, on parle de près de quarante pour cent (40 %) à la fin janvier là de ces postes-là qui sont, qui sont temporaires.

Donc si on considère strictement les départs à la retraite qui nous ont été signalés, donc les employés qui nous ont signifié leur intérêt de prendre la retraite au cours des deux prochaines années, on atteindra bientôt près de soixante pour cent (60 %) de notre effectif qui

aura un statut temporaire.

Donc ainsi le Distributeur a toute la flexibilité nécessaire pour concrétiser ses gains d'efficience et assurer des gains tangibles et à court terme.

Deuxième point où on a eu évidemment beaucoup de commentaires, c'est tout ce qui concerne le périmètre du projet. Plusieurs ont posé des questions sur le périmètre considéré dans le projet le figurant ou le jugeant dans certains cas trop limité.

Je vous dirais que le Distributeur a voulu effectivement axé son projet sur des objectifs d'affaires précis. Donc, essentiellement, le « business case » il repose sur le gain d'efficience de la relève et des activités de débranchement-rebranchement.

Je vous dirais que c'est un choix de gestion volontaire, de choix de gestion de projet et ce qu'on veut à travers ça c'est assurer que notre « business case » ou notre plan d'affaires soit basé sur des bénéfices concrets à court terme et qu'on minimise les risques de ne pas les concrétiser.

Évidemment, tout ça là, lorsqu'on regarde

vers le futur, on doit se demander si l'infrastructure ou la technologie qui a été retenue est une technologie qui va nous permettre de pouvoir évoluer en tant que Distributeur dans le futur. Et ça je vous dirais que le panel 4, notamment, présentera en quoi l'infrastructure de télécommunication évidemment qu'on a mis en place est tout à fait conforme à ce qui se fait ailleurs dans l'industrie.

Au niveau de la rentabilité, le projet génère une valeur actuelle nette de l'ordre de deux cents millions (200 M) et toujours dans le cadre des demandes d'information additionnelles, bon nombre d'analyses de sensibilité ont été produites.

Donc une analyse où le Distributeur a considéré non pas une période de vingt (20) ans, mais une période de quinze ans. D'autres scénarios où l'ensemble des compteurs et des routeurs et des collecteurs était remplacé après une période de quinze (15) ans.

On a également regardé un scénario le remplacement uniforme des compteurs actuels par des compteurs électroniques et dans chacun de ces cas-là, bien que c'était des scénarios qui nous

apparaissaient très contrastés, je vais le dire comme ça, la rentabilité était toujours au rendez-vous et donc dans ce cas-là, le projet tel qu'il est présenté est effectivement rentable.

De plus, lorsqu'on regarde les risques au niveau de sa rentabilité, on a mentionné tantôt là, que les bénéfices étaient tangibles. On a retenu deux aspects strictement - relève et branchement, les activités de branchement et de débranchement. Mais au niveau des coûts de la même façon on a plus de quatre-vingt pour cent (80 %) des coûts qui sont fixés.

Les compteurs, les coûts unitaires sont dégressifs en fonction du nombre de compteurs achetés. Les routeurs, collecteurs, de la même façon, le prix est fixé. Le MDMS et le frontal d'acquisition le coût est fixé par le devis technique et l'installation avec notre prestataire de services de la même façon, le coût unitaire par compteur installé est également fixé.

De plus, pour le futur, nos contrats associés sont associés à une clause de rabais qui fait en sorte que si jamais nos fournisseurs devaient consentir des coûts, des prix plus bas à d'autres distributeurs on pourrait s'en prévaloir

également. Donc on parle vraiment d'un prix du compteur qui est en quelque sorte un prix, un prix plafond.

Plusieurs projets lorsqu'on regarde tout ce qui s'est, les projets IMA qui ont été présentés au cours des dernières années, il y a plusieurs projets qui ont considéré, et je l'ai mentionné tantôt là, des périmètres beaucoup plus larges que celui qu'on a retenu dans notre cas.

Souvent parce que les gains d'efficience avaient déjà été réalisés dans certains cas, donc les distributeurs ne partaient pas toujours du même, du même endroit. Nous, il faut voir qu'on part d'un contexte où la relève se fait présentement à pied.

Dans d'autres juridictions, d'autres distributeurs, il y a une partie déjà de cette efficience-là qui avait pu être faite. Au niveau, à titre d'exemple, d'une relève par « drive by » ou par des camions se déplacent pour aller faire la relève à distance.

Donc, il va de soi que dans leur cas ils ont considéré des gains associés à d'autres aspects, comme le subtilisation, ils ont intégré l'impact que pouvait avoir les frais d'exploitation

pour le rétablissement de service ou d'autres aspects.

Et ce que je vous dirais c'est que même si le Distributeur n'a pas considéré ces éléments-là dans son « business case », il travaille évidemment depuis bon nombre d'années, je vais en parler tantôt, et ce que je vous dirais que lorsque j'analyse le « business case » qui est présenté, certains jugeront qu'il est trop conservateur.

Moi, à titre de gestionnaire du projet, bien je m'en réjouis qu'on ait une rentabilité économique aussi robuste en considérant strictement les deux volets qu'on a là. Et ça ne nous empêche pas évidemment de se déplacer et d'analyser l'ensemble des autres volets. Puis je vais y venir dans la suite.

Dans les mémoires qui ont été présentés, il y a eu plusieurs commentaires évidemment sur le réseau intelligent, la vision du Distributeur en ce qui concerne le réseau intelligent, ses activités dans le cadre de tous les projets qui peuvent se faire à travers le monde.

Et j'ai jugé important aujourd'hui de prendre quelques minutes pour vous parler des travaux du Distributeur, d'une part dans le réseau,

dans le cadre du réseau et l'évolution des réseaux intelligents, mais également de tenter de situer le projet IMA à l'intérieur de ce vaste ensemble-là.

Souvent on fait l'association directe entre le déploiement de l'infrastructure et le mesurage avec les projets de réseau intelligent. Il faut comprendre que ce n'est strictement qu'une partie de ce vaste ensemble-là.

Donc au niveau des travaux d'Hydro-Québec, je vous dirais que dès deux mille huit (2008), Hydro-Québec Distribution a décidé de créer sa propre zone de réseau intelligent à Boucherville près de Montréal.

10 h 05

Ça comprend un poste avec douze lignes, treize mille (13 000) clients dans un milieu varié, résidentiel, commercial, industriel. On parle de laboratoire de simulation, ligne expérimentale d'essai avec un réseau de télécommunication, un DMS local et instrumentation, un laboratoire de télécommunications avec l'IREQ. Donc ces installations en gros nous permettent quoi, nous permettent de valider des preuves de concept sans déranger notre clientèle-là et de tester différents aspects.

Hydro-Québec Distribution s'est d'ailleurs qualifié au fonds propre, au fonds de l'énergie propre. En effet, on a reçu un montant de sept point cinq millions (7,5 M) du gouvernement fédéral afin de réaliser des projets dans notre zone de réseau intelligent contribuant à la diminution des gaz à effet de serre.

Des projets que vous connaissez pour certains, CATVAR, l'infrastructure de recharge de véhicules électriques, contrôle de la charge et des projets d'énergie renouvelable.

Hydro-Québec Distribution est une des rares entreprises d'électricité dans le monde à répondre aux exigences de qualité qui lui ont permis de se qualifier d'Electric Power Research Institute, le grand laboratoire EPRI. Afin de faire partie du groupe très restreint d'entreprises d'électricité qui participent au « Smart Grid Demonstration Project ».

Seulement onze autres utilités électriques dans le monde participent à ce projet EPRI. Ça va s'échelonner sur cinq ans et Hydro-Québec Distribution est la seule entreprise d'électricité canadienne à se qualifier.

Cette initiative d'EPRI vise l'échange

d'information technique, stratégique résultant des projets « Smart Grid » réalisés dans la zone réseau intelligent des participants.

Finalement, Hydro-Québec a récemment été sollicité pour participer au développement du produit Grid IQ de la compagnie General Electric. Hydro-Québec fait partie des cinq autres utilités dans le monde appelées par GE afin de contribuer au développement des systèmes experts permettant la conduite optimale d'un réseau de distribution en temps réel.

Plus concrètement si on regarde maintenant les projets dans lesquels Hydro-Québec est associé là, je vais vous en nommer juste quelques-uns puis on pourra reprendre une liste beaucoup plus large et dans ce cas-là, vous avez déjà, c'est des projets pour certains cas qui ont déjà approuvés par la Régie de l'énergie.

On parle du projet PARD, l'automatisation des équipements de sectionnement de notre réseau de distribution. C'est parmi le plus gros projet d'automatisation en Amérique du Nord. La moitié de nos lignes sont maintenant automatisées et évidemment au cours des prochaines années, on verra à l'intérieur de nos critères de conception là, à

internaliser tout ce qu'on a fait dans le cadre de ce programme-là.

Le projet OMEGA qui vise la surveillance, la supervision et la maintenance des automatismes de réseau. On a trois mille cinq cents (3 500) appareils télécommandés qui sont supervisés en temps réel, à distance. On minimise ainsi nos coûts d'entretien, ça permet d'aller détecter les défaillances de ces équipements-là et pouvoir faire une maintenance préventive.

Le projet CATVAR qui vise l'asservissement de la tension et de la puissance réactive. C'est le plus gros projet en Amérique du Nord. Plus grand projet d'efficacité énergétique totalise plus de deux térawattheures (2 TWh) à un coût en bas d'une cent (0,01) le kilowattheure, quatre-vingt quelques cents (0,80 $), point huit cents (0,08) le kilowattheure.

Si je regarde maintenant au niveau de la gestion des pannes, déjà Hydro-Québec depuis bon nombre d'années à l'intérieur de ces centres d'exploitation de distribution dispose déjà d'un système qu'on appelle OMS qui vise la gestion des pannes.

Donc à partir de ce système-là et de

l'information qui nous provient soit de nos clients au centre d'appels soit encore par la réponse vocale interactive, nos télécommandes installées sur notre réseau ou encore toute l'information qui nous vient de nos centres de téléconduite en transport, on est en mesure d'établir l'endroit où on pense que le bris a eu lieu sur notre réseau et d'établir en conséquence toutes les stratégies du rétablissement de service.

À ça va s'ajouter toutefois dans les prochaines années d'autres programmes comme le programme MILORD qui vise le système de localisation des pannes. Donc au-delà de savoir dans quel endroit dans le réseau la panne se situe, on va maintenant être en mesure de savoir à quel kilométrage la panne se situe. Donc rendre encore plus efficace nos stratégies de rétablissement de service.

Le pilote a déjà débuté, cinq postes sont en train d'être doté de ce système-là et on prévoit d'ici deux mille quinze (2015) avoir complété pour l'ensemble des postes.

Autre programme, le programme MILE, maintenance intelligente des lignes électriques, donc dans ce cas-là, de la même façon un peu que

pour le système MILORD, on vise à identifier des défauts sur des lignes et à pouvoir faire dans ce cadre-là, de la maintenance préventive de nos lignes de distribution.

Donc on a déjà huit lignes où le programme est déjà en cours en deux mille onze (2011) et on prévoit soixante-deux (62) lignes en deux mille treize (2013).

Et finalement le programme STAR qui vise l'étude des différents types de réseau de télécommunication là, pour communiquer avec les équipements, nos équipements modernes qu'on a installé sur notre réseau.

Voilà en gros les programmes dans un ensemble plus large là au niveau du « Smart Grid » dans lequel le Distributeur a déjà débuté des travaux là, et je vous dirais que dans la plupart des cas, on est très près de l'implantation.

Si on va maintenant regarder le projet, le projet qui vous est présenté aujourd'hui, de le recontexter dans la contribution. Donc la contribution de LAD dans cet ensemble-là au niveau du réseau intelligent, on voit que la contribution ne sera pas mineure, puis qu'elle va se faire dès deux mille douze (2012).

Donc dès deux mille douze (2012) la contribution aura des avantages pour nos clients, le premier qu'on a énoncé à plusieurs reprises, facturation basée sur un relevé réel de consommation.

Et ça, ça veut dire également si on regarde à titre d'exemple, la facturation telle qu'elle est faite actuellement, elle oscille avec des périodes qui vont de cinquante-quatre (54) jours jusqu'à soixante-six (66) jours amenant, amenant un bon nombre de problèmes au niveau de l'interprétation de notre facture là. Il va de soi qu'avec un tel système on va être en mesure d'avoir quelque chose qui va être beaucoup plus régulier au niveau de la facturation et rendre les questions de notre clientèle beaucoup plus, une compréhension beaucoup mieux au niveau de notre facture.

Si on passe aux déménagements, bien les activités de service à la clientèle et aux déménagements seront également facilitées. Il ne sera plus nécessaire maintenant de remplir un, excusez, un formulaire de déménagement puis d'indiquer la relève qu'on a lors de, lorsqu'on quitte notre logement.

Donc lorsqu'on sait tous les déménagements

qui ont lieu au Québec là, à chaque année, évidemment ça aussi, ça va avoir des répercussions importantes.

10 h 11

L'autre chose, gestion proactive des pannes. Je l'ai mentionné, on a déjà un système qui collige jusqu'à maintenant l'information qui nous vient de nos clients, de notre réseau et de notre réseau de transport. Il va de soi qu'en ajoutant les compteurs tels qu'on les a là, lorsqu'on aura une panne il y a une alerte au niveau du compteur qui va nous signaler que ce compteur-là ou que ce client-là est en panne.

De la même façon, lors du retour de service on va être en mesure de savoir si on a réparé le bris, que ce client-là, bien, il a eu un retour en termes de service. Donc ça a des implications importantes, là, et ça va se faire au fur et à mesure.

Donc je vous dirais que les vingt mille (20 000) qu'on a déjà installés, bien, on est à travailler pour intégrer tous ces compteurs-là dans notre... dans nos systèmes que l'on a, les systèmes OMS notamment au niveau de notre CED. Je vous dirais, si on pense au rétablissement de service,

dans plusieurs cas le distributeur, pour l'instant, en est plutôt remis lorsqu'on rétablit le service pour savoir si le client a eu retour de service. On doit, dans certains cas, soit carrément envoyer une patrouille pour aller voir sur place si l'électricité est revenue ou carrément appeler le client.

Donc vous comprendrez que dans un tel contexte là, ces choses-là vont changer, on va être en mesure de réparer le bris et d'avoir sur les écrans les différentes zones, là, où le service aura été rétabli. Donc ça va changer de façon importante toutes nos stratégies de rétablissement, ça va rendre ça plus véloce, ça va réduire nos coûts, et du côté des clients, bien, ils vont avoir des avantages qui sont nets, là, parce que les délais vont être plus courts pour le rétablissement de service, ça va se faire beaucoup plus rapidement.

L'autre chose qu'on indique en deux mille douze (2012), évidemment c'est tout ce qui concerne la prévision de la demande, des profils de consommation, on va évidemment les intégrer là, au niveau de nos outils de prévision... de prévision de la demande.

Si je vais maintenant à la page qui suit, si on regarde un petit peu plus à long terme, le premier volet qu'on va regarder en deux mille treize (2013), mais on a déjà débuté les travaux, là, on est en train de revisiter un peu toute notre page web au niveau de nos clients. Il va y avoir une mise à jour, on va offrir une mise à jour quotidienne... une mise à jour quotidienne de notre page web client.

Donc l'information sera envoyée et évidemment ça va permettre à notre clientèle de connaître non pas à chaque mois, mais plutôt de connaître jour après jours là, son comportement et d'avoir de l'information sur sa consommation.

On continue nos travaux en détection de subtilisation, on travaille à trois niveaux de tension... à trois niveaux plutôt, on travaille au niveau de la basse tension, de la moyenne tension, mais également au niveau du croisement de données, là, qui est, quant à moi, une des pistes qui va devenir importante dans le futur là, pour le tout le volet de la subtilisation.

Et je termine en complétant au niveau de CATVAR, j'ai mentionné le projet tantôt, mais avec nos compteurs, on va maintenant être en mesure, vu

qu'on aura l'information sur le voltage de chacun des clients, en temps réel, on va être encore beaucoup plus précise au niveau des consignes qu'on va pouvoir donner à la sortie des postes pour optimiser notre réseau de distribution.

Donc le niveau de voltage va être encore mieux optimisé avec ce type d'information-là et c'est quelque chose qu'on est en train également de regarder. Vous avez pour les autres années, là, les visées à plus long terme.

Travaux préparatoires, les travaux préparatoires, les projets pilotes on été représentatifs et comparables à ceux des autres distributeurs. On a travaillé dans la MRC de Memphrémagog dans un milieu rural, à Boucherville, semi-urbain, et dans le quartier Villeray, dans un milieu urbain.

Les clients qu'on a considérés évidemment résidentiels jusqu'à industriels, les compteurs ont été à l'intérieur, les compteurs ont été à l'extérieur. Si on regarde la durée des pilotes, hein! de nos premières lectures de compteurs de nouvelle génération qu'on avait installés dans le cadre du projet Heure Juste, là, jusqu'à l'installation de nos vingt mille (20 000)

compteurs qu'on a complétés, là, au mois de février dernier là, et on a près de vingt-quatre (24) mois de projet pilote et on considère que la volumétrie est suffisante.

Ça nous a permis de vérifier le fonctionnement de l'IMA de bout en bout, donc du mesurage de la consommation jusqu'à la facturation des clients. Donc la lecture des compteurs au frontal d'acquisition, l'intégration du frontal d'acquisition au MDMS, l'intégration du MDMS avec les systèmes d'entreprise comme SAP, et ultimement la facturation des clients, donc les vingt mille (20 000) compteurs qu'on a installés, les clients sont facturés en vertu du projet... du projet IMA.

Le bilan de nos travaux préparatoires est très positif. Le centre d'exploitation de mesurage est en service, les lectures des données des vingt mille (20 000) compteurs sont réalisées six fois par jour, la facturation est basée sur la consommation réelle, ça fonctionne de bout en bout, le traitement à distance des demandes de déménagement est complété, la sécurité avancée, l'encryptage des données, elle est fonctionnelle en continu vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), l'alerte lors de pannes, je l'ai mentionné

tantôt, c'est fonctionnel, et le processus d'installation avec notre prestataire de service, de la même façon, est fonctionnelle et opérationnelle.

Une attention particulière a évidemment été portée sur le niveau... les niveaux d'émissions des radiofréquences. L'intensité des radiofréquences s'exprime en microwatts par mètre carré. La limite recommandée par Santé Canada est de six millions (6 000 000) de microwatts par mètre carré.

Donc le niveau de radiofréquences de nos compteurs sont plus de cent mille (100 000), je devrais dire cent vingt mille (120 000) fois en deçà des seuils de Santé Canada. Santé Canada et le ministère de la Santé et des services sociaux du Québec ont d'ailleurs émis des avis confirmant que les radiofréquences émises par les compteurs IMA n'avaient aucun impact sur la santé.

UNE VOIX DANS LA SALLE :

Bien je m'excuse, c'est pas vrai ça. Je m'excuse, moi là... Bien non, c'est parce que moi j'entends ça, j'en ai six chez nous, j'en ai six pis tout ma famille est malade. Prenez-vous la considération avec les Wi-Fi puis tout ça? No mais qui va me lenlever mes six. C'est de la bullshit, c'est des

mensonges...

LE PRÉSIDENT :

Alors vous pouvez continuer, Monsieur Richard.

M. DANIEL RICHARD :

R. À la figure qui vous est présentée, on montre l'intensité moyenne de nos... de nos compteurs. Là, on parle de cinquante (50) microwatts par mètre carré. Évidemment, la mesure est à... en considérant un mètre de distance du compteur

10 h 19

On voit que lorsqu'on s'éloigne à deux mètres, à titre d'exemple, ça réduit du carré, donc de quatre fois douze point cinq microwatts (12.5) par mètre carré. Et à trois mètres, on est à cinq point six (5.6) microwatts par mètre carré.

On a voulu également contexter le compteur avec d'autres éléments de la vie courante là et on illustre un niveau ambiant mesuré à l'intérieur d'une résidence de la Rive-Sud de Montréal, on parle de cent trente (130) microwatts par mètre carré, une mesure qui a été faite à l'extérieur, au coin de la rue Esplanade et Jarry à l'extérieur de Montréal. On parle de quatre cent vingt-cinq (425) microwatts par mètre carré. Devant un ordinateur portable, avec un Wi-Fi, on parle de mille (1 000)

microwatts par mètre carré. Si on est à un mètre de quelqu'un ayant une conversation cellulaire, on parle de deux mille six cents (2 600) microwatts par mètre carré. Et ça, on s'entend là, qu'évidemment cette valeur-là peut varier selon l'endroit où on se situe géographiquement là. Si le réseau est très bien maillé ou pas, s'il ne l'est pas, la puissance... plutôt le niveau d'émission risque d'être un peu plus élevé. Et finalement, on donne à un mètre d'un micro-ondes de onze cents watts (1 100 W) en fonction à pleine puissance, on parle de dix mille deux cents (10 200) microwatts par mètre carré.

Donc, bien que les compteurs soient tout à fait sécuritaire, on l'a mentionné là, cent mille, cent vingt mille (100 000-120 000) fois, inférieur à la limite émise par... recommandée par Santé Canada.

Le Distributeur est sensible aux préoccupations de certains de ses clients et offre une option de retrait. Le retrait est un choix personnel du client, donc le Distributeur, à titre d'exemple, n'a pas l'intention là, de demander si le client demandeur utilise tel ou tel type d'appareil là, ce n'est pas du tout là-dedans.

C'est vraiment le choix, le choix personnel du client. Et toutefois, le retrait ne doit pas se faire à la charge de l'ensemble de la clientèle.

Le principe de demandeur-payeur est l'approche adoptée par l'ensemble de l'industrie. Cette option de retrait aura un impact neutre sur les gains du projet LAD. Les frais initiaux et mensuels facturés au client permettront de récupérer l'entièreté des coûts engendrés par ces retraits. Ainsi, l'option est sans incidence sur les coûts et les gains escomptés du projet LAD.

En conclusion, le projet LAD, bien, c'est un projet qui va assurer la pérennité du parc et doter le Distributeur d'une infrastructure de mesurage moderne. Ça va procurer des avantages concrets pour nos clients qu'on a illustrés tantôt. C'est un projet qui est rentable avec des bénéfices immédiats et lorsqu'on fait le tour de ce projet-là, pour nous il est clair pour le Distributeur là que nous sommes prêts pour le déploiement. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Monsieur Richard. Est-ce que votre panel est prêt pour le contre-interrogatoire?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui, le panel est prêt pour le contre-

interrogatoire. Je vais faire une remarque préliminaire que j'aurais peut-être dû faire au début. Monsieur Hébert a souligné que c'était à haut niveau. Si jamais ça devait ce matin aller plus vite que prévu, le panel 2 sera disponible. Vous avez vu, avec les panels 2, 3 et 4, l'ensemble des éléments qui ont été vus à vol d'oiseau seront traités ou, du moins, les gens nécessaires seront présents pour pouvoir répondre aux questions. Mais, ceci étant dit, j'invite maintenant, effectivement, le contre-interrogatoire.

LE PRÉSIDENT :

Alors, l'ACEF de l'Outaouais, je pense, au début.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER :

Q. [6] Bonjour, Monsieur le Président. Stéphanie Lussier pour l'ACEF de l'Outaouais. Bonjour aux Membres du panel. Je vais vous référer tout de suite à votre présentation de ce matin, à la page 23, où il est justement question de l'option de retrait du compteur. Vous mentionnez... vous avez mentionné ce matin que le retrait allait être une possibilité et que le retrait allait être un choix personnel du client et que ce retrait-là ne devait pas se faire à la charge de l'ensemble de la clientèle.

Vous avez aussi parlé du principe de l'utilisateur-payeur. Pouvez-vous spécifier quels sont les détails reliés à cette option de retrait?

LE PRÉSIDENT :

Maître Lussier, je vais tout de suite vous dire là qu'il ne faut pas... Il y a un dossier de déposé là, qui demande les modifications aux conditions de service là. Alors, ce n'est pas ce dossier-là qu'on étudie ce matin là. Je comprends que l'option de retrait a un impact... peut avoir un impact sur le déploiement du projet, sur les coûts du projet là. On n'est pas ici pour discuter de l'option de retrait qui est dans l'autre dossier, t'sais. C'est bon de le dire en partant là. Alors, ici, on parle du projet. Et il y a eu une preuve qui a été déposée sur les conséquences de l'option de retrait là, alors, ça, c'est pertinent. Mais, on ne va pas commencer à faire l'autre dossier ici ce matin. D'accord.

Me STÉPHANIE LUSSIER :

D'accord. Je comprends bien votre commentaire.

Q. [7] Je vais vous poser qu'une seule question dans ce cas sur l'option de retrait qui sera étudiée dans le cadre d'un autre dossier. Est-ce que nous comprenons de façon adéquate lorsque nous

comprenons que si un consommateur ou un client d'Hydro-Québec souhaite faire retirer un compteur intelligent pour des raisons de santé ou autre, pour des raisons qui découlent de ses choix personnels, ce sera à lui de défrayer les coûts relatifs au fait de désinstaller ce compteur?

M. DANIEL RICHARD :

R. Oui.

Q. [8] Et encore une fois, sans aller dans les détails parce que ce sera étudié dans le cadre d'un autre dossier relatif au fait de désinstaller ce compteur?

R. Oui.

10 h 24

Q. [9] Et, encore une fois, sans aller dans les détails parce que ça sera étudié dans le cadre d'un autre dossier. Dans l'éventualité où le compteur intelligent n'est pas encore installé, comment ce principe d'utilisateur-payeur s'applique-t-il de façon générale?

LE PRÉSIDENT :

Maître Lussier, ça doit vous déranger il y a un peu de « promening ». Il y a un peu de « promening ». C'est parce que je pense qu'il y a une petite interférence au niveau des micros, là, je ne sais

pas. Alors on s'excuse, Maître Lussier. Allez-y.

M. DANIEL RICHARD :

R. Je sais que ça va être traité dans un autre dossier, mais je vais me permettre quand même une... une réponse, là. Lorsqu'on parle du principe d'utilisateur-payeur, ce qu'on mentionne ici, là, c'est un peu comme ce que l'on retrouve dans nos conditions de service. L'offre de base du Distributeur c'est l'offre que vous connaissez, le déploiement, hein, d'une infrastructure de mesurage avec des compteurs, des compteurs de nouvelle génération. C'est ça l'offre de base.

Toutefois, on offre, oui, une option de retrait, mais qui va être à la charge du client. Et ce que l'on a calculé c'est, comme les conditions de service en général l'établissent, c'est quelque chose que l'on retrouve, là dans les conditions de service, c'est à la marge d'un scénario de référence qui est celui de l'installation de compteurs de nouvelle génération avec l'infrastructure telle qu'on la propose.

Donc, c'est ce principe-là d'utilisateur-payeur qui est un principe qu'on... Et là, je ne sais pas si je déborde de... de la cause ici. Sûrement. Sûrement, oui. Mais donc,

c'est ce principe-là qui est un peu instauré dans l'option de retrait.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Et j'ajouterais qu'à l'instar de... c'est une pratique qui est généralement reconnue dans l'industrie comme on le verra dans... lors du traitement du dossier 3788, là, dont monsieur Lassonde, monsieur le régisseur Lassonde a parlé tout à l'heure.

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Q. [10] D'accord. Et simplement de façon plus directe, est-ce qu'au moment où on se parle, un consommateur qui n'a pas encore de compteur intelligent d'installé pourra refuser, en appliquant l'option de retrait, que soit installé un compteur intelligent?

R. Je vous inviterais, Maître Lussier... C'est vraiment des technicalités que l'on souhaite discuter dans le cadre d'un autre dossier. Les modalités y seront discutées, les conditions y seront également amplement discutées. Alors je vous invite à réserver votre question lors du traitement de l'autre dossier.

Q. [11] Et dans le cadre de cet autre dossier, on... on va discuter en détail des modalités. Mais au

moment où on se parle est-ce que ces modalités-là elles sont bien déterminées et bien arrêtées?

LE PRÉSIDENT :

Maître Lussier, bon, je siège sur l'autre dossier aussi. Vous pourrez tout poser ces questions-là. Mais là, pour qu'on se comprenne bien en partant, pour qu'on aille pas dans toutes les directions. On a déjà, je pense, suffisamment de boulot dans ce dossier.

Ce qui est pertinent à ce dossier au niveau de l'option de retrait c'est de savoir il va-tu y avoir trois personnes qui vont demander l'option de retrait, il va-tu y en avoir trois mille (3000), il va-tu y en avoir trente mille (30 000). Et, selon le nombre de personnes qui vont exercer l'option de retrait, est-ce que, ça, ça a une influence sur la façon de déployer le projet. Et si ça change la façon de déployer le projet, il peut y avoir des coûts reliés à ça. Ça c'est pertinent à ce dont on discute ici dans ce dossier.

Mais ici on parle du projet, du déploiement du projet, combien ça va coûter, comment ça va se faire. Ça c'est ça. Voilà! J'espère que je suis clair, que je n'aurai pas besoin de répéter ça régulièrement.

Me STÉPHANIE LUSSIER :

D'accord, Maître Lassonde. C'est très clair.

Q. [12] Je réfère le panel à la pièce HQD-4, Document 2, qui est aussi appelée pièce B-0040 qui sont les réponses du Distributeur à la demande de renseignements numéro 1 de l'ACEF de l'Outaouais. Je vous réfère à la page 5 à la question 3.

Dans la référence numéro 1 que l'on retrouve à la question 3, à la page 5, il y a une réponse qui est donnée par Hydro-Québec. Et on indique :

> Le Distributeur croit donc avoir réduit les risques à des niveaux bien en-deçà de ceux habituellement observés dans ce type de projet. Le niveau de connaissance acquise au moment du dépôt du projet LAD dépasse celui d'autres projets d'investissement déposés à la Régie pour autorisation.

En ce qui a trait à la première phrase dont je viens de faire la lecture :

> Le Distributeur croit donc avoir réduit les risques à des niveaux bien en-deçà de ceux habituellement

observés dans ce type de projet.

D'abord, comment les risques sont-ils évalués et, deuxièmement, à combien en termes de pourcentage vous évaluez les risques dont il est question à cette réponse?

LE PRÉSIDENT :

Maître Lussier, vous êtes quoi, HQD-4, Document 2, c'est ça?

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Je suis à la pièce HQD-4, Document 2 à la page 5.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Me STÉPHANIE LUSSIER :

À la question 3 dans la référence 1. Avant d'aller plus loin, je fais référence à ce que je viens de lire qui se retrouve dans la réponse...

LE PRÉSIDENT :

O.K., c'est correct.

Me STÉPHANIE LUSSIER :

... que l'on retrouve à la référence 1.

M. DANIEL RICHARD :

R. Évidemment, je suis le document également dans le temps pour le mettre en termes d'où on en était lorsqu'on a répondu à cette question-là en termes de réalisation du projet.

10 h 30

Je l'ai mentionné tantôt lorsque j'ai présenté, là je ne me souviens pas à quelle planche, là, les risques du projet. Il va de soi que les risques lorsqu'on regarde les risques économiques, on l'a mentionné, on a plus de quatre-vingt pour cent (80 %) des coûts qui sont fixés dans toute notre économique. Et si on regarde ça c'est pour l'aspect des coûts.

Et si on regarde pour l'aspect des gains, on parle on s'entend d'un « Business Case » qu'on a voulu volontairement avoir comme conservateur. De la même façon on a considéré très peu d'attributs et essentiellement des gains d'efficience.

Donc dans ce sens-là lorsqu'on fait la, on mixe les deux puis on regarde l'économique, c'est clair qu'on a, on est en présence d'un, d'un projet qui a des risques faibles.

Autre chose d'un point de vue qu'on peut mentionner aujourd'hui, c'est lorsqu'on regarde maintenant les risques techniques ou technologiques, on peut vous assurer que les vingt mille (20 000) compteurs qu'on a installés là, toute la séquence a été revisitée de bout en bout et qu'on a et qu'on a maintenant vingt mille

(20 000) clients qui sont facturés en vertu de ce projet-là de façon, de façon régulière puis à chacun des mois.

Donc je vous dirais tant les aspects techniques que les aspects économiques puis on s'entend que les aspects économiques c'est assez rare qu'on se trouve en présence d'un projet où on a plus de quatre-vingt pour cent (80 %) des coûts qui sont fixés puis qu'à l'inverse on a déjà une flexibilité lorsqu'on parle de gain d'efficience là de l'ordre de soixante pour cent (60 %) comme je le mentionnais déjà au cours de l'année deux mille douze (2012), deux mille treize (2013). Évidemment on est en présence d'un projet qui d'un point de vue est à faible risque.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Et j'ajouterais, Maître Lussier, que depuis le moment où cette question-là a été adressée au Distributeur, évidemment il y a un rapport important qui a été déposé au dossier là, le seize (16) janvier, le rapport d'évaluation du groupe Accenture qui sera adopté et pour lequel vous pourrez poser des questions lors du panel 4. Et les conclusions de ce rapport-là sont très probantes.

Q. [13] J'aimerais que basé sur cette partie de la

réponse que le Distributeur élabore sur ce qu'il entend d'une part par, quand il parle par ce type de projet et quand il le compare à d'autres projets d'investissement déposés à la Régie pour autorisation. Qu'est-ce que vous entendez par ce type de projet et vous indiquez :

> Le niveau de connaissance acquise au moment du dépôt du projet LAD dépasse celui d'autres projets d'investissements déposés à la Régie pour autorisation.

Est-ce que vous avez des exemples pour expliquer cette affirmation?

M. DANIEL RICHARD :

R. Des exemples précis je n'en ai pas, je n'en ai pas là en tête, mais je peux vous dire que des projets d'investissements autant d'un côté, les coûts et les bénéfices sont à toutes fins pratiques grandement établis là, je n'en vois pas à tous les jours.

Et ça fait partie du risque justement de la gestion de ces projets-là, la gestion des risques et ce que je vous dis c'est que je regarde ce projet-là et on pourra fournir éventuellement ce type d'information là, mais c'est un projet qui

comporte des risques qui sont minimisés.

Q. [14] Maintenant à la page 7, toujours du même document, à la question 3 e), le Distributeur indique en début de réponse :

> À ce jour les projets pilotes ont confirmé les hypothèses du Distributeur tant en termes de faisabilité technique, de coûts que d'acceptabilité sociale du projet. Le Distributeur sera en mesure de tenir compte des nouvelles informations découlant des projets pilotes en cours et qui seront terminés avant le déploiement massif.

Dans le cas où les projets pilotes apportaient de nouvelles informations et remettaient en question des hypothèses déjà établies et ceci avant le déploiement massif ou même après le déploiement massif, comment le Distributeur compte-t-il procéder? Parce que voilà que les projets pilotes ne sont pas complétés, qu'on entrevoit déjà le déploiement massif.

R. Pour nous les projets pilotes, je l'ai mentionné tantôt, sont, sont complétés. Lorsqu'on regarde la durée de ces projets-là, je le mentionnais, si on

prend du moment où on a commencé à utiliser les compteurs qu'on avait dans l'ancien programme. Vous vous souvenez du programme Heure juste, de nouvelle génération. On a fait la lecture de ces compteurs-là jusqu'au mois de juin prochain, ça va faire deux ans, vingt-quatre (24) mois.

Donc lorsqu'on compare ça avec le marché, on parle d'à peu près d'une valeur de vingt mois en termes de durée des projets pilotes. C'est des projets pilotes, un projet pilote qui a eu une durée équivalente.

Mais le point le plus important là-dedans, je vous dirais c'est qu'on a testé l'ensemble des conditions d'implantation de ces compteurs-là et de plus d'un point de vue technologique on peut dire que ça fonctionne. On mesure et on facture. Donc de bout en bout, le système a été, a été, a été testé. Donc dans ce sens-là pour nous les projets pilotes sont complétés.

Q. [15] Dans l'éventualité ou à court ou moyen terme et peut-être même à long terme la réalité nous permet de constater que certaines hypothèses ne se réalisent pas. Est-ce que le Distributeur entend assumer les risques qui seraient associés à son choix de demander l'approbation du projet dès

maintenant, de risquer de dépasser le budget prévu, de risquer de ne pas générer les gains d'efficience prévus, est-ce que ce sont des risques que le Distributeur entend assumer?

R. Au niveau, évidemment il y aura une mécanique de reddition de compte qui sera faite à ce projet-là comme tout autre projet. Je vous dirais que c'est un peu d'ailleurs ce qu'on préconise si vous regardez la stratégie du Distributeur.

C'est discuter dans un premier temps du projet dans son ensemble, mais après ça de faire une implantation par phase. Et cette phase-là évidemment vise ça un peu de donner une reddition de compte qui soit adéquate pour un projet qui va se, qui va durer tout près de cinq ans.

Donc on aura une reddition de compte qui sera faite au niveau, au niveau de la Régie là à chacune des phases d'implantation de ce projet-là.

10 h 37

Q. [16] Toujours au même document, à la page 10, réponse à la question 6(d) où le Distributeur indique que :

> La relève à distance n'est pas dans le classement puisqu'elle fait partie intégrante de tous les projets IMA.

Et je vous réfère ici parallèlement au classement dont il est question à la pièce HQD-1, document, à la figure 4.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Pouvez-vous nous rappeler la pièce à laquelle vous référez, Maître Lussier, s'il vous plaît?

Q. [17] Oui, bien sûr. Alors la première pièce, celle de base à laquelle je fais référence c'est la pièce HQD-4, document 2 ou la pièce B-40 qui sont les réponses du Distributeur à la demande de renseignement numéro 1 de l'ACEF de l'Outaouais. Et en parallèle maintenant pour cette question particulière je vous réfère également à la page 18 de la pièce HQD-1, document 1 à la figure 4.

R. Juste un instant, là.

M. DANIEL RICHARD :

R. Excusez, Maître, pour la figure 1, là, la figure?

Q. [18] La figure 4 à la page 18 de la pièce HQD-1, document 1. Ça va? Alors la question était posée à savoir la relève à distance n'est pas dans le classement, et le Distributeur nous indiquait, non elle...

... n'est pas dans le classement puisqu'elle fait partie intégrante de tous les projets IMA.

Quant à la fonction interruption à distance, est-ce que le Distributeur considère qu'elle fait partie intégrante de tous les projets IMA?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Pouvez-vous me référer ou me rappeler, Maître Lussier, la question à laquelle vous faites référence à la pièce HQD-4, document 2, et la réponse que vous venez de nous suggérer à cette question-là?

Q. [19] C'est la question 6(d) que l'on retrouve à la page 10, la réponse.

R. C'est ça ici, 6(d), attends, regarde, c'est ça qu'on a répondu.

M. DANIEL RICHARD :

R. Si je lis la figure 4 avec vous, là, moi ce que je lis c'est que dans soixante pour cent (60 %) des cas d'affaire l'interruption à distance à été considérée.

Q. [20] Dans soixante pour cent (60 %) des cas d'affaire?

R. Dans soixante pour cent (60 %) des cas d'affaire, c'est ce qui est indiqué sur le... au tableau... au tableau, si je le lis avec vous, là.

Q. [21] En termes de priorités et de fonctions des compteurs intelligents, est-ce que l'interruption à

distance constitue une préoccupation première pour le Distributeur par rapport à la gestion de la demande?

R. Juste un point, lorsqu'on parle d'interruption à distance, effectivement peut-être qu'on n'a pas été précis lorsqu'on parle du « business case », là. On ne parle pas de l'interruption à distance comme du fait que lorsqu'on interrompt un client on doit envoyer quelqu'un sur place faire l'interruption, et lorsqu'on rétablit le service on doit envoyer quelqu'un sur place pour rétablir le service. Et ça c'est des coûts, on s'entend, c'est des coûts qui sont importants. Et c'est ces coûts-là qui sont adressés dans le... dans le plan d'affaires qui vous est proposé.

Donc là si vous faites référence à une stratégie quelconque d'interruption de service ou autre, Hydro-Québec a ses stratégies que vous connaissez, l'interruption de service, et cetera, et cetera, et tout ça, là, ce n'est pas changé. Donc on parle d'un aspect économique associé à ces interruptions-là et ces rétablissements de service-là qui, en passant, là, coûtent plusieurs centaines de dollars pour chaque geste.

Donc c'est ça qu'on a adressé dans... et

que je vous dis que le « business case », là, est un « business case » conservateur c'est parce que, essentiellement, ce qu'on a considéré c'est ce volet-là et celui de la relève. Comme je le mentionnais tantôt, ce n'est pas parce qu'on a juste considéré ça qu'on ne fait pas le reste et que ce n'est pas parce qu'on ne les a pas considérés que l'on ne les a pas chiffrés pour les intégrer dans notre « business case » qu'ils ne se matérialiseront pas.

Quand je parlais tantôt, là, de toute l'efficience qu'on va retrouver au niveau du rétablissement de service, là, c'est clair que si on sait plus rapidement et où les bris ont lieu, bien on va envoyer de façon plus efficace nos équipes puis ça va coûter moins cher. Mais de là à le quantifier on n'a pas voulu franchir cette ligne-là, on a voulu présenter un « business case » qui était, disons-le, là, très conservateur.

Q. [22] Est-ce que la fonction gestion de la demande ou gestion de la consommation, est-ce qu'elle a fait l'objet d'une étude de rentabilité économique comme l'ont fait les fonctions relève et interruption au sein du Distributeur?

R. Non, mais toutefois vous avez vu dans les activités

qu'on va faire, là, dès... on y travaille déjà d'ailleurs, là, au... à la... pas à la modification mais je dirais plutôt amélioration de notre page web client, hein! et en deux mille treize (2013), au cours de l'année deux mille treize (2013) on va permettre des mises à jours qui vont être des mises à jour beaucoup plus fréquentes et ça va donner de l'information à notre clientèle sur sa consommation.

Évidemment, tout ça s'ajoute aussi, là, il faut le voir, avec l'ensemble des programmes d'efficacité d'énergétique, là, que Hydro-Québec met déjà à la disposition, là, pour plusieurs millions, là, par année, là, de... auprès de sa clientèle pour lui permettre de gérer efficacement sa consommation.

10 h 44

Q. [23] Vous avec mentionné dans votre réponse maintenant ainsi que ce matin au moment de votre présentation à la page 16 que la mise à jour quotidienne des pages web clients faisait partie de ce qui était prévu notamment dans le cadre de la gestion de la consommation ou de la gestion de la demande, et ce dès deux mille treize (2013), est-ce que c'est à cela que l'on doit s'attendre en tant

que client et consommateur d'Hydro-Québec dans l'avenir en termes de gestion de la demande, c'est-à-dire la possibilité d'utiliser les compteurs intelligents pour une mise à jour quotidienne des pages Web client à partir de deux mille treize (2013) ou est-ce qu'on peut s'attendre à autre chose?

R. Non, ce n'est pas dans nos cartons. Si vous faites référence, à titre d'exemple, parce qu'on va être plus précis au niveau de tout ce qui est la tarification différenciée ou ces choses-là, ce n'est pas dans nos cartons. Ça, on l'a mentionné à plusieurs reprises, là. Pour l'instant, on va être plutôt en mode où on va donner de l'information à notre client et ça va être via, évidemment, un des véhicules va être via l'information qu'on va donner au niveau du rafraîchissement qu'on donnera au niveau de la page Web des clients.

Q. [24] Et est-ce que, en me basant toujours sur la figure 4 que je retrouve à la page 18, HQD-1, Document 1, où je vois, à la catégorie « Gestion de la demande », il y a soixante-quinze pour cent (75 %) des entreprises qui utilisent les compteurs intelligents pour cette fonction-là, gestion de la demande. Est-ce que le Distributeur sait si ces

entreprises, ces soixante-quinze pour cent (75 %) d'entreprises, qui utilisent la fonction « Gestion de la demande », l'utilisent uniquement pour la mise à jour quotidienne des pages Web client ou l'utilisent également pour autre chose?

R. Je pense que vous faites plutôt référence à tout concept plutôt HAN et là on va... si on va sur le même tableau, on parlera plutôt de cinquante-six pour cent (56 %) là. Mais, un coup que j'ai dit ça là, ce que je vous dirais, si vous me demandez là, tout le volet domotique ou le volet gestion à distance, de la consommation des clients, ça ne fait pas partie effectivement des cartons là du Distributeur, à court terme. Il y a différentes raisons à ça, en passant là. Déjà, comme vous le savez, on vient de terminer un projet qui s'appelait Heure juste, dans un premier temps. Et l'autre point, c'est toujours un peu délicat là d'importer les réalités tarifaires des autres réseaux et tenter de les amener dans notre réseau. On a une réalité tarifaire fort différente. Et je vous dirais, sur le même volet là, lorsqu'on regarde, à titre d'exemple, les renouvelables, hein! Bien, les renouvelables, dans plusieurs réseaux, ils sont intégrés au niveau du réseau de

distribution. Bon nombre de ces projets-là sont là. Les autoproducteurs, de même façon, on les retrouve au niveau du réseau de distribution. Si on revient à Hydro-Québec, bien, on a très peu, hein, d'énergies renouvelables qui sont au niveau de notre réseau de distribution. On les retrouve plus, des renouvelables, sur notre réseau de transport. Lorsqu'on pense à nos éoliennes, on parle, nous, dans notre cas, de parcs plutôt industriels où là la gestion de la demande ou la gestion de la puissance est assurée en grande partie par nos réservoirs, ce qu'on peut faire également au niveau des réseaux voisins, donc ce n'est pas la même réalité technique. Donc, on ne peut pas toujours importer là, ce qui se fait ailleurs et l'amener dans notre réseau.

Si on pense à l'autoproduction, on a très peu d'autoproducteurs, toute comparaison faite là avec les autres réseaux. La structure de nos tarifs faisant en sorte aussi, nos tarifs étant très bas, qu'évidemment cette réalité-là est beaucoup moins présente. Donc, je vous dirais que lorsqu'on regarde le plan de match du Distributeur, on ne peut pas prendre un copier-coller de ce qui se fait ailleurs puis de l'amener dans notre réseau. On a

des spécificités et, ce que je vous dirais, qu'à court terme, le plan de match du Distributeur est beaucoup plus basé là-dessus. Autrement dit, ce qui est une priorité numéro 1, puis on s'en va comme ça, puis on descend chacune d'elle et c'est comme ça qu'on se déplace.

Q. [25] Changement de thème. Vous... au sujet des données qui sont recueillies par l'intermédiaire des compteurs intelligents, est-ce que le Distributeur se considère propriétaire exclusif de la masse d'informations et des données sur les profils de consommation des clients qui seront... en fait, des données qui seront colligées disons? Et deuxièmement, qui pourra y avoir accès à ces informations?

R. Je vous dirais que la venue du projet IMA ne change en rien tout le protocole là qu'on a au niveau des... au niveau des données au sens où on n'est pas en train de changer là des... à l'intérieur de ce projet-là ou de donner de nouveaux droits ou obligations là, on ne change rien de cet environnement-là. Maintenant, pour l'aspect précis de votre question là, je ne pourrais pas y répondre. Il faudrait évidemment que quelqu'un vienne préciser là, pour chacun des volets là, au

niveau... Mais, ce que je vous dirais, c'est que, de façon générale... pas « de façon générale », le projet ne change pas tout le cadre là. Je parlais tantôt là que le cadre réglementaire n'a pas changé en vertu de ça, là.

Q. [26] Concernant la durée de vie des compteurs intelligents, le Distributeur applique ou a choisi d'appliquer une durée de vie de quinze (15) ans en mentionnant qu'elle constitue une estimation prudente, en ligne avec l'industrie. Cependant, la durée de vie de certains appareils peut aussi être évaluée à vingt (20) ans. Est-ce que le Distributeur applique cette stratégie régulièrement cette démarche ou cette méthode dans l'amortissement de ses actifs?

R. Bien, je vous dirais qu'effectivement...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Attendez, je veux faire juste une remarque à l'effet que je pense que ce serait beaucoup plus approprié au niveau du panel 3 qui sera là vraiment pour tout l'aspect économique. Ceci étant dit, si à haut niveau... Mais, je pense que c'est beaucoup mieux de réserver cette question-là pour plus tard.

LE PRÉSIDENT :

Maître Lussier, on approche de l'heure où on

devrait prendre la pause. Est-ce que vous avez plusieurs questions encore? Vous aviez annoncé quinze (15) minutes là, ça fait un petit peu plus que quinze (15) minutes là, mais...

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Cinq minutes, ça devrait me permettre de compléter.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, c'est correct. Complétez puis on prendra la pause après. Merci.

Me STÉPHANIE LUSSIER :

D'accord. Merci. Je vais élaguer.

10 h 55

Q. [27] Au niveau du remplacement des compteurs, est-ce que le Distributeur est... confirme qu'il y a des régions, des municipalités, des quartiers, des... des endroits géographiques où... qu'on peut cibler, qui peuvent être ciblés où la durée de vie des... la durée de vie utile des compteurs n'est pas rendu à leur fin? Est-ce que le Distributeur est en mesure d'éviter de remplacer ces compteurs dès maintenant?

M. GEORGES ABIAD :

R. En ce qui concerne la durée de remplacement des compteurs, je vais y répondre à celle-là. Dans le scénario que nous avons déposé, on a bien identifié

que plus de la moitié des compteurs ont déjà dépassé leur durée de vie qui était fixée à vingt-cinq (25) ans. Et le... les compteurs que nous avons... que nous allons récupérer, qui restaient encore bons dans le fond, il va y avoir deux possibilités qu'on est en train de travailler.

On a trois zones. Il y a des zones... Il y a des zones qui vont être desservies plus tard. Et nous sommes à travailler un scénario dans lequel nous allons prendre des compteurs qui sont encore bons, des compteurs qui sont encore valides et qui pourraient être servis, par exemple, dans les zones 3 où on va arriver plus tard lors d'un remplacement forcé de compteurs qui sont plus... qui n'ont plus le sceau de Mesures Canada ou d'une croissance spécifique dans un endroit.

Donc, ce... ce scénario-là on est en train de le regarder compte tenu que, un, on a le délai, donc on a cinq ans devant nous. Et, deux, on ne déploie pas tout à la même place dans la même zone.

Q. [28] D'accord. Merci.

Dans la preuve, entre autres à la pièce HQD-1, Document 1 à la page 46 à la section 10.3, le Distributeur énumère des éléments qui font l'objet d'un suivi quantitatif. Notre question :

Est-ce que le Distributeur entend présenter un suivi qualitatif du projet, c'est-à-dire un suivi qui prendrait en considération les impacts sur la santé notamment, l'acceptabilité sociale du projet entre autres, la satisfaction des abonnés, le recensement des plaintes sont d'autres exemples. Est-ce que le Distributeur entend présenter un tel suivi?

M. DANIEL RICHARD :

R. Comme je le mentionnais tantôt, le projet va être un projet, là, qui va s'échelonner sur plusieurs phases, là. Puis je pense qu'on aura les discussions également avec la Régie pour savoir quel type de suivi qui est désiré au niveau du projet. Et dans ce sens-là, nous autres, on va s'inscrire dans ce qui va être désiré en termes d'informations, là, puis demandé par la Régie en termes de suivi.

Q. [29] Et dernière question avant de compléter en ce qui a trait à l'ACEF de l'Outaouais avec le panel 1, vous avez mentionné que, pour le Distributeur, les projets pilotes, si j'ai bien entendu ou compris votre réponse, sont considérés comme complétés. Est-ce que le Distributeur a l'intention de déposer à un moment donné, un jour, le rapport

final des projets pilotes?

M. GEORGES ABIAD :

R. Cette partie de la question dans le fond, on l'a déposée à travers le rapport d'Accenture dans le panel 4, là. Donc, vous aurez sûrement l'occasion d'en parler là.

Q. [30] Je vous remercie pour les réponses à nos questions. Je vous remercie, Monsieur le Président. Ça complète nos questions pour le panel 1.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Lussier. Alors on va faire une pause jusqu'à onze heures dix (11 h 10).

PAUSE

LA GREFFIÈRE :

Veuillez prendre place, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

Alors je pense que c'est à vous, Maître Falardeau. Vous aussi vous aviez prévu quinze (15) minutes. C'est encore bon ça?

Me DENIS FALARDEAU :

Et on va rentrer dans le quinze (15) minutes.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Je ne veux pas vous limiter outre mesure là, tu sais, mais je fais juste...

Me DENIS FALARDEAU :

Je vais vous faire surprise, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Ah! J'adore ça.

Me DENIS FALARDEAU :

Donc on y va?

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU :

Q. [31] Denis Falardeau de l'ACEF de Québec. Messieurs. Dans un premier temps, il y a quelque chose qui m'intrigue. Vous l'avez dit auparavant, vous l'avez répété ce matin. Les compteurs électromécaniques ça ne se fait plus. Bon. Sans faire un jeu de mots, là, on va remonter dans le temps, on va remettre le compteur à zéro, là.

Cette conclusion-là, là, c'est arrivé quand? Quand est venu le temps de refaire le... comment dire... le stock du parc de compteurs pour les changer, de quelle façon ça s'est produit cette conclusion-là et quelles recherches avez-vous faites pour en arriver à cette conclusion-là?

M. GEORGES ABIAD :

R. Répondre spécifiquement à cette question-là, on préfère que ça soit pris au panel 2. On a vraiment

les personnes, les ressources qui vont pouvoir vous donner l'information de façon beaucoup plus précise.

11 h 14

Q. [32] Parfait. Mais je me risque tout de même une sous-question, malgré tout. Allons-y avec la constatation, il n'y a plus de compteur électromécanique. On en arrive avec le projet qui nous est soumis ce matin, mais entre les deux, si ma mémoire est bonne, vous avez déjà envisagé un autre mode de relève à distance.

Et ça c'était un mode où il y avait des compteurs intelligents, mais la relève se faisait par... par véhicule automobile. Pourquoi ce projet-là a été mis de côté?

R. Lorsqu'on a revisité la question alentour de deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009), vous avez vu tantôt dans la présentation il y a plusieurs éléments qui se sont produits.

Un, on a constaté par exemple que de plus en plus le choix du marché était porté vers les compteurs de nouvelle génération. Deux, une barrière importante qui est tombée, c'est le prix. Dans le fond le compteur de nouvelle génération offre des avantages beaucoup plus importants que le

AMR.

Le AMR ou le « drive-by » que vous mentionnez, oui va chercher la lecture de la relève, mais toutes les autres optionnalités par exemple le branchement-débranchement à distance ou d'autres optionnalités étaient beaucoup plus, étaient moins présentes. Ils ne sont pas là.

Les alarmes lors de détection de panne n'étaient pas nécessairement au rendez-vous. Donc il y a plusieurs fonctionnalités qu'on voit aujourd'hui dans la nouvelle génération qu'on n'a pas dans l'AMR.

Alors donc combinaison du fait que les prix ont baissé et que c'est rendu économiquement très attrayant pour les utilités d'adopter cette technologie-là. La technologie était devenue de plus en plus mature parce qu'elle a quand même été adoptée par des utilités très importantes et majeures.

Et on a constaté que c'était rendu le standard dans l'industrie. Donc il était important pour nous lorsqu'on parle de pérennité donc de choisir la technologie de l'avenir et non pas la technologie du passé.

Alors il est apparu à un moment donné que

l'AMR ou le « drive-by » était plus la technologie du passé que de l'avenir.

Q. [33] Il y a le compteur électromécanique disparu, désuet. Il y a le nec plus ultra le compteur intelligent, mais entre les deux, il n'y a pas un compteur qui ferait simplement une, une computation de la consommation de la résidence ainsi de suite, mais qui se ferait encore avec une relève traditionnelle, c'est-à-dire par des personnes qui viendraient prendre la relève au compteur. Est-ce que ce compteur-là existe?

En d'autres termes, un peu le même phénomène qui s'est passé du côté des thermostats, on avait des thermostats de vieille génération remplacés par des thermostats qui prennent des mesures électroniques.

Ce compteur-là est-ce qu'il existe?

R. Bon, vous faites référence, première chose, on parle maintenant de compteurs électroniques, l'électromécanique n'existe plus. Dans l'électronique, il y a, comme je vous disais tantôt, il y a l'AMR qui a été des années fin quatre-vingt-dix (90), début deux mille (2000). Donc le « drive-by », aujourd'hui on est au niveau du compteur de nouvelle génération. Alors c'est ça

qu'on fait face à un choix aujourd'hui, c'est la lecture à distance soit de façon dont on a choisi qui est la nouvelle génération qui est le standard.

Alors c'est l'électronique qui existe et les utilités maintenant veulent lire à distance la consommation de leurs clients. Partout dans le monde c'est la nouvelle génération qui est utilisée.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Et j'ajouterais, Maître Falardeau, que les conclusions du balisage qui a été fait par la firme que nous avons retenue Accenture arrive à la même conclusion. C'est déposé à la pièce HQD-2, Document 1. Ils arrivent clairement à cette conclusion-là que le Distributeur a adopté la bonne approche au point de vue technologique.

Q. [34] Je suis profane concernant les compteurs, l'électronique, tout ça, mais malgré tout là, dans les recherches que j'ai faites sur soit la publicité ou les spécifications concernant ce type de technologie là. Et principalement en Europe on nous présente les vertus du compteur, mais selon, comment je pourrais dire là, un éventail de fonctionnalités, il y a bien entendu la relève à distance, le branchement, interruption, tout ça,

mais il y a aussi entre autres la tarification selon le temps d'usage, et caetera, et caetera.

Donc pour employer une image, ça fait penser un peu à un couteau suisse. Il y a plein de possibilités. Alors que le projet qu'on a devant nous, c'est un canif à deux lames à peu près là.

Et la question que je me pose, c'est qu'encore une fois je suis profane là, mais à chaque fonctionnalité, à mon avis, est associée soit une carte ou un chip électronique qui doit être implanté dans le compteur. Non?

M. GEORGES ABIAD :

R. Ah, bien là, c'est quoi la question.

Q. [35] La question est la suivante, c'est qu'étant donné que nous avons là, bien pour reprendre l'image un canif à deux ou trois lames, demain matin si Hydro veut rajouter des fonctionnalités, comment ça va fonctionner et à quel coût?

M. DANIEL RICHARD :

R. On peut peut-être prendre votre question en deux volets. Il y a un volet que monsieur Abiad pourra compléter, là . Je fais la différence moi entre le « business case » ou le plan d'affaires qu'on a déposé, un. Et les possibilités de l'infrastructure qu'on a mis en place et ce sur quoi on travaille.

Je l'ai montré tantôt, là.

« Business case », c'est vrai ou plan d'affaires, il est conservateur. On a considéré là, deux... deux volets pour établir l'économique. Et c'était, on l'a vu au niveau des analyses économiques, là, on a un plan d'affaires qui est robuste.

On a mentionné également le Distributeur, ce n'est pas parce qu'on a juste considéré ces deux volets-là que sur les autres volets, on est resté immobile. Vous avez vu un peu tous les travaux qu'on a faits au niveau du réseau intelligent, les automatismes de réseau, et caetera, tout le volet de rétablissement de service, la détection des pannes, gestion de la consommation on l'a ajoutée. Tout ça on y travaille.

Ce qu'on a pas fait, quand vous dites, c'est qu'on n'a pas dit parfait on va prendre les, exemple, les coûts associés au rétablissement de service, puis on va dire qu'avec ce qu'on est en train de mettre en place on va sauver cinq ou dix ou peu importe pour cent de cette fonction-là puis on va la créditer au projet. Comme on voit souvent dans plusieurs « business case ».

11 h 20

On n'a pas... on n'a pas là. Mais de là à dire parce qu'il n'est pas considéré dans le « business case » qu'il n'existe pas. Moi ce que je vous assure, on y travaille, et je peux vous assurer d'une chose, là, quand je regarde toutes les pistes d'efficience qui vont découler de ce projet-là en termes... je l'ai mentionné tantôt, les attributs, on va les faire un après l'autre et on va les faire dès deux mille douze (2012) si je pense, entre autres, au rétablissement de service.

Donc il y a une différence à faire entre « business case », plan d'affaires et la réalité terrain. Je vais vous donner un autre exemple, là, subtilisation, je pense que vous savez fort bien, après voir lu un bon nombre de plans d'affaires, là, que certains prétendent que la subtilisation va procurer, je veux dire, plusieurs centaines de millions en valeur actualisée.

Moi ce que je vous dis à ça, on y travaille et je peux même dire qu'on est... à tout le moins parmi ceux qui sont très avancés au niveau des travaux, hein! Mais de là à dire que ça va se concrétiser par un gain aussi important, ce qu'on mentionne ce matin c'est qu'on dit nous, on va compléter nos travaux, hein! si on passe en...

exemple, en basse tension, bien, je pense qu'il est assez simple de mettre un compteur en amont, là, du transformateur puis d'aller prendre la lecture de chacun des clients puis de faire une comparaison puis voir si effectivement il y a de la subtilisation qui est en train d'être faîte.

Mais un coup qu'on a dit ça ça ne nous donne pas exactement l'endroit où c'est fait, hein! il faut aller voir maintenant chacun des endroits.

Si on travaille en moyenne tension, de la même façon, là je vous dirais que pour l'instant on est en train d'homologuer des appareils pour les mettre sur notre... des appareils de mesurage sur notre réseau moyenne tension. Tout le monde travaille aux mêmes choses dans le monde, là, où cette problématique-là est une problématique réelle.

Le Distributeur, donc on a entrepris un appel d'offres auprès de fournisseurs qui vont venir installer des compteurs, là, au niveau du réseau de moyenne tension. Mais un coup que j'ai dit puis que ces fonctionnalités-là fonctionnent, là, je n'ai pas pour autant trouvé déjà tous les gains en termes d'efficience. Il faut savoir qu'est-ce que je vais faire avec ça, hein!

Si on est en moyenne tension, on parle en mégawatts maintenant puis les clients en basse tension sont en kilowatts. Il faut peut-être s'attarder aux clients qui sont en moyenne tension si on veut aller du... de ce côté-là. Et lorsqu'on travaille au niveau de la moyenne tension on s'aperçoit que notre... pas faire le... sans faire la segmentation de nos ventes, là, que nos ventes commencent à être pas mal plus minces au niveau de la moyenne tension.

Est-ce qu'il y a un vrai potentiel? Ça je vous dirais, là, que c'est toutes des étapes qu'on va franchir, toutes des choses qu'on va documenter, qu'on va internaliser. Ça ne fait pas partie, mais je peux vous assurer d'une chose, on est en train de regarder chacune de ces fonctionnalités-là qu'on a présentées ce matin.

Pour l'autre volet maintenant, pour le volet maintenant est-ce que l'infrastructure va permettre, je l'ai mentionné ce matin dans ma présentation, la deuxième question qu'on doit se demander c'est au-delà des fonctionnalités qu'on a obtenues, là, est-ce que l'infrastructure nous permet d'aller vers le futur? Est-ce qu'on a mis en place, là, un peu comme d'autres, si on regarde

dans les télécoms un peu c'est un peu le même principe, est-ce qu'on a mis en place l'infrastructure qui va nous permettre d'accueillir les autres fonctionnalités que vous décrivez?

Et ça le panel 4 va donner un avis là-dessus, là, qui va expliquer en quoi l'infrastructure qu'on propose est conforme à ce qui se trouve par ailleurs, et je vais laisser mon collègue, monsieur Abiad, compléter, là, pour le volet, là, lorsqu'on voudra ajouter des nouvelles fonctionnalités.

M. GEORGES ABIAD :

R. Là réponse c'est non mais je préfère, au panel 2, je vois mes collègues sont en train de me regarder puis ils ont hâte de répondre à des questions puis donner des bonnes nouvelles, donc j'aimerais attendre au panel 2 pour aller plus en détail sur ces éléments-là.

Q. [36] Bien, justement peut-être pour annoncer la question au panel 2, allons-y avec le module ou la fonctionnalité relative à la gestion du temps différé, là, de bon... ça, c'est, à mon avis, c'est un module, c'est physique, là, c'est un module qu'il faut implanter dans le compteur. Si le module n'est pas là c'est fini, c'est gelé, le compteur

une fois installé est à demeure là, là, sans cette fonctionnalité-là.

R. Toujours en respectant votre objectif de préparer l'action pour le panel 2, je peux vous dire tout simplement qu'aujourd'hui les compteurs il y a beaucoup de standards qui étaient optionnels avant qui est devenu un standard maintenant dans un compteur. L'industrie a évolué depuis les deux, trois dernières années.

Que ce soit la capacité de brancher, débrancher à distance, que ce soit le cas de Zigbee, il y a beaucoup de choses qui sont devenues beaucoup moins chères, 2, c'est devenu le standard dans le compteur. Donc ça va me faire... ça va me faire plaisir avec le panel 2 de répondre plus en détail aux questions.

Q. [37] Autre question qui nous intrigue, le projet il est en trois phases. S'il y a une phase qui ne fonctionne pas, est-ce que tout tombe comme un château de cartes? En d'autres termes, pris de façon, là, séparée, si, par exemple, la phase 2 ne fonctionne pas, est-ce que la totalité du projet est rentable, est-ce qu'il y a un plan B, qu'est-ce qui se passe?

R. Toujours en voulant aller vers le panel 3 au niveau

de l'économique, je vais quand même vous donner un peu plus de détails sur cet élément-là. Le « séquencement » même des zones tient compte d'une gestion de risque qui s'assure d'une rentabilité optimale, c'est-à-dire ce n'est pas un hasard qu'on a commencé par la zone 1 où c'est un point huit million (1 800 000) de compteurs condensés, c'est urbain, donc il y a beaucoup moins de déplacements à faire et des coûts à soutenir ou à supporter pour implanter l'infrastructure.

Mais en contrepartie on a un gain important en termes de nombre parce que les distances ne sont pas des grandes distances à parcourir. La zone 2 elle est encore... elle est moins optimale que la zone 1 mais meilleure que la zone 3, puis donc ce « séquencement » même a été pensé de façon à ce qu'on gère les risques et qu'on a su donc que ces retombées-là les plus importantes soient faites au début du projet donc dans une valeur actuelle, actualisée beaucoup plus importante au début du projet. Alors donc ça on va avoir l'occasion de vous le donner encore davantage, sans oublier, bien sûr, qu'il y a des redditions de compte, il y a des suivis qu'on va faire, à la demande de la Régie ou au niveau de chacune des phases, donc, et il y a

tout un... toute une gestion de risque serrée par rapport à ça.

11 h 26

Q. [38] Concernant les compteurs, ce que l'on comprend du projet ça concerne le résidentiel. Mais du côté de l'industriel, vous n'avez pas pensé de faire le même changement?

R. Le changement c'est trois point huit millions (3,8 M) de compteurs incluant - puis là le chiffre, là, ça peut être entre quatre-vingt mille (80 000) et cent mille (100 000), là - commercial, industriel, institutionnel. Ça comprend tout ça.

D'ailleurs, à Boucherville, notre projet pilote à Boucherville comprend un parc industriel. Donc, ça fait que notre pilote comprend également du compteur CII.

Cependant, les compteurs de tarif... à tarification L, donc grandes entreprises, sont exclus de ce projet-là.

Q. [39] Et vous avez déjà informé la Régie que l'installation de ces compteurs serait faite par une entreprise québécoise. C'est toujours le cas?

R. Oui.

Q. [40] Oui.

R. D'ailleurs, le projet pilote lorsqu'on l'a fait à

Villeray, le projet pilote de Villeray a été réalisé par notre... ce partenaire, donc avec des partenaires québécois, là, qui ont fait ça.

Q. [41] Allons-y maintenant avec le document que vous avez déposé ce matin, à la page 5.

R. Oui. Juste une précision suite à mon collègue... L'externe va faire la zone 1 et la zone 2 dans notre proposition. Nos employés à l'interne vont faire la zone 3. La zone 3 étant la zone... la zone rurale, là, plus rurale. Et certaines parties de la zone 1 et la zone 2 vont quand même demeurer sous... Les installations plus complexes vont se faire également par notre propre personnel, donc par nos experts à l'interne. Juste une précision à votre question.

Q. [42] Au document que vous avez déposé ce matin, à la page 5 il y a une illustration de l'extrait du projet IMA dans le monde. Est-ce que c'est tiré de l'étude Caldwell ça?

R. Sous réserve de vérifications, je pense c'est Accenture, mais on va...

Q. [43] Ah! O.K.

R. On va vous revenir.

Q. [44] J'y allais avec Caldwell. D'après, justement, cette étude il y a quarante-sept pour cent (47 %)

des entreprises de services publics qui ont installé ou exploitaient la technologie IMA. Et en plus, il y aurait un vingt pour cent (20 %), là, des... qui ont été sondés, des répondants, qui pensent utiliser la technologie IMA. Donc, il y a quand même un bon parc de répondants.

La question qu'on se pose, l'échantillon, lui, représente quel pourcentage de l'ensemble des... des entreprises de service d'électricité et ainsi de suite?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Si je peux me permettre, je pense ça va être une question pour Accenture qui a fait le... le balisage.

Me DENIS FALARDEAU :

Monsieur le Président, c'est tout.

LE PRÉSIDENT :

Ah bien, vous aviez dit que vous alliez m'étonner, alors vous m'étonnez. Je vous remercie.

Alors je pense qu'on en est rendu à la FCEI. Maître Turmel?

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

Alors bonjour, Monsieur le Président.

Q. [45] À nouveau, André Turmel pour la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Bonjour

aux Membres du panel.

Dans un premier temps, je vais simplement confirmer avec vous, Monsieur Hébert, que je connais bien, qu'on connaît bien à la Régie. Je comprends que vous avez été nommé chez... directeur Affaires réglementaires et tarifaires chez HQD à quelle date exactement? Votre CV mentionne janvier, mais...

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Le trente et un (31) janvier deux mille douze (2012), Maître Turmel.

Q. [46] D'accord. Donc, pour l'ensemble, de manière générale, après que la quasi-totalité de la preuve qui a été déposée au dossier... Vous avez été nommé donc au trente et un (31) janvier, la quasi-totalité de la preuve d'HQD pré-date cette date-là, c'est exact?

R. C'est effectivement. Mais j'en ai pris connaissance de bout en bout.

Q. [47] D'accord.

Deuxième question d'ordre... simplement pour bien comprendre. Parce que depuis... depuis tout à l'heure je pense que c'est correct, là, quand c'est approprié. Les témoins d'HQ reportent la discussion plus détaillée à des

panels qui viennent dans le temps. Je regardais la lettre que ma consoeur envoyait le quatorze (14) mars, et je m'adresse peut-être à monsieur... à monsieur Hébert puisqu'il est de tous les panels.

Je remarque qu'au panel 4 dans les avis externes il y aura monsieur Bénay de McCarthy Tétrault comme, évidemment, avis externe, monsieur Lafeytaud d'Accenture. Et là, je voulais seulement comprendre qui était le docteur Michel Plante. Si vous le savez, Monsieur...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien, je pense ça a été indiqué d'ailleurs...

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... que le docteur Plante est un médecin consultant.

Me ANDRÉ TURMEL :

O.K.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Pour Hydro-Québec.

Me ANDRÉ TURMEL :

O.K., parfait. Est-ce qu'il avait déposé un avis d'expert ou une opinion... une expertise?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Non, il n'a pas déposé d'expertise, mais il sera ici pour répondre aux questions que les intervenants... Comme on l'a indiqué lors de la conférence préparatoire, s'assurer qu'on peut répondre à toutes les questions.

Me ANDRÉ TURMEL :

O.K.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

C'est la raison de sa présence.

Me ANDRÉ TURMEL :

Juste m'assurer qu'il n'a pas déposé de rapport écrit que je n'aurais pas vu. Même chose, monsieur François Robichaud, ingénieur Hydro-Québec Distribution, est-ce que la même... dans la même perspective, là, il n'a rien déposé de manière personnelle ou comme expert, mais c'est pour venir répondre aux questions?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui, ça sera pour répondre aux questions, et plus spécifiquement au niveau de mesures qui ont pu être prises et qui sont disséminées partout dans la preuve. C'est celui qui pourra répondre aux questions à cet égard-là.

11 h 34

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [48] Quand vous parlez de mesures qui ont pu être prises et qui sont disséminées par tant la preuve, je vous renvoie à votre présentation de ce matin. Je ne sais pas si c'est à ça que vous faites référence. Donc c'est vers la fin du texte sur la santé. Sûrement pour bien comprendre la page 21.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Alors effectivement, monsieur Robichaud pourra répondre aux questions sur les mesures qui y apparaissent.

Me ANDRÉ TURMEL :

O.K. Donc quand on voit que quelqu'un chez Hydro-Québec le vingt (20) janvier deux mille douze (2012) a pris des mesures d'un micro-ondes, c'est vraisemblablement monsieur, monsieur Robichaud.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Écoutez, monsieur Robichaud sera là, il pourra répondre à toutes les questions sur toutes les mesures qui ont été prises par lui ou son groupe.

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [49] O.K. Bien comprendre simplement en terminant là-dessus que donc c'est, c'est juste pour qualifier qu'est-ce qu'on a en preuve écrite ou

pas, évidemment les exercices de prises d'ondes le vingt (20) janvier deux mille douze (2012), évidemment à part ce que l'on voit qui est déposé ce matin. Il n'y a rien d'autre d'écrit comme exercice. Je n'ai rien vu de déposé sur cette question. Je pose la question à monsieur Hébert s'il le sait.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien écoutez, je pense que les documents sont tous au dossier, la preuve a été déposée au dossier, elle est publique. Comme je vous dis il y a un certain nombre de données qui apparaissent à travers tous les documents. C'est là. Je ne sais pas ce qu'on peut dire de plus que consultez la preuve et tout y apparaît.

LE PRÉSIDENT :

Bon voici comment ça fonctionne. Il y a déjà une preuve écrite au dossier, notamment de Stratégies énergétiques, AQLPA, monsieur Bélainsky je pense qui a fait des mesures, là bon. Ça ça fait partie de la preuve.

Alors le Distributeur dans sa présentation peut répondre à des éléments de preuve qui ont déjà été déposés au dossier, pas besoin d'attendre de demander de faire une contre-preuve. C'est des

choses qui sont déjà connues, il peut répondre à ça. Et je comprendrais que l'ingénieur Robichaud bien viendrait répondre à ça. Est-ce que, comment est-ce qu'on fait des mesures autour d'un compteur, c'est quoi, qu'est-ce qu'il faut faire attention, etc. Alors c'est ça.

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui, je suis d'accord.

LE PRÉSIDENT :

Il peut, en présentation de la preuve en chef là j'ai dit pas besoin de répéter ce qui est déjà écrit, mais le Distributeur peut commenter ce que d'autres ont écrit. Tu sais, alors il peut toujours se réserver ça puis le faire, demander de faire une contre-preuve, mais ça peut se faire très bien, c'est même plus efficace de le faire tout de suite puisque la preuve est là depuis des semaines, sinon des mois.

Me ANDRÉ TURMEL :

Très bien, Monsieur le président, je comprends tout à fait, c'est clair ce que vous dites. Toutefois, à la page 21, je ne voyais pas de référence à la preuve de Stratégies énergétiques comme tel, et je voulais m'assurer qu'il n'y avait pas de document écrit donc aujourd'hui où on se parle je comprends

que c'est une réponse à Stratégies énergétiques.

LE PRÉSIDENT :

Bien je pense que c'est le seul intervenant qui se promenait...

Me ANDRÉ TURMEL :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

... avec un appareil pour mesurer les radio-fréquences qui émanent des compteurs. À ce que je sache là parce que moi comme je vous l'ai dit j'ai relu ça d'un couvert à l'autre.

Me ANDRÉ TURMEL :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [50] Maintenant à la page 23 dans votre présentation de ce matin, Messieurs, je veux bien comprendre l'option de retrait qui est une question qui a été soulevée par la Régie. Cette option que vous avez présentée ce matin, ma première question est-ce qu'elle apporte des conclusions spécifiques dans votre demande comme telle, est-ce que, ce que vous souhaitez faire autoriser c'est le principe, et sans aller dans la cause tarifaire, j'ai bien

compris là, mais c'est le principe que vous voulez faire autoriser, c'est ça? Ou c'est l'idée ou?

M. DANIEL RICHARD :

R. Non. Je pense pour répondre je vais faire attention de ne pas voguer d'une cause à l'autre. Je vous dirais le point qu'on amène ici, c'est compte tenu que l'option de retrait peut être faite selon une approche tel qu'on l'applique dans d'autres domaines là, de demandeur/payeur et que l'ensemble des frais initiaux mensuels facturés aux clients permettront d'écurer, de récupérer l'entièreté des coûts engendrés par ce retrait.

Ce qu'on mentionne qui est pertinent à la cause là c'est que l'option de retrait n'aura pas en l'occurrence, va être sans incidence sur les coûts et les gains escomptés du projet LAD puisque ces coûts-là vont avoir été mis à l'extérieur du périmètre. Autrement dit payés par les clients qui vont vouloir se prévaloir de l'option de retrait et là je pense que c'est ça qu'on veut, qu'on veut illustrer ici.

Q. [51] Parfait.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Et j'ajouterais que c'est directement en réaction aux questions qui ont été soulevées par la Régie en

conférence de presse et qui ont fait l'objet..., en conférence préparatoire, merci de le préciser, et qui ont fait l'objet du dépôt de la pièce HQD-1, Document 6, le quatorze (14) mars dernier. C'est ça.

Q. [52] Très bien. Puisque vous mentionnez, vous parlez des coûts, ma question qui suit la présentation que vous venez de faire. Quel impact sur les coûts sur une période de vingt ans cette option rapporte-t-elle, est-ce que vous l'avez calculé?

M. DANIEL RICHARD :

R. Aucun coût.

Q. [53] Aucun coût. Sauf donc sur vingt ans, aucun coût. Quinze ans ou vingt ans pour vous je comprends que c'est?

R. Je vais répéter ce que j'ai dit tantôt.

Q. [54] Oui?

R. Compte tenu que la clientèle aura, on le mentionne ici, les frais initiaux mensuels facturés aux clients permettront de récupérer l'entièreté des coûts engendrés par ces retraits.

Donc ce qu'on veut illustrer ici c'est que ça va se faire à la marge de notre projet. Et dans ce sens-là si on regarde le projet tel qu'on le

présente l'économique, et le panel 3 fera état de ça, on verra qu'évidemment ça entraîne aucun coût à l'intérieur, à l'intérieur du périmètre, du projet qu'on est en train de présenter.

Si vous me posez la question, est-ce qu'il y aura des coûts pour les clients? Oui, il y a des coûts pour les clients, c'est ce qu'on mentionne ici.

11 h 40

Q. [55] D'accord. Maintenant puisque nous sommes toujours dans le document, à la page 11 si vous voulez du document de la présentation de ce matin. Donc le plan d'affaires sur les bénéfices tangibles et les coûts fixés pour la plupart. Lorsque vous mentionnez que presque quatre-vingts pour cent (80 %) de coûts fixés, vous avez mentionné ça ce matin, c'est écrit sur la présentation, de quel coût fixé parle-t-on, de coût unitaire ou de coût total? Parce qu'il y a un coût unitaire par, je dirais, appareillage, là, ou de coût total?

R. Je vous dirais que le coût unitaire va se traduire éventuellement par un coût total, là, parce qu'il va y avoir un nombre d'objets définis puis on va multiplier un par l'autre, donc lorsqu'on parle évidemment on parle des deux volets, là, il y a les

coûts unitaires qu'on a vus, on a... dans un cas, des coûts unitaires qui sont dégressifs donc qui... réduits en fonction des... du nombre.

Il y a un routeur collecteur de la même façon et donc c'est ces aspects-là qui sont... qui sont définis, donc de quoi on discutait ce matin, là, c'est que tout ces objets-là, ces coûts-là sont des coûts définis par contrat et on ajoutait par ailleurs, qu'on avait une clause, là, que ces contrats-là étaient associés à une clause de rabais qui faisait en sorte que si jamais ces fournisseurs-là de compteurs, notamment, octroyaient... donnaient des coûts plus bas à d'autres distributeurs, à titre d'exemple, bien, on pourrait s'en prévaloir. Donc ce qu'on mentionnait c'est que ça demeurait des coûts qui sont des coûts plafond.

Q. [56] Je vous repose ma question.

R. Oui.

Q. [57] Quand on dit des coûts fixés, quatre-vingts pour cent (80 %) des coûts fixés, donc le coût... est-ce que je peux dire, et corrigez-moi, quatre-vingts pour cent (80 %) des coûts fixés pour le coût total, est-ce que j'ai raison, est-ce que c'est l'affirmation que vous souhaitez faire ici,

c'est le coût total qui est fixé?

R. Bien, je vais vous... essayer de trouver une formule un peu différente. Sur l'ensemble des coûts, ce qu'on dit c'est qu'il y en a quatre-vingts pour cent (80 %) qui sont fixés.

Q. [58] Donc l'ensemble des coûts et...

R. L'essemble des coûts totaux.

Q. [59] ... le total des coûts c'est la même chose?

R. Oui.

Q. [60] On s'entend.

LE PRÉSIDENT :

Maître Turmel...

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Il y a un panel spécial, hein! pour les coûts... oui, mais, là on est sur le panel, les contextes, objectifs et justification du projet, il me semble c'est peut-être plus efficace de tout ramasser ça au panel qui parle des coûts

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui mais...

LE PRÉSIDENT :

En tout cas, je ne veux pas...

Me ANDRÉ TURMEL :

... Monsieur le Président, mais compte tenu qu'il en a parlé, que nous avons là les...

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais ça c'est comme une vue d'ensemble.

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

C'est des « previews » de...

Me ANDRÉ TURMEL :

C'est des prévisions...

LE PRÉSIDENT :

... ce qui s'en vient.

Me ANDRÉ TURMEL :

... c'est comme vous dites, ça va nous aider à...

LE PRÉSIDENT :

Alors il va avoir un film spécial, là...

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... panel numéro 3, il me semble ce serait le temps, là, de tout éplucher ça de A à Z.

Me ANDRÉ TURMEL :

Tout à fait, mais en même temps, donc je comprends ce que vous me dites, on va...

LE PRÉSIDENT :

Ça va éviter des répétitions.

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [61] ... de la lancer, tout à fait. Mais puisqu'on est dans le coût, Monsieur, et qu'on est dans le global, hein! on n'est pas dans le détail, j'ai compris que sur le milliard (1 000 000 000 $) à peu près du coût de... du coût total, et là HQD-3, document 2, annexe A, je ne veux pas aller dans le détail, il y a... il y a cinq cent soixante-treize millions (573 000 000 $) qui est l'équivalent compteur acquisition et installation. Je n'ai pas de problème, je reviens.

Donc sur le milliard (1 000 000 000 $) dont il est question..., sur un milliard (1 000 000 000 $) dont on va traiter dans les deux prochaines semaines il y a... il y a... il y a, je dirais, un trois cent soixante-cinq millions (365 000 000 $) pour des coûts, des frais d'exploitation, ce n'est pas de ça dont on parle.

À l'intérieur de ce sept cent millions-là (700 000 000 $) il y a cinq cent soixante-quinze millions (575 000 000 $) environ de frais de compteurs, d'acquisition de compteurs et d'installation. Ça va bien? Jusqu'à maintenant je

suis correct dans les chiffres? Et je ne descends pas... je ne descends pas plus bas, là.

Ma prochaine question c'est sur ce cinq cent soixante-treize millions (573 000 000 $), donc ça c'est vraiment l'appareillage et l'installation, quel est pourcentage de chacun entre l'installation et l'acquisition?

R. Vous m'excuserez de ne pas avoir la connaissance fine, là, aussi... par contre...

Q. [62] Un ordre de grandeur?

R. ... on prend... on prend l'engagement évidemment de, dans le cadre du panel...

LE PRÉSIDENT :

Q. [63] Tu sais, vous dites « un ordre de grandeur »...

R. ... 3 de répondre à toutes ces questions-là de façon très précise.

Q. [64] Non, moi, j'ai une décision à prendre pas sur des ordres de grandeur, là, sur des faits précis, là, tu sais...

Me ANDRÉ TURMEL :

Bon, O.K.

LE PRÉSIDENT :

Alors si on veut éplucher les questions de coûts, là, je le répète pour la dernière fois j'espère,

là, il y a un panel pour ça, alors vous poserez toutes les questions sur les coûts au panel numéro 3. Là on n'aura pas des à peu près puis des ordres de grandeur, on va avoir des choses concrètes. Je décide sur la base d'une preuve concrète.

Me ANDRÉ TURMEL :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

D'accord?

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [65] Alors est-ce que vous avez le coût pour l'acquisition sur cinq cent soixante-treize millions (573 000 000 $) est-ce que vous l'avez? Et même pour l'installation.

R. Regardez, je pense qu'on a déjà répondu, là, je n'ai pas le détail si fin...

Q. [66] Vous, vous ne l'avez pas...

R. ... avec moi aujourd'hui et je vais laisser nos spécialistes, là, au panel 3 de répondre à toutes vos questions sur la composition du quatre-vingts pour cent (80 %) de coûts fixés depuis les éléments qui composent le vingt (20) restant puis et cetera, et cetera, là, vous allez avoir... toute l'information va être rendue disponible.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Puis j'ajouterais, Maître Turmel, que vous avez fait plusieurs affirmations, là, que le Distributeur ne confirme pas, en préambule à votre question vous avez fait plusieurs affirmations, je veux juste que ça soit clair au dossier que le Distributeur, à ce stade-ci, on verra au panel 3...

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [67] Bien, je veux simplement m'assurer... oui, d'accord.

R. Mais on ne confirme aucune des multiples affirmations que vous avez faites en préambule à votre question.

Q. [68] Bien, Monsieur le Président, ça nous permet de se poser la question si on me dit ça sera au panel numéro 3 puis ensuite on va s'objecter au panel numéro 3, il me... semble-t-il qu'on va vider la question ce matin. Vous devez autoriser un investissement de près sept cent millions (700 000 000 $) ou d'un milliard (1 000 000 000 $), je demande... je demande, suite à la présentation qu'il a faite ce matin, il parle du quatre-vingts pour cent (80 %) des coûts fixés; alors moi je lui demande sur les coûts qui sont là pourriez-vous me donner le pourcentage de l'installation,

acquisition. Vous dites, ah! pas de... soyons plus précis.

Je demande les montants et d'accord pour faire les détails mais je veux simplement éviter qu'on me dise... parce que de cette question-là que j'aurai aujourd'hui ou pas ou de l'objection que je n'aurai pas, va s'enchaîner le contre-interrogatoire que je vais faire plus tard cette semaine.

11 h 46

LE PRÉSIDENT :

Il ne faut pas faire un plat avec ça, là, tu sais, ce que maître Hébert vient de vous dire, c'est parce que vous posez des questions puis il y a comme un long préambule puis là il faut juste dire, bien là, on n'adhère pas nécessairement à tout le préambule que vous venez de faire. Bon. Je pense que ce n'est pas plus grave que ça, là. Alors procédons dans l'ordre. Ce n'est pas pour rien qu'ici on procède par panel et puis vous pourrez poser toutes les questions.

Là, monsieur Richard est venu faire... présenter un tableau général puis on revient, chaque panel revient sur ces questions-là. C'est comme ça que l'administration de la preuve ici est

faite, là. Et c'est le but, le but c'est de procéder d'une façon efficace.

Me ANDRÉ TURMEL :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

D'accord?

Me ANDRÉ TURMEL :

Je suis simplement étonné que ce panel n'a pas ces coûts, ces ordres de coûts-là. Mais je comprends et je passe à un autre...

LE PRÉSIDENT :

N'allez pas présumer d'avance...

Me ANDRÉ TURMEL :

O.K. Parfait.

LE PRÉSIDENT :

... qu'ils vont s'objecter à vos questions sur les questions de coûts. D'ailleurs, c'est moi qui décide ça.

Me ANDRÉ TURMEL :

Parfait. O.K.

LE PRÉSIDENT :

D'accord?

Me ANDRÉ TURMEL :

O.K.

Q. [69] Donc, on pourra me fournir ces coûts-là,

Monsieur Abiad, au panel 3?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien écoutez, là je vais intervenir. On verra quand les questions seront posées au panel 3, là, s'il y a lieu de faire des représentations à ce moment-là ou non, ou des objections. On est ici, comme vous l'avez dit, Monsieur le Régisseur, on est à haut niveau, là. Ce n'est pas le moment de faire ce débat-là. Et ce n'est pas, surtout pas aux témoins qui sont ici pour donner de l'information de dire ce qui va se passer quand les questions seront posées au panel 3.

Me ANDRÉ TURMEL :

Bien, en même temps ils réfèrent au panel 3 alors c'est l'oeuf et la poule, là. Écoutez.

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas trop trop... Peut-être qu'il m'en manque un petit bout, là, je n'ai pas trop saisi c'est quoi votre préoccupation.

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui. Bien, je veux simplement savoir, Monsieur le Président, sur le milliard de coûts en investissements il y a en trois cents... il y a cinq cent soixante-quinze millions (575 M$) qui est dans la preuve d'HQ, et on parle ce matin de

quatre-vingts pour cent (80 %) des coûts fixes. Les coûts fixes ça doit avoir une importance. Nous sommes ici pour les coûts, la FCEI c'est les coûts qui nous intéressent.

Alors ma question c'est : pouvez-vous me donner l'ordre de grandeur des coûts reliés à l'installation et les coûts reliés à l'acquisition. Je ne suis pas dans le micro-détail, je suis dans l'ordre des centaines de millions de dollars.

LE PRÉSIDENT :

À moins que j'en aie échappé un petit bout, là, il me semble que monsieur Richard vous a répondu qu'il n'était peut-être pas en mesure de vous donner tous ces détails-là.

Me ANDRÉ TURMEL :

D'accord. Et que le panel 3 pourra le donner.

LE PRÉSIDENT :

Bon!

Me ANDRÉ TURMEL :

C'est simplement ce que je veux confirmer.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. On l'a confirmé à plusieurs reprises, Maître Turmel.

Q. [70] Que?

R. Le panel 3 sera disponible pour répondre à ce type

de questions-là dont on a pris note déjà.

LE PRÉSIDENT :

On peut même prendre note déjà que c'est une bonne question.

Me ANDRÉ TURMEL :

Voilà!

LE PRÉSIDENT :

Bon!

Me ANDRÉ TURMEL :

C'est ce que je... O.K. On passe à autre chose.

Q. [71] Maintenant, toujours à la page 9, donc nous sommes dans votre présentation de ce matin. Donc... Et je mets cette page-là et je vous renvoie à la preuve que vous avez au dossier à la pièce HQD-1, Document 1, page 7, simplement pour vous situer, là, ou vous parlez des objectifs généraux. Nous sommes dans le contexte.

À la page... Donc, à la pièce HQD-1, Document 1, page 7, qui est la présentation générale, nous sommes dans le contexte. Vous énumérez... Je vais vous laisser vous y rendre, là. Vous me dites quand vous l'avez.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Nous l'avons, Maître Turmel.

Q. [72] O.K. Alors vous indiquez qu'il y a trois

objectifs ou que les objectifs du projet LAD sont de trois ordres. Le premier, je suis à la page 7 :

> la pérennité du parc de compteurs;

Le second :

> la réalisation de gains d'efficience provenant de l'automatisation de la lecture de la consommation de même que de l'interruption et de la remise en service à distance;

Et le troisième :

> la possibilité d'évolution technologique permettant éventuellement d'offrir de nouveaux services aux clients et de mettre en place des mesures de gestion du réseau.

Mes questions vont porter sur ce dernier objectif.

On l'a vu donc, ce dernier objectif porte sur la possibilité technologie d'offrir éventuellement des nouveaux services et des mesures, de mise en place des mesures de gestion. Comment faites-vous pour... ou sur quels critères est-ce que vous vous basez pour vous assurer que cet objectif qu'on vient de mentionner est rencontré? Tout se mesure chez HQ de manière

générale, autant que faire se peut, comment faites-vous pour mesurer qu'il y aura un succès à l'égard de ce critère, de cet objectif d'évolution technologique?

M. DANIEL RICHARD :

R. Je pense que le premier point, si on veut mesurer l'évolution technologique, on va s'entendre. C'est de se demander, dans un premier temps, lorsqu'on prend un projet comme celui-là qui va s'échelonner sur plusieurs années. Donc ce qu'on a voulu c'est circonscrire bien le périmètre et, par la suite, s'assurer que notre infrastructure permettrait, et là on ne prend pas d'engagement, permettrait d'accueillir d'autres fonctionnalités.

Je l'ai mentionné ce matin, ce projet-là s'inscrit dans un ensemble beaucoup plus large lorsqu'on parle des réseaux intelligents. Hein! On l'a vu, entre autres, l'exemple que je pourrais donner c'est le projet CATVAR. Il a été présenté à la Régie de façon unique, je vais le dire comme ça, seul. Et on voit bien que dans le cadre du projet d'infrastructure qu'on est en train de mettre en place on va pouvoir bonifier ce projet-là par une connaissance encore plus précise des consignes qu'on doit avoir au niveau des postes.

Donc, dans ce que l'on a mis il y a des choses que j'ai présentées ce matin, là, qui ne sont pas nécessairement directement reliées avec l'infrastructure qu'on est en train de mettre en place, là. Si on parle d'automatismes sur le réseau, la télécommande de sectionneurs ou de disjoncteurs, bien, ce n'est pas nécessairement relié à tout ce qu'on est en train de... de présenter au niveau des compteurs.

Par contre, au niveau de l'infrastructure, oui, on peut se poser la question si, effectivement, on ne pourrait pas au niveau de l'infrastructure de « télécom », là, optimiser. Bon.

Dans les autres fonctionnalités on va les prendre. On l'a mentionné souvent, la stratégie qu'on a en terme de gestion, c'est oui, d'avoir un plan de match. Le plan de match on vous l'a donné, là. Vous le retrouvez à la page...

Q. [73] 18?

R. Excusez-moi, là. À la page 15-16. Si on regarde maintenant l'aspect un peu plus proche, là, de LAD ou de IMA.

Q. [74] O.K.

11 h 52

R. O.K. On a vu les autres, là, qui sont des... celles qui étaient juste avant, Monsieur, s'il vous plaît. Ça c'était évidemment ce qu'on... qui est en cours de route, je dirais dans une vision un peu plus... un peu plus élargie que celle strictement de l'infrastructure de mesurage. Et par la suite, bien là, on revient beaucoup plus proche de notre projet, et c'est ça le plan de match, c'est ça notre... ce qu'on entend mettre en place et permettre à notre clientèle, entre autres, là, si on pense à la gestion des interruptions, l'efficience du processus recouvrement, déménagement facilité, la facturation sur un relevé réel, c'est tous des attributs qui viennent du projet et qui vont améliorer, évidemment les stations de service qu'on va faire à notre... à notre clientèle.

Une question qui a été posée de plus, est-ce qu'on envisage aller du côté, on l'a vu un peu, là, domotique, tarification différenciée dans le temps, ce n'est pas dans nos cartons pour l'instant. Ça on le réaffirme.

Il faut voir que ce projet-là s'inscrit là aussi dans quelque chose qui est pas mal plus large en termes également de modernisation de notre

activité au niveau de la vice-présidence réseau, là, et on a d'autres choses qui sont en priorité.

Je pourrais vous mentionner, à titre d'exemple, que lorsqu'on énonce ici le rétablissement de service, c'est beau savoir où est la panne, encore faut-il savoir où sont nos camions, hein!

Donc on voit qu'il y a d'autres que je n'ai pas mentionnés ici, là, mais il y a tout un plan de match beaucoup plus large, là, qui va viser, entre autres, à introduire des GPS au niveau de nos véhicules pour s'assurer qu'on puisse maintenant être beaucoup plus mobile puis beaucoup plus flexible au niveau de notre gestion du rétablissement de service. Donc c'est ça en gros le plan de match, vous l'avez et à plus long terme, là, on donne un peu, là, ce qu'on pourrait entrevoir mais...

Q. [75] Vous avez sauté au plan de match mais revenons à la page 9 si vous voulez, monsieur Abiad. Donc la... je vous posais une question comment fait-on pour mesurer précisément un des objectifs de projet LAD qui est de s'assurer qu'il puisse y avoir une évolution technologique. On va juste revenir tout à l'heure sur cette question.

Et quand on regarde ici on voit bien que ce matin vous avez mentionné que pour le périmètre, lui il est bien délimité. Et vous avez dit le premier... la première bulle en haut ça doit être pour télérelève et débranchement-rebranchement, ceux-ci doivent être axés sur les objectifs d'affaires et ce matin vous avez rajouter « précis », c'est exact?

R. Je comprends le sens de votre question, je vais y répondre tout de suite.

Q. [76] Donc, si vous permettez, simplement pour finir ma question. Donc les objectifs que vous avez rajoutés ce matin doivent être précis quand on vient évoluer... évaluer les objectifs, et là, face à la possibilité d'évolution technologique, on sent une espèce d'ouverture très large en disant, oui, vous avez des belles choses, mais ma question, comment fait-on pour mesurer que...

R. Oui, oui.

Q. [77] ... ce plan-là va marcher?

R. Comprenons bien, là, que... et encore là, sans vous référer à d'autres... à d'autres panels, je vais juste exprimer le propos qu'on a ici. Lorsqu'on dit que le périmètre du projet est bien défini, on n'est pas en train de parler de l'infrastructure,

on est en train de parler de notre plan d'affaires où on dit : nos gains et nos coûts sont basés sur un périmètre précis. On a été conservateurs, on en a pris deux, on a pris relève, branchement-débranchement. La question à laquelle vous faites référence maintenant, et ce qu'on a répété également ce matin, c'est dire c'est pas parce qu'on a limité le paramètre... le périmètre au niveau de l'analyse économique que tout le reste est oublié.

Puis vous avez vu un peu les travaux que le Distributeur fait dans le cadre de réseau intelligent, et je vous dirais que c'est la même chose au niveau de l'infrastructure de mesurage. Ce que j'ai mentionné c'est que l'infrastructure de mesurage va permettre l'évolution et l'intégration des nouvelles fonctionnalités.

Donc, comment on mesure ça, bien, c'est sûrement en s'informant à tous ceux qui en ont implanté un peu partout dans le monde et de s'assurer que l'infrastructure qu'on est en train de mettre en place présentement, elle est conforme et égale à celle qu'on est en train d'installer et qu'elle offre les mêmes possibilités d'évolution.

Maintenant, à savoir si on va intégrer au-

delà des deux... des deux applications qu'on a mentionnées tantôt, les autres attributs, ça ce que je mentionne c'est que l'infrastructure le permet, maintenant, il faut faire certains travaux.

Et ça je vous dirais, là, on aurait pu prendre une autre approche, et on l'a vu dans bon nombre, là, et j'en ai lu un bon nombre, là, de plan d'affaires, là, où d'autres ont choisi de déjà « internaliser » au niveau de l'analyse économique des gains futurs.

Je mentionnais tantôt la subtilisation, on aurait pu le faire, on n'a pas jugé à propos. De là à vous dire que l'infrastructure qu'on est en train de mettre en place ne permettra pas ça, bien oui elle le permet, hein! puis on y travaille déjà, on est en train déjà d'homologuer des appareils de mesurage puis on va se déplacer là-dedans.

Toutefois, le « business case », et si ça fait référence à des projets d'investissement, entre autres, qui sont au-delà de dix millions (10 M $), c'est sûr qu'on va se représenter au niveau de la Régie de l'énergie puis qu'on va étayer notre plan d'affaires. C'est ça que je mentionne.

Donc c'est une approche étapiste, mais je

vous dirais qu'indépendamment qu'on la mette ou pas dans notre plan d'affaires, je peux vous assurer d'une chose, les autres distributeurs sont dans la même... dans la même dynamique, hein! Ce n'est pas parce qu'on le met dans le « business case » ou dans le plan d'affaires qu'il est pour autant réalisé.

Q. [78] Ce que je cherche à savoir avec vous c'est si vous aviez un plan d'affaires à l'égard des...

R. À la fin vous l'avez, il était illustré ici, et ce que je vous assure, puis vous pourrez poser la question au panel numéro 4, l'infrastructure qu'on a mis en place, d'un point de vue technologique, oui, permet l'évolution de tout ce qu'on est en train de faire pour aller rejoindre les autres distributeurs, tout ce qui se fait un peu dans le monde par ailleurs.

Q. [79] Et juste pour bien... pour terminer là-dessus, quand Accenture, dans sa preuve, mentionne que ça prend un plan de route, on a appelé ça comme « road map »... « road map » électronique ou technologique, pardon, quand vous me dites plan d'affaires et « road map » électronique, est-ce qu'on parle de la même chose, Monsieur?

R. Accenture fait d'ailleurs deux commentaires un peu

dans le même ordre parce qu'il y a en a un deuxième également qui le fait, il dit oui que ça prend une vision, et je pense qu'on vous l'a partagée ce matin, hein! lorsqu'on participe, entre autres, là, à des groupes comme EPRI, là, c'est parce qu'on s'est doté d'une certaine vision, là, pour participer à ces grands groupes internationaux-là.

L'autre chose, vous voyez un peu sur ce qui est illustré ici tout ce qui va être fait au cours de deux mille douze (2012), deux mille treize (2013) puis un peu plus à long terme. Je le mentionne encore, i y a des travaux à faire, il y a des chiffres à préciser, à valider.

Et Accenture a ajouté une autre chose également, il faut que le périmètre dans ce type de projet-là soit excessivement bien défini au départ et qu'on ait une bonne idée où on se dirige, et ça ça faisait... parce que c'était, je vous dirais, non pas le deuxième, mais leur premier, hein! le premier commentaire qu'ils faisaient, donc dotez-vous d'une vision, mais assurez-vous d'une chose, ayez un périmètre qui est clairement défini et sachez où vous vous en allez parce que ça peut, hein! on s'entend, c'est des projets d'envergure, là, et ça prend une gestion de projet qui est

claire au niveau de nos objectifs et dans ce sens-là, le distributeur, là, ses objectifs sont assurément clairs.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Et je préciserais que, Maître Turmel, que c'est à la page 13 du rapport qui a été produit par Accenture, à la pièce HQD-1, document 2.1 où on y présente les stratégies d'atténuation du risque.

Q. [80] La stratégie de HQ ou Accenture présente ça comme un... comme une bonne pratique?

R. C'est une bonne pratique qui est reconnue dans l'industrie suite à un balisage et c'est ce qu'il précise, c'est ce que monsieur... mon collègue vient de... monsieur Richard vient de préciser.

Q. [81] Mais simplement, donc... mais on parle d'une bonne pratique de l'industrie ou on parle de ce que HQ fait, simplement pour m'assurer que j'ai compris.

R. C'est une bonne pratique de l'industrie et quant à ce que HQ fait, ça, ça fait l'objet d'un second rapport qui a été déposé au mois de janvier dernier...

Q. [82] D'accord.

R. ... qui confirme que les travaux qui ont été effectués par Hydro-Québec Distribution étaient les

bons.

Q. [83] Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Turmel. Midi (12 h), il me semble que c'est une bonne heure, ça, pour arrêter pour le déjeuner. On pourra reprendre à treize heures (13 h), ça va?

PAUSE

13 h 02

LE PRÉSIDENT :

Q. [84] Alors on poursuit le contre-interrogatoire? Je pense qu'on est rendu au GRAME, Maître Falardeau, vous n'êtes pas du GRAME, vous?

Me DENIS FALARDEAU :

Aucunement. Monsieur le président, simplement pour vous informer que l'ACEF de Québec n'a pas besoin de la version papier des notes sténos.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors on poursuit, je rappelle qu'on est dans... au niveau du contexte, l'objectif et la justification du projet et puis évidemment la justification ça peut être large sauf qu'il y a... il faut interpréter ça en tenant compte des autres panels, d'accord? Merci.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [85] Bien compris, merci, Monsieur le Président. Donc Geneviève Paquet pour le GRAME. Bonjour aux membres du panel. Donc une question assez générale, est-ce que vous pouvez confirmer que le conseil d'administration d'Hydro-Québec a bien approuvé le projet LAD?

M. DANIEL RICHARD :

R. Oui, nous le confirmons.

Q. [86] Puis y avait-il des indications, des recommandations à suivre qui avaient... qui auraient été formulées par le conseil d'administration à l'intention des gestionnaires, là, du projet LAD, par exemple un échéancier à respecter ou...

R. Je vais être obligé de vous répondre, là, que je n'ai pas en mémoire s'il y avait des points de ce niveau-là, là, au niveau des recommandations du conseil d'administration.

Q. [87] Maintenant, en fait je vais vous référer à une correspondance qui avait été transmise par le représentant du Distributeur, en l'occurrence maître Tremblay, sa correspondance du vingt (20) octobre deux mille onze (2011) sous la pièce B-0055.

Donc le représentant du Distributeur énonçait que dans la mesure où un report, on parlait d'un report, d'une demande de report du GRAME, donc dans la mesure où ce report ne remettait pas en cause la tenue de la conférence préparatoire du dix-huit (18) novembre et l'obtention d'une décision début janvier deux mille douze (2012), le Distributeur s'en remettait à la Régie relativement aux demandes d'extension. Donc comment expliquez-vous, là, disons le... cet empressement qui était demandé pour faire approuver le projet par la Régie en début janvier deux mille douze (2012)?

R. Nous on ne considère pas qu'il y a un empressement, là. Ce qu'on mentionne c'est que les travaux préparatoires sont complétés et que maintenant on est rendu à... on a en main un projet qui, à notre avis, là, est complété au niveau des étapes préparatoires, là, et qui a démontré, là ce qu'il devait faire et que l'ensemble, on l'a vu ce matin un peu, là, que l'ensemble des fonctionnalités avait été analysé. Donc dans ce sens-là on est prêt, nous, si c'est ça la question, là, pour le déploiement immédiat.

Q. [88] Oui, en fait, la question c'était en octobre

deux mille onze (2011) on avait une correspondance annonçant certaines intentions du Distributeur, donc simplement si vous aviez une raison pour justifier cette demande-là?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Q. [89] Est-ce qu'on pourrait avoir une copie de la...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien, je vais... écoutez, je pense à l'époque c'est de la correspondance qui est envoyée en vue d'une conférence préparatoire qui est fixée et éventuellement d'une audition. Je ne pense pas que qui que ce soit sur le panel peut commenter sur la lettre qui a été envoyée par les procureurs, Monsieur le Régisseur. Je pense que la réponse a été donnée par monsieur Richard.

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi votre objectif, là, Maître Paquet?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Non, c'était simplement de savoir la raison pour laquelle le Distributeur voulait une décision de la Régie en janvier deux mille douze (2012) comme ils l'énonçaient dans leur correspondance, donc pas nécessairement besoin de référer à la correspondance. Mais il me semble qu'il y avait une demande en ce sens donc c'était simplement pour

avoir les motifs, là, de cette demande-là.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Tout ce qu'on peut ajouter, Maître Paquet, c'est que l'échéancier, de toute évidence, a été légèrement modifié et on s'en remet à cet échéancier-là, le Distributeur, et je rappelle que bien que le Distributeur soit prêt à déployer le projet il y a des étapes préalables au niveau des... au niveau des autorisations que l'on entend bien respecter.

Q. [90] D'accord, merci. Maintenant je vous réfère à votre preuve, à la pièce HQD-1, document 1, à la page 26, en bas de page. Le Distributeur mentionne qu'il a retenu les services d'une firme de consultants, la firme Accenture, qui l'a accompagné tout au long des travaux préparatoires afin de le guider dans l'ensemble des activités reliées à la mise en place du projet. Donc pouvez-vous nous indiquer à partir de quel moment la firme Accenture a-t-elle accompagné Hydro-Québec Distribution dans ses travaux préliminaires visant à cibler le choix technologique?

M. GEORGE ABIAD :

R. Suite à un appel d'offres qui a été émis, de mémoire, autour du mois de mai deux mille dix

(2010), c'est en... à partir du mois de juin deux mille dix (2010). L'appel d'offres visait donc de trouver une entreprise experte dans le domaine pour nous accompagner dans le... dans l'élaboration de notre projet et c'est à partir de juin deux mille dix (2010) que la firme Accenture s'est jointe à l'équipe donc à titre d'accompagnement expert dans la réalisation du projet.

13 h 08

Q. [91] Est-ce que vous pourriez me préciser la date du contrat avec Accenture?

R. Écoutez, je sais qu'il a commencé au mois de juin, je ne sais pas exactement la date précise là, mais c'est autour de juin deux mille dix (2010).

Q. [92] Merci. Maintenant, je vais vous référer à la pièce HQD-3, Document 2.1, qui est le complément de réponse d'Hydro-Québec à l'engagement numéro 8 du GRAME, à la page 7. En fait, c'est en liasse parce que la version papier n'a pas de page, mais c'est en liasse, Annexe B, le tableau, le tableau intitulé « Calendrier d'activités du projet LAD ». Donc, on voit « Appels de propositions », pour l'appel de propositions 3 « Installateur(s) externe(s) des compteurs »... Non, excusez-moi, l'appel de propositions 1 « Firme d'accompagnement

et système MDMS », on voit que ça aurait commencé début deux mille dix (2010). Donc, pouvez-vous m'indiquer qui accompagnait le Distributeur disons de janvier à juin deux mille dix (2010)?

R. La firme d'accompagnement Accenture a commencé avec nous en juin, comme je vous ai dit tantôt. Maintenant, préalable à cet accompagnement, nous avons travaillé des... avec des firmes expertes pour nous faire des études de marché, donc ce n'était pas sous forme d'appel d'offres ni de contrat, c'était sous forme d'analyse, de balisage, de qu'est-ce qui se passait dans le domaine du renouvellement de parc de compteurs ailleurs dans le monde. Et à cet effet, d'ailleurs, Accenture ça en était une des firmes là, mais pas sous forme de contrat. Et l'autre, c'était la firme IBM.

Q. [93] Et concernant l'appel de candidatures qui a été déposé en juin deux mille dix (2010), le seize (16) juin deux mille dix (2010), est-ce qu'Accenture a aidé le Distributeur dans la préparation de cet appel de candidature?

R. Tout à fait.

Q. [94] Merci. Maintenant, je vous réfère à votre présentation de ce matin sous la cote B-98, à la page 18, le Distributeur indique la durée des

projets pilote est estimée à vingt-quatre (24) mois. Donc, pouvez-vous me confirmer, je pense que vous l'avez dit ce matin, mais simplement pour le bénéfice des notes sténographiques, pouvez-vous confirmer que la période de vingt-quatre (24) mois incluait le projet Heure juste?

R. C'est-à-dire, je vais préciser que ça n'inclut pas le projet Heure juste, ça incluait les compteurs de nouvelle génération qui avaient été utilisés dans le cadre du projet Heure juste, nous avons réutilisé ces compteurs-là pour fins de tester la capacité de notre unité de MDMS de pouvoir lire et facturer de façon parallèle les données de consommation provenant de ces compteurs-là. Donc, nous n'avons pas utilisé le projet Heure juste, mais plutôt les compteurs qui étaient installés dans le cadre du projet Heure juste.

Q. [95] Est-ce que c'est exact que ces compteurs-là qui avaient été utilisés pour le projet Heure juste vont éventuellement être remplacés?

R. Oui.

Q. [96] À quel moment on a commencé l'installation des compteurs pour le projet LAD seulement?

R. Les compteurs de nouvelle génération, suite aux appels de propositions que nous avions faits avec

les... pour l'achat des compteurs, vont commencer en juin deux mille onze (2011) pour la zone de Boucherville; en août pour la zone de Memphrémagog et en septembre pour Villeray.

Q. [97] Donc, est-ce qu'il est exact de dire que si on exclut les compteurs qui avaient été utilisés pour le projet Heure juste, la durée des projets pilotes, on n'arrive plus à vingt-quatre (24) mois, mais moins d'un an, est-ce que c'est exact?

R. Pour être en mesure de partir au mois de juin avec les installations des compteurs dont je viens de vous parler de nouvelle génération, il a fallu qu'on fasse les étapes là de récupérer les compteurs de nouvelle génération du projet Heure juste. C'est un tout là, c'est un tout là. Essayer des compteurs, c'est notre métier depuis des années, ça fait qu'on sait comment essayer des compteurs, ce n'est pas pour ça qu'on l'a fait. Ce qui est important, c'est de savoir est-ce que les équipements, l'information qui est recueillie par ces données-là pour fins de facturation en temps réel avec notre nouvel équipement MDMS qui fait partie de notre solution d'infrastructure de mesurage avancé fonctionne. Et ça, nous avions eu la réponse assez rapidement, avant même d'installer

les compteurs dans la zone de... de Boucherville, par exemple.

Q. [98] D'accord. Mais, vous me confirmez tout de même que les premiers compteurs qui ont été installés dans le cadre du projet LAD ont été installés en juin onze (11)?

13 h 14

R. Ça oui, c'est ce que je viens de vous dire, oui.

Q. [99] D'accord. Donc je vous remercie, ça complète mes questions.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Paquet. Alors on est rendu à Option consommateurs, Maître David, c'est ça.

Me ÉRIC DAVID :

Oui.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC DAVID :

Q. [100] Monsieur le régisseur, bonjour. Bonjour, panel. Consoeur. J'ai quelques questions, ça devrait respecter le temps que j'avais annoncé. J'avais d'abord quelques questions d'ordre technique, mais je pense c'est conforme à votre présentation, ça fait que je ne pense pas que je rentre dans trop de détails.

Concernant les projets pilotes, je voulais juste clarifier peut-être les chiffres qui ont été

offerts en preuve parce que de ce que je comprends de HQD-1, Doc. 1, page 43, vous annonciez vingt-cinq mille (25 000), l'installation de vingt-cinq mille (25 000) compteurs intelligents.

Et ce même chiffre-là est repris dans le rapport Accenture à la page 31. Donc on parle de vingt-cinq mille (25 000) compteurs intelligents. Voulez-vous un peu de temps pour vérifier?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Bien pouvez-vous rappeler la pièce, c'est HQD-1.

Q. [101] HQD-1, Doc. 1, page 43.

R. O.K. Vous êtes à quelle ligne?

Q. [102] Dans le tableau?

R. O.K.

Q. [103] Alors si vous regardez dans le tableau dans la section défaillance, TI, c'est indiqué :

> Importance de poursuivre les projets pilotes (25 000 compteurs de nouvelle génération) d'ici au déploiement massif.

R. Merci, Maître, on l'a repéré.

Q. [104] Bien je veux être précis dans ce cas-là, si vous allez ensuite au HQD-1, Doc. 3.1, ça c'est le rapport d'Accenture à la page 31, l'avant-dernier paragraphe, vers la fin :

> Sur ces points, Hydro-Québec Distribution a

couvert un nombre suffisant de compteurs (plus de 25 000).

Qu'on annonce dans le rapport Accenture. Maintenant on arrive dans la nouvelle pièce HQD-1, Doc. 6, page 6 et on nous annonce que dans les faits, il y aurait eu... Je peux vous donner le temps, excusez-moi.

R. Quelle page?

Q. [105] Page 6. Donc si on regarde dans le premier paragraphe qui suit le titre 2.1, à la fin de ce paragraphe-là, on peut lire :

> Ainsi, seuls 12 clients ont maintenu un refus sur les 18 243 installations effectuées.

Et si je comprends bien aussi les réponses que vous venez de donner au GRAME, si on regarde juste la phase 1 du projet pilote celle qui concernait donc le projet Heure juste.

De ce que je comprends environ deux mille six cents (2 600) compteurs des dix-huit mille (18 000) qui ont été installés n'étaient pas des compteurs intelligents, mais plutôt des compteurs électroniques.

Donc l'ancienne technologie, mais peut-être je comprends mal, c'est pour ça que je pose la

question. Bien peut-être répondre à ça d'abord.

M. GEORGES ABIAD :

R. Non, les dix-huit mille (18 000), là on est rendu presque vingt mille (20 000) parce que même si on a annoncé l'arrêt des projets pilotes il y avait quand même des clients qui continuent à nous appeler pour aller installer des compteurs. Ça fait qu'on ne refusait pas quand même dans la zone de Villeray certainement.

Alors donc on est rendu autour de vingt mille (20 000) comme on a mentionné ce matin, monsieur Richard, et c'est tous des compteurs, tous des compteurs nouvelle génération, ça exclu les compteurs qui ont été récupérés dans le cadre du projet Heure juste.

Q. [106] O.K. Maintenant je comprends un peu plus. Merci. Mais néanmoins on passe donc de ce qu'on nous avait annoncé dans la preuve initiale et aussi dans le rapport d'Accenture d'une installation de vingt-cinq mille (25 000) compteurs intelligents à dix-huit mille (18 000) selon HQD-1, Doc. 6 et maintenant à vingt mille (20 000) selon votre témoignage ce matin.

Je ne sais pas si ça veut dire que la pièce HQD-1, Doc. 6 doit être révisée. Peu importe. Ce

que je veux savoir c'est un peu comprendre cette divergence, pourquoi qu'il y a cinq mille (5 000) ou sept mille (7 000) compteurs de moins qui ont été installés?

M. DANIEL RICHARD :

R. Parce que je vais répondre à ça évidemment c'est un peu ce qu'on a mentionné ce matin là, vingt-cinq mille (25 000) ou même le nombre, ce n'était pas un chiffre en soi, une cible qu'on avait définie, c'était plus un ordre de grandeur, mais derrière tout ça ce qui se cache, ce qu'on veut avoir, c'est de savoir si le système fonctionne ou pas et est-ce qu'on en a un nombre suffisant.

Ce qu'on mentionne ici, ce qu'on a mentionné ce matin, c'est lorsqu'on regarde les travaux préparatoires qui ont été faits, on l'a mentionné, le fonctionnement de l'IMA ça marche de bout en bout.

Et donc à partir de tout ce qu'on a fait, on a parlé de représentativité, on a parlé également du fonctionnement, on passe du mesurage de la consommation à la consommation réelle. Donc le chiffre de vingt-cinq mille (25 000), oui, il aurait pu être de vingt-cinq mille (25 000), il peut être moins également, là.

Puis on a l'assurance toutefois qu'au niveau du système qui a été testé, l'ensemble des fonctionnalités ont été faites et si vous allez à la page 20 de notre présentation, vous avez un peu, je vais le définir comme ça, le « checklist », là, des éléments qu'on devait absolument valider et vérifier pour chacune des étapes.

Et dans ce sens-là, je vous dirais que toutes les étapes qu'on présente là rassure le Distributeur au niveau du fonctionnement du projet... Assurer le fonctionnement du projet et nous assure que le Distributeur a un projet qui est fonctionnel finalement pour un déploiement plus large.

Q. [107] Est-ce que ça serait exact de dire que disons les, je vais appeler ça les cinq mille (5 000) compteurs manquants, mais disons bref, je comprends que vous avez évalué en cours de projet pilote que ce n'était pas nécessaire d'aller jusqu'à vingt-cinq mille (25 000).

Est-ce que les derniers cinq mille (5 000), c'était ceux de la phase 3 évidemment, ceux donc qui étaient installés en milieu urbain dans Villeray?

13 h 20

M. GEORGES ABIAD :

R. Les compteurs qui étaient prévus pour Boucherville, donc pour tester le parc industriel ainsi que les clients résidentiels, ça c'est complété tel que prévu.

Q. [108] D'accord.

R. Les compteurs de Memphrémagog qui étaient là pour tester la capacité et la robustesse du système en milieu rural sont complétés.

Les compteurs de Villeray avaient deux buts de tester le rythme d'installation de notre prestataire externe et la capacité de la fluidité de l'information ou si vous voulez le processus dans le cadre de l'installation à l'interne. Et lorsque nous avons complété donc, les trois éléments étaient au rendez-vous. C'est-à-dire notre prestataire avait atteint un rythme qui, lorsque... lorsque, extrapolé pour un déploiement massif, il avait atteint le rythme qu'on s'attendait de lui. Les clients répondaient aux... qui n'étaient pas à la maison, qui n'étaient pas présents lors des installations, répondaient et prenaient des rendez-vous, tel qu'on s'attendait, donc pour soutenir un rythme de déploiement massif. Alors les critères processus d'affaires, d'installation qui étaient

visés par ce pilote-là dans la zone de Villeray ont été atteints.

Et, finalement, à partir du mois de décembre, nous avons eu la recommandation de nos équipes internes, tout compris, qu'on peut facturer. La facture était intègre, les données étaient intègres et donc on a procédé à la facturation.

C'est forts de ces trois éléments-là que nous avons décidé à ce moment-là. Moi, j'ai recommandé à ce moment-là à Daniel d'y aller de l'avant, donc qu'on a pu... Quand même qu'on se rend à cent mille (100 000) ou à cinquante mille (50 000), ça n'aurait absolument rien changé.

Q. [109] Vous en aviez assez. Donc, est-ce que c'est exact de dire que les cinq mille (5000) manquants c'était dans Villeray dans la phase 3?

R. C'était la dernière zone de déploiement, donc, oui, c'est là que ça s'est... on a arrêté.

Q. [110] O.K.

R. On a arrêté le déploiement. On a arrêté le pilote c'est-à-dire là.

Q. [111] O.K. Vous êtes sans doute à même de constater, là, qu'il y a avait une certaine opposition. Dans le quartier Villeray, il y a des

groupes de citoyens qui ont été formés, certaines gens qui ont exprimé des... des inquiétudes, fondées ou non, là. Je ne suis pas ici pour me prononcer sur ça. Mais est-ce que ça a été un facteur dans votre décision aussi de mettre fin, si on veut, prématurément au projet pilote dans Villeray, l'opposition à laquelle vous faisiez face?

R. Moi-même j'ai rencontré plusieurs personnes qui se sont opposées lorsque... ou se sont montrées... avaient des préoccupations. D'ailleurs, pour nous, ce sont tous nos clients et ils avaient tout à fait le droit de poser les questions et avoir droit à l'information qui est demandée. On a... On a décidé à plusieurs reprises, à plusieurs niveaux de rencontrer les gens qui avaient des questionnements. Et dans la plupart du temps et la plupart des cas, les gens, une fois qu'ils ont compris qu'est-ce qu'il y en avait par rapport à Mesures Santé Canada et les éléments reliés à la santé, nous ont accepté de changer les compteurs.

Des vingt mille (20 000)... Des vingt mille (20 000) compteurs installés, dont onze mille (11 000) ou douze mille (12 000) à Villeray, douze (12) avaient à ce moment-là refusé l'accès et on

avait décidé de retenir l'ordre de travail, de ne pas procéder au changement. Alors donc, ça c'est la... ça c'est la réalité terrain qu'on vivait.

Nous, de notre côté, ce qui était important c'est de savoir est-ce que l'information elle était là lorsqu'on lisait les compteurs, est-ce que la capacité de l'infrastructure était là lorsqu'on a mis la sécurité avancée, est-ce que la facturation était exacte à ce que nos systèmes soient intégrés avec SAP. C'est ça qui était... qui était le guide en arrière.

Q. [112] O.K.

R. Donc, vous avez vu il y avait plusieurs critères. Et il fallait que ces critères opérationnels de sécurité et de... et de robustesse TI soient au rendez-vous pour prendre la décision.

Q. [113] O.K. Donc, si je comprends bien, votre témoignage c'est que l'opposition des citoyens dans Villeray n'était pas un facteur dans votre décision de mettre fin prématurément au projet pilote dans Villeray?

R. Non.

Q. [114] Maintenant j'ai quelques questions un peu dans la... la même veine que ma consoeur du GRAME tantôt, là, au niveau de l'échéancier, le grand

portrait.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que je peux faire préciser quelque chose avant, là?

Q. [115] Sur les compteurs installés, là, votre pièce HQD-1, Document 6 c'est assez récent, c'est du quatorze (14) mars deux mille douze (2012). Là c'est marqué dix-huit mille deux cent quarante-trois (18 243) compteurs. Là vous dites vingt mille (20 000). Il ne s'en est pas installé dix-huit mille (18 000)... dix-huit cents (1800) depuis le quatorze (14) mars deux mille trois (2003)? Alors les compteurs installés au moment où on se parle est-ce que c'est dix-huit mille deux cent quarante-trois (18 243) ou si c'est vingt mille (20 000)?

R. Non, c'est dix-huit mille deux cent quarante-trois (18 243). C'est le chiffre qui est indiqué ici. Mon seul point c'était pour vous dire qu'il y a encore des... des entrées quand même qui arrivent à tous les jours, des gens qui appellent. Donc, ce chiffre-là peut fluctuer. C'est juste ça mon point.

13 h 26

Q. [116] J'ai quelques questions relativement à la pièce que vous avez déposée ce matin, là, au niveau de votre présentation. J'en suis à la page 7. Bien,

d'abord une question préliminaire, une question que honnêtement j'annonce un peu le jeu, là, ou disons la position qu'on va peut-être adopter en plaidoirie mais on verra, on va voir comment le dossier évolue puis on est très ouvert à ce qu'Hydro-Québec est en train de nous dire mais est-ce que face à la... une certaine grogne publique, là, fondée ou non, je ne me prononce pas, encore une fois, face au fait que vous venez de déposer une option de retrait qui n'était pas du tout prévue dans le projet initial, ce qui vous a forcé de déposer une autre demande devant la Régie de l'énergie qui sera entendue dans les prochains mois, je ne sais pas dans quel délai mais on peut présumer que l'aspect coût de l'option de retrait ne sera pas décidée par la Régie pour plusieurs mois, probablement pas avant l'automne dans le meilleur des scénarios.

La question qui me vient à l'esprit c'est est-ce que vous avez envisagé ou est-ce que vous envisagez aujourd'hui la possibilité peut-être de suspendre votre demande, de suspendre le projet qui est déposé pour revenir devant la Régie avec un projet bonifié, avec une option de retrait intégrée, c'est-à-dire intégrée dans une seule

demande au lieu de diviser et de scinder la demande en deux instances, en deux phases, une stratégie que vous avez adoptée, est-ce que vous envisagez cette possibilité-là de retirer votre projet pour revenir avec un projet bonifié?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je vais juste faire une remarque ici, je vais laisser ensuite les gens du panel répondre, mais quand on parle de stratégie adoptée, là, je ferai remarquer que les règles font en sorte qu'au niveau des conditions de service on doit être devant un banc de trois régisseurs alors que pour l'approbation du projet d'investissement on est devant, en fait, devant un seul régisseur, alors ce n'est pas une question de stratégie au sens où peut-être mon collègue le suggère, là.

LE PRÉSIDENT :

Mais la question de maître David elle va un peu dans le sens de ce que j'ai moi-même dit à la rencontre préparatoire, tu sais, à un moment donné comment est-ce qu'on peut arrimer intelligemment ces deux dossiers-là.

Me ÉRIC DAVID :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors c'est un peu ça.

Me ÉRIC DAVID :

Bien, c'est sûr qu'on va revenir sur cette question-là en plaidoirie, là, c'est je ne pose pas... je ne veux pas poser des questions d'ordre juridique au panel, là mais je vais revenir au factuel, je comprends bien.

Q. [117] Maintenant donc j'en reviens à la pièce que vous avez déposée ce matin à la page 7, on a révisé un peu les objectifs pourquoi, c'est-à-dire il fallait procéder maintenant puis vous nous avez présenté donc la pérennité du parc, le fait que la technologie est mature, baisse du prix des compteurs, fenêtre d'opportunité.

J'en suis justement à cette page-là, la page 7, la fenêtre d'opportunité. Je constate que les données que vous déposez aujourd'hui à la Régie arrêtent le vingt-neuf (29) février deux mille douze (2012).

Évidemment ce n'est peut-être pas parce que vous n'avez pas des données disponibles mais c'est quand même possible aussi de faire des extrapolations, des études qui vont dans l'avenir. Vous êtes sans doute en mesure de donner... de

fournir une preuve à la Régie sur la situation des employés d'Hydro-Québec, ce qui est prévu pour les retraites dans les deux, trois, quatre prochaines années à venir?

M. DANIEL RICHARD :

R. Oui, je vais répondre à la dernière question. Peut-être que vous en aviez d'autres auparavant, là, mais...

Q. [118] J'avoue qu'elle était longue.

R. ... je vais juste... oui, c'est ça, hein! Je vais répondre au dernier volet. Pour nous, le vingt-neuf (29)... vingt-neuf (29) février deux mille douze (2012), pour être franc, ça nous apparaissait quelque chose qui était très contemporain, là, très d'actualité, là.

Il faut comprendre qu'on est déjà le dix-neuf (19)... le dix-neuf (19) mars, donc c'est quand même un délai, là, très... donc une donnée qu'on a été chercher dans nos systèmes très récemment. On pourrait fournir effectivement les retraites anticipées.

On s'entend que lorsqu'on a mis comme... ici comme information on a une information sur le nombre d'employés éligibles à la retraite, donc il y a une première nuance qu'il faut apporter, ça

c'est quelque chose qu'on peut fournir parce que, bon, les règles évidemment au niveau de prise de retraite ou non.

Toutefois, je ne voudrais pas présumer pour eux à savoir s'ils ont l'intention de la prendre. Et la donnée qui est importante ici, ce qu'il faut comprendre, nombre d'employés ayant signifié leur intérêt, donc c'est un niveau de certitude un peu plus grand, là, c'est des gens qui ont signifié à la gestion qu'ils entendaient prendre leur retraite au cours de l'année deux mille douze (2012) et deux mille treize (2013). Donc c'est ça qui nous amenait à soixante pour cent (60 %).

Et ce qu'on mentionne c'est que soixante pour cent (60 %) maintenant si on le prend, contrairement aux premières prévisions qu'on a pu faire en tout début de projet, là, où on avait dix pour cent (10 %) de notre personnel qui était temporaire, évidemment ce qu'on mentionne c'est qu'aujourd'hui le Distributeur a la flexibilité nécessaire lorsqu'on parle de gain d'efficience, là, il faut comprendre que la stratégie qu'on fait ici, là, ce n'est pas pour maintenir les emplois si le projet devait se réaliser, c'est de pouvoir avoir la flexibilité puis pouvoir aller chercher

ces gains d'efficience-là. Donc c'est des postes, disons-le, temporaires.

Q. [119] Oui, mais...

R. Oui.

Q. [120] ... la Régie ne détient aucune donnée sur la durée de cette fenêtre-là. Autrement dit, est-ce que cette fenêtre d'opportunité-là va durer une semaine, six mois, un an, trois ans, on ne le sait pas.

R. Oui. On pourra revenir un peu plus précisément avec cette fenêtre-là, et je vais profiter quand même pour parler un peu des autres volets, là. C'est sûr que pour nous ce qu'on présente aujourd'hui c'est le projet d'infrastructure et mesurage tel que vous... tel que vous le connaissez et c'est... et c'est ça le projet qu'on présente aujourd'hui à la Régie.

Dans ce sens-là l'option de retrait, là, ne constitue pas un scénario alternatif à notre demande. Pour nous il y a le projet de d'infrastructure de mesurage, duquel s'ajoute ou se joint une option de retrait pour les clients qui, peu importe la raison, demanderaient à ne pas avoir l'installation d'un compteur de nouvelle génération. Donc pour nous, là, c'est quelque chose

évidemment qui est imbriqué.

Q. [121] Oui, ma question, j'en étais plus à la question de « timing », là, au fond ce qu'Hydro-Québec...

R. Oui, oui.

Q. [122] ... nous dit ce matin...

R. Ça on pourra... oui.

Q. [123] ... le « timing »... le « timing » est bon.

R. Oui.

Q. [124] On a une fenêtre d'opportunité...

R. Oui.

Q. [125] ... côté de la gestion de nos ressources humaines...

R. Ce que...

Q. [126] ... frappons maintenant, c'est un peu ça que vous dites.

R. Oui, là vous me demandez la fenêtre le plus tard...

Q. [127] La question que je vous pose...

R. ... on reviendra avec... oui, avec cette...

Q. [128] ... la question que je vous pose...

R. Oui.

Q. [129] ... c'est à toute fin pratique...

R. Oui.

Q. [130] ... quand vous dites « c'est le moment », là.

R. Non.

Q. [131] Mais au fond on ne le sait pas si ça va être le moment dans trois semaines, dans trois mois, dans six mois, dans un an, dans deux ans, dans trois ans, on n'a aucune donnée sur ça, vous êtes d'accord?

R. Techniquement, on vous reviendra avec l'information, mais ce que je voulais... ce qu'on voulait aussi amener si on peut le regarder comme étant la période où toute cette zone-là est accessible, mais également ce qu'on veut signaler c'est que cette fenêtre-là voilà quelques dizaines de mois ou même voilà un an on n'avait pas les mêmes anticipations.

Q. [132] Je comprends.

R. On avait donc un niveau de risque qui était devant nous au niveau de la capacité de concrétiser nos gains d'efficience qui étaient, selon l'information qu'on avait à ce moment-là, donc au trente et un (31) décembre deux mille neuf (2009), c'est ça qui est illustré.

Aujourd'hui ce qu'on mentionne, et je vous reviendrai... on en prend l'engagement, là, avec le volet, là, au plus tard, c'est la question que vous posez, mais ce que je dis c'est que cette situation-là a grandement évolué, qu'aujourd'hui on

a maintenant un niveau de certitude au niveau de nos gains, là, qui est plus précis que ce qu'on pouvait avoir voilà à peine quelques mois. C'est ça que je mentionne. Mais, on va vous revenir, on prend l'engagement.

13 h 33

Q. [133] D'accord. Maintenant, si vous regardez la page précédente, à la page 8... 6, excusez-moi, 6. Donc, ce matin, vous nous avez dit qu'une autre raison pourquoi il fallait que la Régie approuve le projet, c'est la baisse du prix et on voit qu'il y a une évolution dans le prix. Depuis deux mille cinq (2005), on est au tiers environ du prix. Et là, on voit que le tableau, il arrête en deux mille neuf (2009). Qu'est-ce qui se passe depuis les trois dernières années quant au prix?

R. Je n'ai pas l'information récente. Toutefois, vous avez vu tantôt que nos clauses pour les compteurs contiennent une clause de... hein, de... on le mentionne là à la page... je vais juste trouver la page. À la page 11, on mentionne que pour les compteurs et les équipements de télécommunications, les compteurs sont associés à une clause de rabais qui fait en sorte que si jamais...

Q. [134] Oui.

R. Donc, si vous me demandez ce qui se passe dans le futur, bien, si, à titre d'exemple, un de nos fournisseurs donnaient des rabais, pour l'année deux mille onze (2011), deux mille douze (2012) plutôt ou deux mille treize (2013), encore plus importants que celui qui nous aurait été donné, on va pouvoir s'en prévaloir, donc c'est ce que ça dit.

Q. [135] C'est tout à fait louable, évidemment.

R. Oui.

Q. [136] Vos avocats ont habilement négocier ces contrats-là, c'est tout à fait dans l'intérêt de tout le monde de faire en sorte qu'on profite de ces baisses-là. Ma question, c'est de savoir quel est le prix... comment le prix a évolué depuis deux mille neuf (2009), de un? Et de deux, est-ce qu'il y a des raisons de croire que le prix ne va pas continuellement continuer à baisser d'année en année? Et si vous me permettez peut-être mon dernier « follow-up », c'est est-ce qu'il n'est pas ici... est-ce qu'il n'y a pas ici une fenêtre d'opportunité qui est en train de s'ouvrir? Autrement dit, si on attend dans le temps, le plus qu'on attend...

R. Oui.

Q. [137] ... plus que les coûts du projet vont baisser. Soit parce que vous en bénéficier à cause du contrat et de la clause que vous avez négociée habilement ou parce que les prix du marché vont vous permettre de renégocier le contrat.

R. Au niveau de l'évolution des prix récents, je n'ai pas l'information. Pour l'autre volet que vous mentionnez, évidemment, si j'avais cette information-là, là, à savoir quelle va être l'évolution de ces prix-là, pour être clair, je serais sûrement un homme... un homme riche là. Donc, dans ce sens-là, je ne pense pas qu'il y ait personne qui puisse détenir cette information-là de façon certaine. Toutefois, on s'entend qu'il y a un seuil qu'on connaît qui va être zéro là, hein! Puis que l'économique a bougé de façon importante au cours des dernières années. Et ce que je mentionne, on ne peut pas prendre ces quatre éléments-là de façon isolée. Lorsque vient le temps de se poser la question sur le projet, on doit prendre le premier, donc qu'on a trop peu mentionné, puis il va y avoir le panel qui va en discuter, le panel 2. L'état du parc, la pérennité, donc on devrait prendre, oui, l'évolution du prix, oui, on doit prendre l'autre volet qu'on a mentionné au niveau que la

technologie est bonne, et le dernier qui était la fenêtre d'opportunité, puis, ça, ça fait un tout.

Juste pour reprendre un peu sur votre question de tantôt, si vous me demandez : « est-ce que le Distributeur peut attendre quelques mois », la réponse est « oui », puis on va s'en remettre aux décisions qui seront prises là comme on a toujours fait là au niveau de chacun de nos projets, là, puis on va prendre acte des décisions qui vont être prise à la suite de l'audience là, donc... Mais, il faut regarder le projet dans son ensemble.

Et ce que vous amenez, c'est un peu le même concept du IPad, hein! Le IPad 3 vient tout juste de sortir.

Q. [138] Exact.

R. Moi, ce que je vous dirais, c'est attendez le 4.

Q. [139] Exact.

R. Mais, un jour, vous allez avoir une réalité qui va venir vous chercher et qui va dire : « écoutez, oui, mais en attendant j'aimerais bien », hein! Et nous, on a la pérennité qui fait partie... Donc, c'est pour ça que je dis que le projet, on doit le voir de façon beaucoup plus global...

Q. [140] Oui.

R. ... que de le regarder avec un seul... un seul élément.

Q. [141] Je comprends. J'ai aussi une question concernant l'option de retrait. Au fond, ce que vous nous annoncez, je sais qu'il y a l'autre cause 3788 où on va analyser les coûts, mais au fond, on ne peut pas présumer aujourd'hui de la décision de la Régie quant à comment on va traiter ces coûts-là de l'option de retrait. Il est possible à ce jour que la Régie refuse votre demande de faire en sorte que les coûts de l'option de retrait soient assumés par les gens qui exercent l'option. Ça, ça voudrait dire donc que ces coûts-là vont être assumés par l'ensemble de la clientèle d'Hydro-Québec et non pas juste à ceux qui choisissent l'option. Est-ce que ce n'est pas exact de dire que dans un tel scénario, les efficiences annoncées vont être amoindries? Il y aura moins d'efficiences dans le projet. Il y aura nécessairement plus d'employés qui vont être retenus pour faire le relevé des compteurs, il y aura plus de routeurs, et caetera. Est-ce qu'on n'a pas de perte d'efficience si la Régie refusait votre proposition?

13 h 34

R. Le début du projet si on prend un des scénarios, je

vais dire explorer un scénario là. Un scénario on complète cette cause-ci. Évidemment, il y aura un deuxième volet qui sera comme vous l'avez mentionné les conditions de service qui sont touchées par la notion d'option de retrait.

Il va y avoir un traitement qui va être fait pour ce volet-là. Donc c'est sûr que si vous me posez la question, effectivement, ça fait partie d'un ensemble. Ce n'est pas deux choses qui sont dissociées.

La question qui est posée plus tôt ce matin dans le cadre de ce qu'on, de ce qu'on discute au cours des deux prochaines semaines et la question a été, je pense très bien adressée par maître Lassonde, c'est de savoir : est-ce que le scénario qu'on a retenu en termes d'« opting out » est centré, censé, le fameux un pour cent (1 %) qu'on a déposé et qu'est-ce que ça fait dans l'économique du projet tel qu'on le présente? Ça je pense que c'est celle qu'on doit retenir. Maintenant on va prendre acte des décisions, mais ce que vous me dites c'est qu'au niveau des gains d'efficience, les employés vont toujours être temporaires.

La seule chose qui va se passer, on ne déploiera pas nos compteurs tout de suite, on va

attendre les décisions, on va prendre maintenant le déploiement lorsqu'on aura eu la décision de faire le déploiement.

Donc ce que ça va faire c'est qu'au lieu d'actualiser en date du mois de juin deux mille douze (2012), on actualisera s'il le faut un petit peu plus tard ou ça va être ça la réalité.

Mais les gains d'efficience vont être les mêmes parce que le jour où on va remplacer les compteurs, après un certain nombre, il va y avoir des gains qui vont se produire au niveau de l'efficience de la fonction relève.

Tout ça va être tout simplement être décalé et on verra, sans présumer de quel est le futur en termes d'échéancier, ça va tout simplement être un projet dont l'économique sera retardée de quelques mois, mais en termes de gain d'efficience, la réalité va rester strictement la même là.

Q. [142] O.K. Donc ça veut dire que selon vous...

R. Excusez-moi, un ajoute d'information que mon collègue.

M. GEORGES ABIAD :

R. Cependant, il est important de se rappeler et on va le voir plus précisément dans le panel 2. Mesures Canada change ses normes. On se doit d'agir dans le

parc, là, il va y avoir des échantillonnages à faire, des, des remplacements beaucoup plus massivement que qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui.

La pérennité, il faut y adresser, parce que l'électromécanique ne sera plus là. Donc outre pris ce dossier-là comme économiquement parlant comme vous l'amenez, la vraie, la vraie mesure qu'on doit prendre c'est son impact dans l'ensemble des opérations qu'on a à faire tous les jours.

Ce n'est pas juste l'efficience ne sera pas au rendez-vous. Mais on a quand même des réalités qu'on doit respecter là. Mesures Canada, dès deux mille quatorze (2014) pour l'électromécanique, c'est très différent et mes collègues vont avoir le plaisir de vous expliquer l'impact que ça va avoir sur nos affaires. Donc c'est important de vous rappeler ça.

Q. [143] O.K. Oui, allez-y?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Je vais compléter la réponse de mon collègue Richard. Nous on va s'en remettre quant au « timing » dont vous parliez là. On va se remettre à la bonne décision de la Régie, là. En d'autres termes si la Régie souhaitait après les audiences de la présente cause suspendre sa décision jusqu'à

ce que l'autre bête est saisie. En fait, il sera saisi j'imagine sous peu. Pour rendre une décision en même temps, pour former le tout cohérent que vous suggériez un peu plus tôt, le Distributeur n'a pas d'objection à le faire. Et on sait, on l'a su ce matin, maître Lassonde siégeait sur le deuxième dossier.

Alors ce que l'on vous dit, si cette cohérence-là ou le fait de suspendre le dossier ou la décision à être rendue dans le présent dossier jusqu'à ce que l'autre soit rendue était nécessaire, était jugée nécessaire par maître Lassonde, bien le Distributeur n'a pas d'objection.

Q. [144] O.K. Bien écoutez, de toute façon de ce que je comprends, je ne pourrai peut-être revenir sur le sujet de façon plus détaillée avec le panel 3, mais le seul point que j'essayais d'apporter ou la question que je voulais vous poser c'est est-ce que, parce que là le projet là, il doit se justifier selon la preuve que vous avez déposée dans ce dossier, « right »!

On ne peut aucunement présumer de la décision de la Régie dans l'autre dossier qui va elle, qui lui ce dossier-là va statuer sur les coûts pour l'option de retrait.

Alors revenons à ce dossier, au scénario que vous avez présenté pour les coûts, les efficiences, mon seul point puis c'est la question que je voulais tester, mais si c'est plus le panel 3 qui me réponde, il n'y a pas de problème.

C'est dire que si ces coûts-là, les coûts additionnels qui n'étaient pas là à l'origine, les coûts additionnels qui viennent de se rajouter, si ces coûts-là ne sont pas assumés par les gens qui exercent l'option de retrait, il me semble moi nécessairement que les efficiences escomptés vont être réduites.

Je ne vois pas comment ça peut être autrement, mais écoutez si vous aimez mieux que je pose la question au panel 3, je vais la poser au panel 3.

13 h 43

M. DANIEL RICHARD :

R. Effectivement, on pourrait expliquer la mécanique, là, des gains d'efficience puis comment est-ce qu'ils sont générés. Effectivement, le panel 3 va être plus en mesure de préciser chiffre par chiffre qu'est-ce qui se passe d'un point de vue mécanique.

Mais, essentiellement, retenez que l'efficience elle vient du fait que l'on change des

compteurs où la relève... Vous avez vu un peu ce qu'on a discuté ce matin, là. Relève à pied, maintenant qu'on va pouvoir faire à distance. Les gains d'efficience vont être générés au fur et à mesure que les nouveaux compteurs vont prendre place. Ça va de soi que, si on retarde la date où ces compteurs-là vont être mis en service, les gains d'efficience vont être retardés. Mais ils ne s'évaporeront pas pour autant, là.

Donc, l'économique sera tout simplement décalé. Mais je pense que le panel 3 pourra, là, de façon plus efficace que je le fais là, aller dans le détail avec tout ça.

Q. [145] Dans votre témoignage, Monsieur Richard, vous avez beaucoup fait mention du contexte international du projet à l'effet que le Québec doit se positionner, si on veut, par rapport à ce que les autres juridictions font sur ces questions-là. Je suis tout à fait d'accord avec ça, c'est une réalité évidemment économique et technique.

Mais la question que j'avais c'était plus par rapport à la gestion des risques du projet et, entre autres, la résistance peut-être du public ou d'une partie du public. Est-ce que sur cette question-là, parce que j'imagine c'est un facteur

important pour vous, là, la question de l'acceptabilité sociale, avez-vous fait une analyse de ce qui se passait dans les autres juridictions sur cette résistance sociale-là? Vous n'êtes pas sans savoir qu'en Californie, par exemple, il y a eu des oppositions, et dans plusieurs autres juridictions.

R. Lorsqu'on a déposé dernièrement, je pense qu'on a fait état des différents balisages, là, en ce qui concerne les options de retrait à travers le monde, ce qui se passe un peu. Et on parle à toutes fins pratiques de six juridictions où l'option de retrait est offerte. Hydro-Québec va être la première entreprise canadienne à offrir un... Si, évidemment, elle est acceptée, une option de retrait. Ça n'existe pas ailleurs.

Donc, la seule utilité canadienne à offrir une option de retrait. Et donc, on voit le balisage, là, un peu partout. Ça prend différentes formes, là. Je vous dirais qu'effectivement, PG&E est dans le... fait partie du groupe puis ils sont en démarche également pour avoir une option de retrait.

Pour l'autre volet, dans ce sens-là il y a un bon nombre d'informations, oui, qu'on a

colligées puis qu'on a déjà rendues publiques et qu'on pourra également discuter avec vous, là, sur les niveaux, les tarifs, et caetera, toute la mécanique entourant ça.

Maintenant au niveau de l'apprentissage des... des projets pilotes, il va de soi qu'on n'a pas été... on a été sensible aux préoccupations de... d'une partie de certains de nos clients en ce qui concerne le niveau des radiofréquences parce que je pense que c'est l'événement important. Et je ne vous cache pas que, dès qu'on a eu vent de ces... de ces craintes-là, pour nous, on a été, je pense, le plus véloces possible et on a rendu accessible de l'information, peut-être qu'effectivement on aurait dû rendre disponible beaucoup plus tôt dans notre processus, en ce qui concerne le niveau d'émission de ces compteurs-là.

Et ça, je vous dirais que dans les prochaines... aujourd'hui, là, et dans les prochains jours, c'est clair qu'Hydro-Québec on va être... on va tenter d'être beaucoup plus clair et précis auprès de notre clientèle pour préciser le niveau... le niveau des radiofréquences, là. Et je vous dirais que c'est un processus qui va se

continuer même lors du déploiement.

Monsieur Abiad mentionnait tantôt, là, toutes les démarches qui sont faites au niveau de la clientèle pour aller à la rencontre des gens qui peuvent avoir des craintes. Et il est important de placer les émissions de nos compteurs en microwatts par mètre carré, d'une part par rapport à la limite, la limite établie par Mesures Canada, mais, également, de le contexter dans un ensemble de données beaucoup plus large. On a montré ce matin des objets, là, comme un ordinateur, un micro qu'on a tous ici, là, un ordinateur portable. On a vu le niveau de la radiofréquences.

Il faut être en mesure, effectivement, et je pense que c'est une de nos préoccupations, d'adresser le niveau des radiofréquences et de le mettre dans un ensemble beaucoup plus large et d'être capable de contexter. Parce que si on ne fait pas attention, là, on se retrouve avec un objet qui a des vertus qu'on ne pouvait pas connaître et que la science ne savait pas non plus, là.

Donc, il faut être capable de le contexter. Et, comme je vous dis, pas juste de le mettre en relief par rapport à la limite, mais,

également, par rapport à d'autres objets. C'est ce qu'on a tenté de faire.

Mais je suis d'accord avec vous qu'un travail de communication puis un travail de... de rendre disponibles des données scientifiques pour adresser ces craintes-là de la part de certains de nos clients.

Et je pense qu'à la toute fin, l'option de retrait, là, vient comme, je dirais, compléter toute cette démarche-là en offrant, indépendamment des résultats scientifiques, indépendamment de ce que disent les grandes organisations de la santé. Bon, s'il y a des gens qui, à la fin de la journée, ne veulent pas, bien, ils ont au moins une option pour éviter l'installation d'un compteur de nouvelle génération.

13 h 48

Q. [146] Mais cette option de retrait existe depuis cinq jours, elle n'était pas là au début?

R. On en convient. On est d'accord.

Q. [147] Ma question c'est quand vous avez conçu le projet, quand vous avez décidé d'entamer des projets pilotes, avant de commencer à dépenser de l'argent, aviez-vous vérifié comment ça se passait

dans les autres juridictions? Aviez-vous, est-ce que vous vous étiez préoccupé de l'opposition déjà existante dans ces autres juridictions-là?

R. Vous regarderez la preuve qu'on a déposée. Oui, on avait fait ces vérifications-là et je peux vous dire que toute la notion d'option de retrait, vous verrez un peu là, comment est-ce qu'elle se, qu'elle se déploie là. C'est une considération qui est très, très, très récente partout.

Q. [148] O.K. Mais vous avez fait?

R. Et vous aurez, oui, vous aurez le loisir de voir les dates de dépôt, de proposition. Je vous dirais que lorsqu'on parle d'option de retrait en application, là, il y en a un nombre très restreint. Comme je l'ai mentionné tantôt on va être la première compagnie au Canada à offrir cette option de retrait là et donc c'est quelque chose de très récent.

Q. [149] O.K. Sur la question justement vous avez mentionné les efforts de communication d'Hydro-Québec là, vous venez d'y faire allusion. Est-ce que vous aviez envisagé de faire des consultations publiques avant de lancer le projet ou avant de, tu sais, de proposer les compteurs intelligents à la clientèle?

R. Non. Non.

Q. [150] Avez-vous envisagé de consulter des intervenants, les intervenants qui viennent régulièrement devant la Régie de l'énergie sur cette question-là?

R. Bien j'espère que les deux semaines qui vont suivre permettent justement ce forum-là, être consulté et d'entendre et de permettre de voir un peu les ensembles des...

Q. [151] Oui, je parlais évidemment...

R. ... des éléments.

Q. [152] ... de consultations préalables au dépôt d'une demande devant la Régie de l'énergie. C'est à ça que je faisais allusion?

M. GEORGES ABIAD :

R. C'est-à-dire qu'avant de déposer à la Régie il y avait eu des présentations qui ont été faites par moi là et j'étais ici avec des intervenants où j'ai présenté un peu le plan de match, le projet et tout. Ça s'est fait au mois de mars, si ma mémoire est bonne, de deux mille onze (2011).

Il y en a une autre qui s'est faite un petit peu avant le dépôt, au mois, en tout cas, je ne veux pas me mélanger dans les dates là. Je sais qu'on va pouvoir sortir les dates, mais j'ai la

mémoire que j'étais dans cette salle-là puis il y en avait beaucoup d'intervenants et j'ai tout expliqué le projet.

Q. [153] Ça c'est dans le cadre du dossier 3723 ou dans le cadre de la demande qui a mené à la demande dont on est saisi aujourd'hui?

R. C'était dans le cadre de la demande qui a été faite pour qu'on réalise les projets pilotes. Nous avons fait une demande pour faire les projets pilotes. Il y a quand même eu une décision.

Q. [154] Les comptes de frais?

R. Exact, les comptes de frais reportés.

Q. [155] O.K. 3723?

R. Et dans, et je donnais les résultats des pilotes, je donnais les statuts des pilotes, je donnais où est-ce qu'on était rendu dans le déploiement massif, on a même changé le nombre de compteurs à ce moment-là de pilotes. On a dit pourquoi on changeait le nombre de compteurs. Ça a été quand même une belle, une belle journée quand même assez, assez pleine avec tous les intervenants. Merci.

Q. [156] Excusez-moi ça ne sera pas long. Merci, je n'ai plus de questions pour le panel.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître David. Alors on est rendu au RNCREQ,

Maître Gariépy.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANNIE GARIÉPY :

Q. [157] Alors bonjour, Monsieur le régisseur, bonjour aux membres du panel, Annie Gariépy pour le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. Dans un premier temps, Messieurs, j'aimerais revenir sur la présentation que vous avez faite ce matin.

À la page 16 de votre document, vous mentionnez dans la deuxième colonne, première ligne, la mise à jour quotidienne des pages Web clients. Pardonnez mon ignorance, mais est-ce que ça a été mentionné auparavant dans votre preuve? Je n'ai pas retrouvé cet aspect-là dans la preuve.

M. DANIEL RICHARD :

R. Non, ce qu'on a présenté ce matin d'ailleurs là soyons clair, il y a un bon nombre d'éléments qu'on voulait amener pour répondre à un questionnement de la part des...

Q. [158] O.K.

R. ... des différents mémoires qui nous demandaient où était notre vision en ce qui concerne le « Smart Grid », où nous logions et qu'est-ce que nous faisions dans cet environnement-là. Donc je vous dirais là, que de la même façon à la page 14 là, ce

n'est pas des éléments qu'on avait dans notre preuve, mais par contre ils ont été présentés, on s'entend, dans certains cas à la Régie de l'énergie et de la même façon je vous dirais que les éléments qui sont présentés en page 15 et 16, pas juste en page 16, mais également à la page 15, il y a certains éléments qui ne font pas partie, notamment parce qu'ils n'étaient pas inclus dans notre « business case ».

Et comme je l'expliquais ce matin, ce n'est pas parce que ça n'a pas été inclus que ce n'est pas quelque chose que sur quoi on travaille.

13 h 54

Q. [159] D'accord. Mais je voulais juste être certaine que je ne l'avais escamoté. Est-ce que le Distributeur envisage des coûts pour ajouter cette fonctionnalité ou c'est plutôt quelque chose qui avait été envisagé, quantifié, mais non ajouté à la preuve?

M. DANIEL RICHARD :

R. Ça dépend. Je le mentionnais tantôt, là, le plan d'affaires du Distributeur a ses propres éléments en termes de gains et en termes de coûts. Lorsqu'on parle, exemple, si vous me posez la question en ce qui concerne gestion de la consommation, mise à

jour quotidienne des pages Web, il va de soi qu'il va y avoir des... un certain coût à ça, ne serait-ce que de revisiter notre page Web, la rendre peut-être une page Web maintenant de deux mille douze (2012) et deux mille treize (2013). Et par la suite, il y aura les liens qu'on fera, là, avec les... une DMS pour envoyer l'information au niveau du rafraîchissement. Donc, il y aura des coûts.

Mais ce n'est pas, et je l'ai mentionné ce matin, ce n'est pas dans les coûts du projet qu'on présente aujourd'hui.

Q. [160] On se comprend bien. Ce n'est pas dans le coût du projet que vous présentez devant la Régie. Par contre, on envisage, le Distributeur envisage des coûts pour cette mise à jour quotidienne des pages Web des clients?

R. Oui. Et ces coûts-là, ultimement, vont être présentés dans le cadre de nos demandes de tarif et d'investissements qu'on fait sur une base annuelle. Et si jamais ces investissements-là étaient tellement costauds qu'ils dépassaient, exemple, la limite du dix millions de dollars (10 M$), bien, on viendra ici et on présentera ces coûts-là devant la Régie de l'énergie. Voilà!

Q. [161] Et ce sera un rendez-vous pour se rencontrer

à nouveau.

R. Oui.

Q. [162] Excellent.

Monsieur Abiad, ce matin vous nous avez... vous avez donné les raisons pour lesquelles vous aviez abandonné le AMR Drive-By à la faveur de l'AMI. Vous avez dit que l'AMI permet beaucoup plus de fonctionnalités que l'AMR. Puis, ça, on n'en... on comprend très bien. Ma question c'est est-ce que le AMR permet également de réduire les coûts de relève?

M. GEORGES ABIAD :

R. Oui.

Q. [163] D'accord. Je vous remercie.

Je vais maintenant vous amener à la pièce B-0052, donc HQD-3, Document 2.1 à l'annexe B qui est à la page 7. Je vais aborder la question, là, du tableau sur l'approbation... sur le déroulement des phases 1, 2, 3 du projet LAD.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Pouvez-vous répéter la pièce, s'il vous plaît, Maître?

Q. [164] Oui, certainement. B-0052, HQD-3, Document 2.1, annexe B qui est située à la page 7 du document. Si on descend dans le tableau.

R. Juste un instant.

Q. [165] Ça vous va? On peut continuer?

R. Vous parlez bien du calendrier d'activités du projet LAD?

Q. [166] Exactement.

R. Merci. Nous l'avons.

Q. [167] Donc, sous l'onglet « Approbation » on a plan d'affaires et Régie de l'énergie. Et on voit pour Régie de l'énergie une approbation en deux mille onze (2011). Bon. On comprend qu'on a un peu débordé dans le calendrier, c'est des choses qui arrivent.

Par contre, ma question c'est de savoir pourquoi il n'y a pas de période d'approbation pour les phases 2 et 3 dans ce calendrier? On voit bien qu'il y a des blocs plus bas pour le déploiement massif de la phase 1, de la phase 2 et de la phase 3, mais on ne voit pas, il n'apparaît pas les périodes d'approbation des phases 2 et 3.

R. Je pourrais simplement spécifier que ça va dépendre en partie de la date d'approbation de la phase 1, de toute évidence. Alors, une fois cette date-là connue, on pourra vous donner davantage d'indications sur les moments où la Régie sera

saisie des phases subséquentes.

Q. [168] Dans le contexte de ce que vous venez de me répondre, Monsieur Hébert, est-ce qu'on peut penser qu'il est toujours réaliste de présumer que les trois phases vont être déployées sur trois ans et, si ce n'est plus le cas, quel est le nouvel horizon du Distributeur?

M. GEORGES ABIAD :

R. Pardon, excusez-moi, pouvez-vous répéter la question?

Q. [169] Monsieur Hébert vient de me dire que les approbations de la phase 2 et de la phase 3 vont être indiquées plus tard lorsqu'on verra combien de temps la phase 1 demande à être approuvée et du déploiement, j'imagine, de la phase 1. Considérant que ce calendrier permettait de voir qu'il y avait un déploiement massif sur trois ans, phases 1, 2, 3, mais que là on a un inconnu qui est l'approbation des phases 2 et 3, ce que je vous demandais c'est : est-ce qu'il est toujours réaliste de penser que les trois phases vont être déployées sur trois ans et, si ce n'est plus le cas, quelle est la nouvelle anticipation du Distributeur?

M. DANIEL RICHARD :

R. Mais au niveau des phases, ce que je mentionnais tantôt le fait qu'il y ait eu un report, ce que ça fait c'est que le début du projet est retardé. Donc, les coûts de la même façon sont retardés. Il peut y avoir, comme on le mentionnait tantôt, peut-être des coûts intermédiaires. Les coûts sont retardés, les gains sont retardés. Donc, en gros, c'est comme si on prenait le projet puis on pourra le... tantôt au panel 3, là, l'expliciter davantage. Et qu'on déplaçait tout simplement chacune des phases et que les coûts et les gains d'efficience vont tout simplement être déplacés dans le temps.

Donc, je vous dirais là je ne sais pas si les trois... Les trois phases, je ne crois pas que ça va être fait nécessairement en trois ans, là. On pourra me corriger, là. Mais donc, c'est comme si on prenait tout simplement le début et qu'on glissait de quelques mois le début du projet.

14 h 00

Q. [170] Ce que vous me dites c'est qu'au-delà des dates la prévision du Distributeur demeure de dire on garde le même temps de déploiement puis on va le déplacer dans le calendrier.

R. C'est bien ça, oui.

Q. [171] D'accord, je vous remercie. Maintenant je vous amène sur la preuve complémentaire de l'option de retrait, donc la pièce B-94, HQD-1, document 6. Bon, on l'a déjà abordé à quelques reprises. Vous voulez la pièce... B-94, HQD-1, document 6. Si vous... si on va à la...

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Juste un petit... juste un petit instant, s'il vous plaît, Maître, qu'on récupère la pièce en question. On vous écoute.

Q. [172] Donc ce que je vous dis c'est qu'à la page 6 on voit indiquer que le Distributeur estime à un maximum de un pour cent (1 %) les clients qui pourraient refuser, et un peu plus loin, à la page 10, il y a une évaluation un petit peu différente qui est... où on dit :

> Néanmoins, à un niveau de refus allant de un à deux pour cent (2 %).

Ce que j'aimerais vous... ce sur quoi j'aimerais vous entendre c'est est-ce que... quel est le maximum des estimations du Distributeur au niveau du refus, est-ce que c'est de un pour cent (1 %), deux pour cent (2 %) ou ça peut être différent également?

M. DANIEL RICHARD :

R. Oui, donc pour l'instant c'est un pour cent (1 %).

Q. [173] D'accord. Est-ce que vous convenez avec moi que le nombre de personnes qui vont choisir cette option de retrait va peu varier en fonction du coût additionnel appliqué, puis je ne parle pas des précisions du dossier, là, 3788, je vous donne une hypothèse.

R. Oui.

Q. [174] D'accord. Par ailleurs, dans le dossier 3788 vous mentionnez des montants de frais initiaux et de frais annuels. Je ne discuterai pas avec vous de ces montants-là ici, ce n'est pas mon intention. Est-ce que, dans le cadre du dossier LAD, votre estimation de un pour cent (1 %) des consommateurs qui se retireraient ou qui se « prévaleraient » de l'option de retrait tiennent compte du coût que vous avez évalué dans le dossier 3788?

R. Je vais essayer de formuler une réponse un peu plus large qu'un oui ou un non, là, sans rentrer dans l'autre cause. Le un pour cent (1 %), lorsqu'on le regarde, évidemment il est basé sur trois volets. Le premier, c'est assurément sur le résultat de nos projets pilotes, là, qu'on a eus, qu'on a mentionné tantôt les résultats qu'on a eus.

Le deuxième volet, c'est également un balisage de l'ensemble des endroits dans... un peu dans le monde, là, où on a vu ce type d'option de retrait-là et on voit là, que ça joue à peu près dans ces eaux-là, hein! Si on pense à... que ce soit Vermont, Virginie, et caetera, là, on joue un peu tout le monde dans les mêmes... dans les mêmes eaux.

Et je vous dirais que je crois qu'il y a juste un cas, là, où il y a un retour d'expérience, je vais le dire comme ça, réel, là, qui est encore là dans le Vermont, là, où le chiffre, lorsqu'on regarde la réalité des choses, est bien en-deçà de ce un pour cent-là (1 %). Donc je vous dirais que dans un premier temps, là, c'est ça qui a servi un peu à établir ce un pour cent-là (1 %).

L'autre volet, puis je l'ai mentionné tantôt aussi, là, il y a le fait qu'au-delà de ça toute notre démarche de déploiement va être accompagnée d'informations, puis je l'ai mentionné tantôt, qui vont permettre de « contexter » le niveau des radiofréquences avec l'environnement dans lequel... dans lequel on vit, là.

Et lorsqu'on « combine » ces trois... ces trois éléments-là je dirais que le Distributeur est

très confortable avec un scénario de un pour cent (1 %) qui lui apparaît comme un scénario maximal en effet.

Et lorsqu'on regarde ça maintenant et qu'on l'amène dans l'environnement du projet qu'on présente, là, compte que les frais initiaux, les frais mensuels vont être défrayés par la clientèle, évidemment ça ne vient pas influer sur la rentabilité propre du projet qu'on dépose aujourd'hui.

14 h 06

Q. [175] Avant que le Distributeur dépose un document sur l'option de retrait, en rencontre d'information, il avait été expliqué que le projet LAD était intéressant par un large déploiement puis une quasi-uniformité, là, du déploiement à travers le territoire. Donc ce que je me demande c'est à quel pourcentage d'adhésion ou combien de refus en pourcentage va se situer le seuil de rentabilité du projet LAD? Avez-vous évalué?

R. Comme je l'ai mentionné tantôt, on est dans un... des critères qui font en sorte que les coûts associés à l'option de retrait sont supportés par le demandeur, hein! donc on est dans un concept de demandeur-payeur, là, comme, je vous dirais comme

bon nombre... un certain nombre aussi d'options qu'on offre au niveau de nos conditions de service, par ailleurs, au niveau déplacement de réseau ou autre, c'est essentiellement le même... le même principe. Donc en vertu de ce principe-là, évidemment ça n'aura pas d'impact sur l'économique du projet.

Q. [176] Petite question comme ça, si... advenant le cas où l'option de retraite... de retrait, pas de retraite, mais de retrait, il y ait suffisamment de consommateurs qui s'en prévalent pour que dans une zone il y ait une augmentation importante de l'installation de routeurs parce qu'il n'y a pas suffisamment de compteurs pour pouvoir effectuer la relève, vous nous avez dit depuis le début de la journée qu'il n'y a pas d'impact sur le projet LAD mais avez-vous chiffré cet impact-là? Parce que là ça ça tombe directement dans le projet LAD. On parle d'augmentation d'équipement de remplacement par zone parce qu'on n'aurait pas la masse critique de compteurs nécessaires.

M. GEORGE ABIAD :

R. C'est-à-dire si je prends l'exemple dont vous dites, là, la technologie... c'est si on met à l'écart le fait que c'est... ça ne sera pas

universel donc l'ensemble de la clientèle, et c'est un concept qui serait présumément, mettons, accepté par la Régie, bien à ce moment-là, c'est une zone au complet qui serait soustraite de la nouvelle génération aurait beaucoup moins d'impact puisque je n'irais pas mettre... on n'a pas à mettre des collecteurs, des dérouteurs puisque si mettons tout un quartier au complet qui n'opte pas, à ce moment-là, il y a des... il y a des choses, là, qui peuvent être palliées puisque, bien, il n'y a pas de communication à aller chercher là, tout le monde a opté pour l'option de retrait.

Ceci étant dit, et là on peut en faire des scénarios comme ça, rural, urbain, semi-urbain, un petit trou dans une petite rue, une rue avec une maison là-dedans, c'est-tu un quartier avec un coin de ce quartier-là, les scénarios sont multiples. Nous on pense, de ce qu'on a regardé, avec notre fournisseur, donc et surtout basé sur ce que monsieur Richard vient de dire sur le balisage et notre propre retour d'expérience, le un pour cent (1 %), évidemment dans une configuration multiple possible est quelque chose, là, qui est réaliste et qu'il n'y aura pas d'impact sur la rentabilité du projet en considérant que ça va être payé par les

clients payants.

Q. [177] D'accord. Je vous réfère...

R. Mais c'est-à-dire qu'on demande... on aurait pu le prendre dans l'autre panel, mais je vais vous donner un peu plus « d'input » dans le fond, puis... et je ne veux pas brûler les témoignages de mes collègues experts dans les pilotes, mais la technologie qu'on a, comme vous allez le voir, est... une partie importante de nos compteurs parlent directement avec les collecteurs et parlent directement avec les routeurs.

Ça veut dire que le point qu'on veut vous faire c'est que ce n'est pas nécessairement des sauts d'un compteur à un autre dans la plupart des cas, mais la majorité des compteurs vont se parler directement avec les collecteurs, les routeurs. Donc ils n'ont pas besoin d'avoir un compteur voisin pour se relayer.

J'ai dit que la technologie à la base est faite comme ça, mais notre solution s'est avérée performante à un point tel que, vous allez voir avec mes collègues les résultats détaillés là-dessus.

Q. [178] D'accord. Je vous amène maintenant toujours au même document, à la page 12, aux lignes 16 à 18

où il est mentionné que les compteurs électroniques actuels, qui représentent environ vingt pour cent (20 %) du parc de compteurs, devront être également remplacés par des compteurs non communicants si le client adhère à l'option de retrait.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Attendez juste un instant.

Q. [179] Donc ma question, si ce sont déjà des compteurs électroniques pourquoi devront-ils être remplacés?

M. GEORGES ABIAD :

R. La décision est de remplacer... de remplacer tout le parc par des compteurs de nouvelle génération et lorsqu'il arrive des compteurs... d'ailleurs, cet élément-là pourra être repris au panel 2 de façon plus en détail, mais ça a trait avec les lots qui vont être échantillonnés par Mesures Canada. Il y a une... il y a une question d'intégralité de lots, parce que là si on commence à effriter les lots parce qu'il y a des lots électroniques qui vont venir à échéance avec un sceau qui doit respecter certaines normes, donc au panel 2, on va pouvoir vous expliquer un peu plus en détail le pourquoi de cet... de cet élément-là. C'est une technicalité autour de ça.

Q. [180] Quand vous dites « compteurs de nouvelle génération » vous entendez un compteur AMI? Donc si je vous comprends bien l'émetteur serait désactivé?

R. C'est-à-dire qu'à la base les compteurs de nouvelle génération, avec une option de retrait, on va prendre un compteur de nouvelle génération avec aucun... aucune carte de télécom là-dedans.

Q. [181] D'accord.

R. Dans le fond, on lui enlève son intelligence.

Q. [182] C'est tout à votre honneur!

14 h 00

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je vais me permettre d'intervenir. Je pense que certains auraient besoin d'une pause santé.

LE PRÉSIDENT :

Ah! Oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Alors, si on pouvait prendre une petite pause.

Me ANNIE GARIÉPY :

Écoutez, il me reste peut-être une ou deux questions sur cette ligne de questions-là. Est-ce qu'on peut la compléter, puis je continuerai avec une autre question en revenant?

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ça va.

Me ANNIE GARIÉPY :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

À moins qu'on ait une urgence santé là.

Me ANNIE GARIÉPY :

Merci.

Q. [183] Donc, vous nous avez dit ce matin que le principe appliqué pour le nouveau projet, pour l'option de retrait, serait le consommateur-payeur. Par contre, vous me dites en ce moment que c'est le même compteur que vous allez installer dans le projet LAD comme dans le projet... comme dans l'option de retrait. Pouvez-vous m'expliquer comment vous concilier... les frais d'installation à ce moment-là qui ne seraient pas intégrés au projet LAD?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je pense, avec égard là, qu'on est de plein pied dans l'autre dossier là, si on rentre dans la question de la justification des frais.

Me ANNIE GARIÉPY :

Je ne questionne pas les frais ici, je questionne le principe qu'on nous a énoncé ce matin qui est le

principe du consommateur-payeur, alors qu'on vient de me dire que c'est le même compteur qui sera installé puis que c'est une puce qui est différente ou autre gadget électronique là.

M. DANIEL RICHARD :

R. Oui, oui. Votre question est pertinente là, mais sans vouloir aller jouer dans l'autre cause, je vais tenter une réponse. En gros, le principe qu'on applique et qu'on a appliqué dans le cas de l'option de retrait, c'est le même qu'on applique à titre d'exemple là lorsque certains de nos clients veulent un réseau de distribution en arrière lot, alors que le scénario référence est en avant lot, hein. Il y a donc un différentiel de coût, il est à la charge du client demandeur. Ça, vous retrouverez ça là dans nos conditions de service du Distributeur, et là c'est le même principe. Donc, je ne parlerai pas des coûts, mais je vais vous dire que c'est le même principe qu'on a appliqué, donc c'est un coût qu'on définira comme étant à la marge d'un scénario de référence de la même façon qui est présenté ici.

Q. [184] D'accord. Ça complète cette ligne de questions.

LE PRÉSIDENT :

Alors, on va prendre une pause jusqu'à quatorze heures trente (14 h 30), ça va?

SUSPENSION

14 h 32

LE PRÉSIDENT :

Alors allez-y, Maître Gariépy, on vous écoute.

Me ANNIE GARIÉPY :

Q. [185] Donc Annie Gariépy pour le RNCREQ. Messieurs, je vous réfère à la pièce B-88 qui est HQD-1, Document 3.1, soit le rapport d'Accenture, version publique, à la page 8. On indique :

> Actuellement, l'efficience d'Hydro-Québec est au coeur des priorités, alors que certains thèmes (gestion de la demande, de la pointe) ont moins d'impacts dans le contexte québécois.

Est-ce que le Distributeur partage l'opinion d'Accenture à l'effet que la gestion de la pointe est de moindre importance dans le contexte québécois?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Juste un instant s'il vous plaît, Maître, on va relire le passage dans son contexte.

Q. [186] D'accord. Page 8.

R. Vous êtes dans quelle portion du document exactement. Je suis à la page 8, simplement pour qu'on retrace bien le passage.

Q. [187] Attendez, je vais aller le chercher moi-même, comme ça on va... on va pouvoir. Page 8. Donc si vous regardez la pagination c'est la page 11.

R. C'est tout au bas de la page.

Q. [188] C'est ça.

R. On vient de le...

Q. [189] Encadré vert là.

R. Merci.

Q. [190] Désolé. Donc je reprends ma question. Êtes-vous sous le format électronique ou dans le papier? Papier, page 8, dans l'encadré noir, là, noirâtre, grisâtre, dans le bas.

Donc je voulais juste vous demander de confirmer si vous partagez l'opinion d'Accenture à l'effet que la gestion de la pointe est de moindre importante dans le contexte québécois?

M. DANIEL RICHARD :

R. Évidemment Hydro-Québec a une pointe de chauffage qui est quand même importante. On le sait après année le mois de janvier. Donc oui c'est une préoccupation pour Hydro-Québec, mais lorsqu'on le contexte par la suite dans le cadre du projet ou de

la gestion de la consommation, lorsqu'on le voit apparaître la plupart du temps ailleurs j'entends. C'est sûr que là il y a des différences qui sont importantes qu'il faut noter.

Je l'ai mentionné un peu ce matin lorsqu'on parle de gestion de la pointe. Hydro-Québec est doté évidemment de vastes réservoirs qui est une, je dirais, un actif là qu'on ne trouve pas dans l'ensemble des réseaux.

Donc on peut adresser nos besoins de puissance de façon fort, fort différente. De plus, on est interconnecté avec de vastes réseaux qui eux n'utilisent pas nécessairement la chauffe pour le chauffage. Donc ils sont un peu désynchronisés par rapport à nous.

Ce qui nous donne comme le voit par les temps, ces temps-ci, des achats de puissance qui peuvent être faits à très faible prix. Je pense que vous avez tous vu au cours du dernier hiver, les achats qui ont été faits par le Distributeur, il était à un prix très très très bas.

Donc il y a une réalité, je vous dirais même au niveau de la constitution du parc qui est différente ici au Québec qu'on peut constater ailleurs.

Un autre exemple qu'il faut mentionner, c'est au niveau de renouvelable, je l'ai mentionné un peu ce matin. Beaucoup de projets renouvelables dans d'autres réseaux sont intégrés au niveau des réseaux de distribution.

Et l'enjeu avec les renouvelables évidemment c'est comment fait-on face à l'intermittence de la production puis par quels moyens on est en mesure de gérer cette puissance-là. Et on l'a vu apparaître bon, un bon nombre de projets là.

Il y en a entre autres au niveau du stockage, au niveau du réseau de distribution, des batteries carrément qu'on installe dans le réseau pour permettre le stockage de cette production-là. Ici le contexte est encore là très différent.

Nos renouvelables sont intégrés au niveau de notre réseau de distribution et amène évidemment des moyens ou des besoins qui sont légèrement différents de ce qu'on peut retrouver ailleurs.

Donc lorsqu'Accenture mentionne qu'au Québec l'enjeu est un petit peu différent là. Je pense qu'il n'a pas tort, non pas qu'on ne l'adresse pas, mais qu'on ne l'adresse pas avec les mêmes moyens.

Nous on l'adresse avec des séries de moyens que j'ai mentionnées tantôt. Alors que dans d'autres juridictions effectivement un projet de gestion de la consommation qui vise à faire l'effacement de la pointe des consommateurs peut s'avérer un outil là qui est efficace également.

Surtout si on est, si on n'a pas d'autres moyens pour gérer l'intermittence de nos renouvelables. Ça peut être quelque chose d'intéressant. Donc dans ce sens-là, oui, il avait raison.

14 h 37

Q. [191] Je vous comprends. Si je vous réfère à la page 9 du même document, on y dit... je ne suis pas en mesure de vous donner la ligne tout de suite là, vous essaierez de la retrouver :

> « En effet, de récents balisages montrent que la compagnie se classe dans le troisième quartile en termes de coûts par client du processus relève parmi toutes les entreprises balisées de services publics. »

Est-ce que le Distributeur corrobore cette affirmation?

R. De façon générale, je dirais oui là. Évidemment, on

s'entend que la période qui est illustrée, c'est la période deux mille neuf (2009), deux mille treize (2013) là, je ne pourrais pas vous dire si effectivement le Distributeur se classe dans le troisième quartile ou le deuxième exactement, mais de façon générale, je dirais oui.

Q. [192] O.K. Est-ce que le Distributeur connaît ce balisage auquel Accenture fait référence?

R. Je vous invite peut-être à... moi, je n'ai pas cette information-là avec moi actuellement.

Q. [193] D'accord. Êtes-vous toutefois en mesure de m'expliquer cette performance au niveau de la relève ou contre-performance?

R. Je vous dirais que l'efficience, pour être franc, je ne pense pas qu'on puisse résumer le sujet en deux éléments là, donc je ne m'aventurerai pas à parler spécifiquement de la relève, les raisons, les principales raisons qui motivent le fait qu'on soit au niveau du troisième quartile. Mais, soyez assurée d'une chose, c'est clair que le Distributeur, au niveau de l'efficience là... Et quand vous mentionniez tantôt là que c'était au coeur de nos priorités, je peux vous assurer que ça l'est effectivement. Toutefois, les raisons fines, je ne les ai pas là. Il faudrait que je revoie

l'ensemble des coûts associés à la fonction là pour vraiment donner une information précise, sans ça je vais dire des choses imprécises.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Et je vous invite également, Maître, à adresser votre question au panel d'Accenture là. Lorsqu'ils seront sur le panel, ils pourront certainement vous éclairer sur cette question-là.

Q. [194] Une dernière question qui s'adresse au Distributeur qui est très générale. Est-ce qu'au niveau de l'efficience de la relève, est-ce que vous pouvez témoigner de moyens qui ont été mis en place ou qui ont été tentés pour améliorer celle-ci, cette efficience?

M. GEORGES ABIAD :

R. Mais, le projet, ça en est une des initiatives les plus importantes qu'on a mises en place au cours des dernières années là pour améliorer la situation de l'efficience au niveau de la relève.

Q. [195] Préalablement à ce projet-là, est-ce que...

R. Bien, au préalable, on a toujours regardé... Par exemple, tantôt, on a posé la question est-ce qu'on peut faire l'AMR là, le « drive-by », ça en était une initiative aussi. Donc, je pense, notre équipe d'experts était toujours à l'affût de trouver des

moyens et puis ça a abouti à ce celui-ci maintenant au niveau de... comme initiative importante à réaliser.

Q. [196] D'accord. Maintenant, je vous réfère à la pièce B-6, HQD-1, Document 1, à la page 15, figure 3. C'est votre demande. C'est la figure sur la distribution de l'âge des compteurs. J'ai une question de précision. Est-ce que le Distributeur peut me dire s'il a constaté, lorsqu'un compteur vieillit, parce qu'on voit là au tableau de la figure 3... au tableau de la figure 3... à la figure 3, que, comme vous le disiez ce matin, près de cinquante pour cent (50 %) des compteurs ont dépassé leur vie utile ou leur vie d'amortissement. Est-ce que le Distributeur a constaté des biais dans l'estimation de la consommation d'électricité lorsqu'un compteur vieillit?

R. Absolument pas. C'est-à-dire qu'on a tout un processus d'assurance qualité, d'échantillonnage, d'étalonnage et on est très fier de ce processus-là pour justement s'assurer que le parc de compteurs fonctionne toujours et que les compteurs n'inventent pas de kilowattheure et ne créent pas de kilowattheure et ne font que mesurer fidèlement la consommation du client. Alors, nonobstant cela,

toute la démarche qu'on parle ici, dans le fond, vise deux choses, réduire les coûts reliés à entretenir un parc qui est vieillissant. Et deux, de s'assurer, dans le fond, que dans l'avenir, bien, on va se brancher sur des compteurs dont l'approvisionnement est assuré. Comme, par exemple, lorsqu'on sait que l'électromécanique ne sera plus produit... n'est pas produit à partir de deux mille dix (2010).

Q. [197] Donc, le Distributeur ne prévoit pas, lors du remplacement d'un vieux compteur par un nouveau modèle, que si la consommation réelle du client ne change pas, qu'il y aura une modification à la hausse ou à la baisse du montant de sa facture.

R. Pas due au changement du compteur.

Q. [198] Ça complétera mes questions. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Gariépy. Le ROEÉ, alors c'est maître Gertler. Ah! Non, excusez-moi. De toute évidence... Maître Ledoux! Excusez-moi, Maître Ledoux.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JACYNTHE LEDOUX :

Alors bonjour, Monsieur le Président.

Q. [199] Bonjour, les Membres du panel. Je suis maître Jacynthe Ledoux, effectivement, pour le

Regroupement des organismes environnementaux en énergie, donc le ROEÉ. Je vais commencer par quelques questions très très très introductives.

En fait, j'aimerais savoir si vous êtes d'accord avec moi pour dire que la partie introductive d'un document qui présente un projet aussi important que la demande pour le projet LAD est très importante et qu'en fait elle donne le ton général à l'ensemble du reste du document? Est-ce que vous êtes d'accord avec cette affirmation?

M. DANIEL RICHARD :

R. Moi, je dirais plutôt oui.

Q. [200] Oui. Est-ce que vous êtes aussi d'accord, dans le même esprit, pour dire qu'une introduction telle que celle-ci constitue une forme de résumé général et que le reste du document ensuite va venir préciser ce qui est dans l'introduction, étoffer, soutenir?

R. Je répéterais la même réponse, essentiellement, oui.

Q. [201] Qui est une bonne réponse.

Maintenant je vais vous référer... je vais vous référer en particulier aux objectifs qui sont identifiés dans la partie introductive de la demande d'Hydro-Québec. Donc, on est à la page 7 du

document B-6 qui est HQD-1, Document 1. Le troisième objectif qui a été listé par Hydro-Québec est la possibilité technologique,

> La possibilité d'évolution technologique permettant éventuellement d'offrir de nouveaux services aux clients et de mettre en place des mesures de gestion du réseau.

Alors on note que ce troisième objectif-là est indiqué à la toute première page de la demande d'Hydro-Québec, ce qui confirme donc son importance. C'est aussi dans la partie introductive, ça donne donc le ton au reste du document.

Et on note que les objectifs du projet LAD ne sont pas de l'ordre d'une dizaine ou d'une quinzaine, mais bien de trois. Ce qui donne encore plus d'importance finalement à cet objectif-là que vous avez... que vous avez souligné.

Mais surtout on note que dans la rédaction de ce troisième objectif vous avez utilisé le mot « possibilité ». On aimerait explorer ensemble les implications de ce mot. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi que ça laisse entendre, le mot « possibilité », qu'Hydro-Québec ne s'engage pas formellement à mettre en place l'évolution

technologique en question?

R. Je ne crois pas qu'il faut le prendre dans ce sens-là. Et, comme je le mentionnais ce matin, je pense qu'on a repris un peu ces objectifs-là dans la présentation de ce matin. On disait à la page, j'y reviens à la page... Pardon? Excusez-moi je suis mêlé dans mes papiers. Lorsqu'on parlait du périmètre, là, à la page 9. S'il vous plaît, oui, il me manque une page. Excusez-moi

Q. [202] Pas de problème.

R. C'est un peu ce qu'on mentionnait, là, on voulait faire la différence entre le plan d'affaires et l'infrastructure qu'on avait mis en place.

Q. [203] Donc, vous faites une...

R. On ne prend pas d'engagement au niveau des fonctionnalités, on va s'entendre, là. Ce qu'on disait ce matin, oui, on va les regarder une à une, et caetera, et caetera. Notre plan d'affaires on y travaille de façon plus large. Autrement dit, la question du « road map » qui a été abordée tantôt.

Mais, toutefois, un coup qu'on a dit ça et qu'on retient seulement deux ou trois fonctionnalités, là, il faut s'assurer d'une chose, qu'on met au moins l'infrastructure en place pour assurer le futur. Et dans ce sens-là ce que je

disais ce matin c'est que le panel 4 viendra préciser en quoi l'infrastructure qu'on a mis en place est conforme à ce qui... à ce qu'on voit ailleurs chez les autres distributeurs.

Donc, si vous me demandez est-ce qu'on a... est-ce qu'on a pris un engagement d'avoir une infrastructure qui est évolutive, la réponse c'est oui. Est-ce que si, par contre, vous me demandez est-ce qu'on a l'assurance qu'on va mettre telle ou telle fonctionnalité? Là, je vous dis pour l'instant, on a une démarche qui consiste à faire ce qu'on a présenté, là, puis ce qu'on veut faire en deux mille douze (2012) et deux mille treize (2013). Et pour la suite, on va le voir. On va le voir au fur et à mesure.

Mais les... l'infrastructure qu'on met en place va permettre d'y aller si on désire y aller. Et, ça, je pense que vous allez avoir tout le loisir d'explorer ça avec les gens des panels, panel 2 notamment et panel 4 aussi.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Et j'ajouterais que c'est un des points forts qui est... qui est ressorti de l'évaluation qu'a faite Accenture du projet LAD d'Hydro-Québec Distribution. Et là, je vous réfère à la page 13 du

« Rapport d'évaluation du projet de lecture à distance d'Hydro-Québec Distribution » qui a été déposé sous la cote HQD-1, Document 3, en liasse.

14 h 49

Q. [204] Maintenant, est-ce qu'il faut comprendre aussi que vous ne vous engagez pas, à cause du mot « possibilité », à offrir les nouveaux services aux clients? Donc, on parle évidemment des nouveaux services qui sont liés à l'ajout des... à l'évolution technologiques que vous envisagez?

M. DANIEL RICHARD :

R. Je pense, c'est trop imprécis. Pouvez-vous mentionner quel service auquel vous faites référence? Parce que là c'est un vague... on s'entend, c'est un vague concept. Je pense qu'on a été clair ce matin sur les aspects qui, dès deux mille douze (2012), étaient pour concerner notre clientèle. On a parlé de la facturation réelle, on a parlé d'avoir une durée ou une période de facturation qui va être beaucoup plus stable, des services à la clientèle liés au processus d'aménagement où on n'aura plus besoin de remplir un bordereau pour mentionner notre consommation. On a mentionné les rétablissements de service qui vont se faire de façon beaucoup plus rapide. On va

pouvoir donner également de l'information sur l'état des pannes. On parlait de la page Web de nos clients qui va être maintenant rafraîchie de façon quotidienne en deux mille treize (2013), donc leur donner l'information pour qu'ils puissent évidemment décider de gérer leur consommation. Donc, à quel autre... à quel autre service faites-vous référence?

Q. [205] Mais, ça me va, votre réponse générale me va très bien. En fait, je vais préciser au fil des futures questions. Merci.

R. Donc, ça, c'est des engagements qu'on prend, dans le sens que ça fait partie de notre road map. O.K. Je le répète, ces bénéfices-là n'ont pas été mis dans notre plan d'affaires, notre plan d'affaires est déjà grandement économique strictement avec les volets qu'on a considérés.

Q. [206] Donc, vous ne vous engagez pas non plus à mettre en place des mesures de gestion du réseau. Est-ce que vous prenez un engagement dans ce sens-là ou...?

R. Je vous ramène à ma présentation de ce matin, à la page... aux pages 13, 14, 15 et 16. Je pense que vous allez trouver, pour l'essentiel là, les éléments sur lesquels le Distributeur travaille.

Donc, les pistes d'amélioration du réseau là, je peux vous dire que si vous allez à la page 14 là, je peux vous assurer d'une chose là, Hydro-Québec Distribution ne fait pas partie de la queue de peloton dans ce cas-là en termes de travaux qu'il entreprend sur son réseau et sur la gestion et l'optimisation de son réseau. Au niveau de la page 15, c'est un peu ce que je viens de résumer brièvement. Je pense qu'on a, en gros, les fonctionnalités sur lesquelles Hydro-Québec travaille et va déjà être en action dès deux mille douze (2012), donc dès cette année.

Et si vous allez à la dernière colonne, parce que ce matin on ne l'a pas... on ne l'a pas abordée là, puis on me le reprochait d'ailleurs là, vous allez voir « Mis en oeuvre », ça indique en gros les autres, ce qu'ils font dans ce domaine.

Donc, on voit, à titre d'exemple, que la « Facturation sur relevé réel » là, ça fait partie, on s'entend, de tous les projets là, l'ensemble des distributeurs sont là. Mais, si vous allez à « Déménagement », c'est souvent un processus qui va de soi, c'est « souvent ». Mais, vous en avez d'autres qui sont « parfois ». « Localisation des pannes », ce n'est pas toujours; information lors

des interruptions et des remises en service, ça aussi c'est pas toujours.

Si vous tournez la page, vous allez voir, à titre d'exemple, que pour le projet CATVAR, l'introduction des compteurs dans tout l'environnement de CATVAR au niveau de l'optimisation du réseau, ce à quoi vous faites référence, c'est « rarement ». Donc, c'est des projets là que le Distributeur fait et donc, dans ce sens-là, il est là notre... il est là notre plan de match.

Q. [207] Donc, vous avez quand même un plan de match qui est présent. En fait, pour se débarrasser un peu de l'espèce d'ambiguïté que laisse traîner encore le mot « possibilité », est-ce qu'on pourrait dire, reformuler, en fait, cet objectif-là en disant qu'Hydro-Québec s'engage à explorer le potentiel d'évolution technologique qui pourra... Je vais redire ça. Est-ce qu'on pourrait dire qu'Hydro-Québec s'engage à explorer comment le projet LAD, par le biais de l'évolution technologique pourra offrir de nouveaux services aux clients et mettre en place des mesures de gestion de réseau? Donc, on parle plutôt en termes d'exploration plutôt que de possibilités.

R. Dans le contexte qu'on mentionne ici, on n'est évidemment pas dans ce que je vous ai montré en deux mille douze (2012) là. On n'est pas dans l'exploration là, on est au cours de l'année deux mille douze (2012) déjà là, donc il y a des choses concrètes qui vont apparaître.

Toutefois, la seule différence que je veux apporter, puis c'est peut-être l'élément, j'espère, important de ce qu'on a amené aujourd'hui, c'est qu'on aurait pu effectivement présenter un « business case » en prenant chacun de ces attributs-là et en y mettant un dollar actualisé quelconque, basé sur une estimation et prêter apparence là de réalité parce qu'on a mis un chiffre derrière cette fonctionnalité-là. On n'a pas été là, on s'en est tenu à des choses qui nous apparaissent conservatrices et, déjà là, le plan d'affaires est réalisé.

Toutefois, je peux vous assurer là... et parce que tout ce qu'on a mentionné entre autres sur le rétablissement de service, tout ce qui concerne la gestion des pannes, moi, j'en fais... j'en fais un engagement là parce que c'est au coeur de nos projets d'efficience. Et puis, ce n'est pas juste ces projets-là qui vont amener de

l'efficience au Distributeur, je peux vous nommer plein de projets qui sont en cours présentement et qui ne touchent pas strictement ce volet-là.

Je l'ai mentionné ce matin, GPS, on n'a pas de GPS sur nos véhicules. Donc, on a un projet, oui, d'implantation de GPS qui va donner de l'efficience. On en a d'autres, c'est des systèmes de répartition, je vous dirais, des ordres de travail à l'intérieur, l'optimisation de tout ça qu'on est en train de faire, un peu comme on fait au centre d'appels lorsque vient le temps de faire, appelons ça comme ça, le « dispatch » des appels. On est en train d'implanter un type de système comme celui-là également chez le Distributeur.

Donc, il y a bon nombre de travaux là qui vont nous amener de l'efficience et on ne peut pas s'en remettre strictement à ce qui est décrit ici, tant pour l'optimisation du réseau ou encore pour le projet IMA là. Ce n'est pas qu'une partie de l'ensemble des travaux qui vont être reliés au gain de... ou à l'amélioration de l'efficience du Distributeur.

14 h 55

Q. [208] Je dois donc comprendre qu'il y a un plan plus détaillé qui existe quant à ce que vous

comptez faire?

R. Oui, des plans. Je peux vous dire qu'on a effectivement, pour chacun de ces points-là, une idée où on s'en va et tout ça. Mais, ce que je vous dirais, le point important, c'est qu'on veut les prendre une à une, on ne veut pas faire tout simplement du copier-coller de ce qui existe ailleurs parce que quand on fait ça, on a souvent des surprises en termes de déploiement. Et c'est une question, je vous dirais, de philosophie de gestion de projets. Il faut s'assurer que ce qu'on met en place, on va, dans un premier temps, concrétiser les gains et, par la suite, on s'en va et on se déplace. Ça ne nous empêche pas d'avoir une vision pour autant là.

On a une vision, on a le roulement, on a une séquence d'implantation. Et celle qui vous est présentée là, c'est celle qui... qu'on va faire au cours des prochaines années.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Et j'ajouterais que, pour certains des projets dont mon collègue fait référence, il y a déjà eu des approbations de la Régie. On a rappelé ce matin le projet CATVAR par exemple qui a été détaillé longuement devant la Régie.

Q. [209] J'aimerais maintenant vous amener à la page 9 de votre présentation où vous parlez, entre autres, de minimiser les risques. Si on joint ça à la formulation de votre troisième objectif, est-ce qu'il faut comprendre qu'il y a une incertitude qu'Hydro-Québec peut, dans les faits, atteindre une évolution technologique? Est-ce qu'il y a une incertitude derrière... derrière le mot « possibilité » et derrière la minimisation des risques avec le plan conservateur finalement que vous proposez? Est-ce que vous n'êtes pas certain de pouvoir atteindre cette évolution technologique-là? Est-ce que c'est pour ça que vous êtes un peu conservateur quant à prendre un engagement un peu plus concret?

M. DANIEL RICHARD :

R. Je répète ce que je viens de dire. Lorsqu'on parle de minimiser les risques, entre autres là, on a vu une série d'actions qui vont permettre de minimiser les risques, on l'a mentionné, au niveau des gains. Qu'est-ce qu'on a fait et qu'est-ce qu'on va continuer à faire? Une gestion efficace, entre autres, des départs à la retraite. Ça, c'est une façon de gérer un risque que les gains ne se matérialisent pas. Au niveau des coûts, vous avez

vu l'ensemble des contrats qu'on a négocié avec les différentes clauses qui permettent d'assurer qu'un bon nombre de coûts sont déjà fixés.

Comme on le mentionnait ce matin, parce que la remarque est venue ce matin, il y a deux volets qu'on amenait. Il faut avoir une vision, ça, je pense qu'on en a une, on vient de l'énoncer. Quand je vous dis « assurer une technologie évolutive », c'est cette vision-là qu'on a. Nous, on a une infrastructure qui va nous permettre d'évoluer. Elle est conforme à tout ce qui se fait ailleurs. Donc, ça, c'est bien.

Toutefois, l'autre volet qui est important - et le document d'Accenture d'ailleurs est assez précis là-dessus - il est important dans ce type de projet-là de réussir à circonscrire ce qu'on veut faire de façon précise pour ne pas se lancer tout azimut et aussi pour s'assurer qu'on va minimiser les risques de non-concrétisation de nos gains. Donc, c'est un peu ça cette démarche-là qu'on a. Et je vous dirais que, pour chacune des fonctionnalités qu'on a là, oui, on va examiner les bienfaits de chacune d'elles là, puis elles vont être implantées au cours des prochaines années.

Q. [210] Et quand vous parlez des risques de non-

concrétisation de vos gains, vous avez dit aussi ce matin que ce n'est pas parce que ce n'est pas prévu que ça ne se matérialisera pas. S'il faut évaluer en termes de chance d'atteindre ces objectifs-là, est-ce que c'est faible? Moyen? Fort? Absolu?

R. « Absolu » là, je ne peux pas vous dire, mais « fort », moi, je serais prêt à dire, à titre d'exemple, au niveau de gestion des pannes puis de ces volets-là là puis je pense que c'est des projets qui vont voir le jour assurément et, moi, j'y crois là parce que c'est des belles pistes d'efficience. Lorsqu'on regarde les sommes impliquées au niveau de toutes les activités de rétablissement de services et de pannes, c'est des budgets qui sont costauds. Et dans ce sens-là, il est clair qu'il y a de l'optimisation qui peut être faite et que, dans ce sens-là, le projet d'infrastructure là, par une connaissance, au fur et à mesure évidemment que les compteurs vont s'ajouter, ça va nous donner de l'efficience au niveau de nos opérations, il est clair.

Q. [211] Et est-ce que vous pouvez nommer des obstacles ou des difficultés qui empêchent Hydro-Québec actuellement de s'engager un peu plus formellement à offrir les nouveaux services aux

clients et à augmenter les chances d'atteindre ces objectifs-là?

R. Moi, je peux vous dire que, tout ce qu'on a décrit là - je me répète encore là - moi, je considère qu'il y a beaucoup de choses pour les clients. Je peux les répéter là, mais je pense que tout le monde m'a assez entendu là. Mais, je vous dirais que, oui, ça fait partie de nos préoccupations. Les clients, c'est au coeur, hein, de nos activités, il va de soi. Et le deuxième volet aussi, l'efficience aussi fait partie de nos - on l'a mentionné tantôt là - de nos priorités. Et les prochaines années là, je vous dirais, le service à la clientèle, efficience. Et par efficience, on s'entend aussi, je pense qu'on rend service à nos clients en leur donnant des tarifs qui sont des tarifs très compétitifs là. Tout ça, ça fait un tout là, puis il faut optimiser l'ensemble de l'oeuvre.

15 h 00

Q. [212] C'est bon, je ne vous ferai pas répéter. On va aller un peu plus dans... dans le particulier. Vous avez mentionné plusieurs fois la fonction de détection des pannes et vous avez dit même qu'il y avait des fortes chances d'aller vers cette... l'activation de cette fonctionnalité-là.

Pour nous aider à mieux comprendre ce que vous voulez dire par cette fonctionnalité-là, je vais vous référer à B-0088. Donc c'est le rapport d'Accenture, HQD-1, Document 3.1, en haut de la page 39. Alors on peut lire tout en haut de la page 39 :

> Enfin, en parallèle au projet LAD, une étude préliminaire sur la gestion des pannes est en cours.

Est-ce que vous pouvez confirmer qu'il s'agit bien de la même chose, la même fonctionnalité, on parle bien des les deux cas de la fonctionnalité de détection des pannes?

R. Oui, mais je vais... je suis obligé de nuancer parce que lancer un mot comme ça « fonctionnalité de gestion de pannes », sur le marché ça n'existe pas.

Ce qui existe, toutefois, c'est des compteurs qu'on peut installer à des endroits stratégiques de notre réseau pour faire en sorte qu'on est capable de mesurer des écarts entre ce qu'on s'attend - exemple, si vous vous placez au niveau d'un poteau, là, bien, on peut placer un... un compteur à cet endroit-là puis mesurer le courant qu'on a là puis se demander pour les dix

(10) ou douze (12) clients, parce que c'est ça typiquement au Québec qu'on a, là, environ dix (10) à douze (12) clients par transformateur basse tension - se demander si la somme en bas des clients donne le même total. Dans ce sens-là voir s'il y a un écart entre les deux. Ça c'est un premier volet.

Mais, comme je le disais ce matin, un coup qu'on a fait ça le problème n'est pas réglé, là. Parce qu'on sait juste que, s'il y a un écart important, qu'il y en a un des... un ou deux ou trois qui sont fautifs, mais on ne sait toujours pas lequel. Et là il faut se déplacer probablement, aller au niveau du réseau puis faire des études encore plus fines. Puis, potentiellement, peut-être de faire une lecture du branchement du client puis une lecture à son compteur puis de comparer s'il y a... s'il y a un écart.

Mais là, vous voyez déjà, là, qu'on est parti de quelque chose qui semblait tout simple, là, et on est rendu dans quelque chose qui est pas mal plus compliqué.

Q. [213] Hum, hum.

R. Et je vous dirais que si on voulait aller de ce côté-là, à un pour dix (10) on se retrouverait avec

l'installation de trois cent mille (300 000) compteurs au niveau de notre réseau basse tension. Et, moi, je peux vous assurer que ce n'est pas un projet, je ne pense pas qu'on aille de ce côté-là. Donc, déjà celui-là on peut le mettre de côté.

Donc, vous voyez un peu que ce n'est jamais simple. On continue par contre. Au niveau de la moyenne tension, il y a peut-être un... effectivement, des bénéfices qui peuvent apparaître. Donc, on va aller mesurer maintenant. Et là, encore là, pour aller mesurer, bien, ça nous prend des équipements ou des... des compteurs qui ont la possibilité d'être installés sur un réseau moyenne tension.

Et ça aussi, là, on en parle, mais on est en train d'homologuer ces appareils-là présentement. Et le Distributeur, donc à quoi on fait référence, est en train de faire un appel d'offres pour homologuer certains équipements avec différents fournisseurs pour aller installer ces compteurs-là au niveau du réseau moyenne tension.

Encore là, un coup qu'on a dit ça, on a une mesure en moyenne tension. Là, si on veut s'en remettre pour comparer des lectures de tout ce qui... tout ce qu'il y a en amont, ça va être fort

compliqué. Hein! Parce que là on parle de mégawatts dans un cas et on parle de kilowatts dans l'autre. On est obligé d'estimer toute perte entre la moyenne tension puis la basse tension. Donc, vous voyez que l'oeuvre, là, est pas mal plus compliquée. Donc, on y travaille toutefois. O.K.

Le dernier volet c'est ce qu'on appelle le croisement de données qui peut être une façon également. Donc, il y a différents progiciels qui nous permettent, là, par l'analyse de données de voir s'il y a des gens, effectivement, qui ont des comportements qui sont autres que ce qu'on pourrait s'y attendre, dans ce cas-là qui peuvent être des pistes de... de...

Mais ce que je veux juste mentionner dans ces sujets-là. On y travaille, mais, toutefois, de là à dire que dans notre plan d'affaires on va prendre cette fonctionnalité-là et qu'on va la définir comme étant subtilisation puis qu'on va y accoler un chiffre qui est un pourcentage de nos ventes, puis dire « Voilà! Bingo! C'est la valeur actualisée de ce qu'on va faire dans les prochaines années. » Ça nous apparaît pour le moment un peu... un peu trop tôt.

Ce qu'on désire faire c'est d'aller

plus loin là-dedans, de vraiment s'assurer qu'on a un vrai projet, et, lorsqu'on l'aura, comptez sur nous qu'on va... qu'on va... qu'on va venir en parler puis qu'on va l'internaliser.

Mais c'est un peu la démarche qu'on... qu'on demande de suivre qui, à notre avis, est une démarche qui est plus prudente et qui empêche, là, de se retrouver dans un mois ou deux avec tout à coup une modification importante de notre plan de match tel qu'on l'avait initialement prévu, pour différentes raisons parce que les devoirs n'avaient pas été faits.

Donc, moi, ce que je souhaite c'est que le Distributeur procède à ces différentes analyses-là. Et lorsqu'on aura cette assurance-là, on va y aller. Mais ce que je veux vous dire, puis je l'ai dit aussi ce matin, on y travaille.

Q. [214] Excellent. Je suis contente d'entendre ça.

Juste une précision. Vous avez dit dans votre réponse que la détection des pannes ce n'est pas une fonctionnalité. Je veux juste préciser que la détection et localisation de pannes est présente à la figure 4 qui s'intitule « Principales fonctionnalités utilisées en sus de la relève à distance ». Dans le B-0006 c'est à la

page 18.

Mais je continue sur ce. Je ne veux pas insister trop là-dessus.

R. Effectivement, ce n'est pas une fonctionnalité au sens de quelque chose que l'on prend puis on dit « Voilà! Section des pannes. » Ce n'est pas comme ça que ça se passe. C'est une ensemble d'éléments qu'on ajoute au réseau et c'est une oeuvre assez complexe. Donc, ce n'est pas une fonctionnalité au sens qu'on peut l'entendre comme ajouter une carte à un compteur ou des choses comme ça, là, ça n'a rien à faire avec ça.

15 h 07

Q. [215] Alors juste pour être certaine qu'on parle encore toujours de la même chose, je vais vous distribuer une image. C'est issu en fait cette image-là de... Vous pouvez la trouver, je n'ai pas des copies pour tout le monde, malheureusement, vous pouvez la trouver à C-ROEÉ-34. Il s'agit en fait de la note de bas de page 18 du rapport d'expert de monsieur Birch. Il s'agit essentiellement d'une photo de l'intérieur d'un compteur. Je vais le distribuer, je vais vous en parler après. Alors voilà, on peut voir l'intérieur d'un compteur. Et je voudrais attirer votre

attention sur la pièce qui est en bas à droite qui s'appelle « Super Cap - Last gasp for outages ». Alors c'est une pièce, est-ce qu'on parle toujours de la même chose, est-ce qu'on est toujours dans la... dans la gestion des pannes qui est une pièce qui est nécessaire?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Là, on rentre dans des pièces techniques, Maître, puis je vous suggérerais peut-être de retenir votre question pour un panel subséquent. J'avais en tête le panel 2 là, parce qu'on est rendu dans... dans le détail technique du compteur.

Q. [216] C'est quand même quelque chose qui est référé si on regarde la page 39 du... du rapport d'Accenture, donc HQD-1, Document 3.1. À la toute fin du premier paragraphe, on parle de la fonctionnalité « last gasp » dans le même paragraphe qui traitait de l'étude préliminaire sur la gestion des pannes.

R. On a justement quelqu'un du groupe Accenture sur le panel 2, Maître.

Q. [217] Excellent. Je vais...

R. Et c'est leur rapport alors ça va nous faire plaisir de faire suite à votre question à ce moment-là.

Q. [218] Parfait. Je vais y revenir à ce moment-là dans le panel 2.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi. Ça c'est un extrait du rapport de votre expert monsieur Birch?

Me JACYNTHE LEDOUX :

Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. O.K.

Me JACYNTHE LEDOUX :

C'est la note de bas de page 16 du rapport.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Q. [219] Alors est-ce que vous pouvez quand même m'expliquer pourquoi une étude préliminaire se déroule à ce moment-ci, pourquoi vous avez choisi d'étudier le « last gasp »? Est-ce que c'était partie d'un plan un peu plus général?

M. GEORGES ABIAD :

R. O.K. On va référer la question au panel 2. Ça va nous faire plaisir de répondre en détail là-dessus.

Q. [220] Est-ce que vous êtes quand même d'accord pour dire que, si on veut activer cette fonctionnalité-là de détection de pannes et, en fait, pour

plusieurs autres fonctionnalités, par exemple celle de la gestion de la demande, pour l'ensemble des compteurs du projet LAD, il va falloir prévoir avant le déploiement massif des compteurs l'ajout de certaines pièces matérielles dans le compteurs?

R. Écoutez, on l'a déjà le « last gasp ». D'ailleurs, dans le projet pilote on est fier de savoir... C'est un hasard. Dans Memphrémagog il y a eu une tempête, je pense c'était Irene qui venait des États-Unis, le dernier, et tous les compteurs qui ont fait... qui ont tombé en panne nous ont envoyé leur « last gasp », leur dernier souffle pour nous dire « Moi, je suis en panne ici. » Et on l'a vu sur écran par GPS et on a relayé cette information-là à notre centre de conduite de réseau dont monsieur Richard parle.

Alors imaginez dans un contexte où ce relais d'informations serait un peu plus systématisé, avec les données plus précises sur les compteurs, c'est ça dont on parle ici. Et que, par la suite, bien, fort de cette information-là, notre centre de conduite, ou du moins les gens qui s'occupent d'identifier les pannes, localiser les pannes, vont pouvoir à ce moment-là identifier plus... localiser plus vite les pannes et

intervenir de façon plus rapide. C'est ça dont on parle.

Maintenant il y a beaucoup de choses qui étaient peut-être, il y a deux ans, trois ans, optionnelles dans un compteur, je vous le dis et je vous invite à poser vos questions à Accenture, ils vont vous le confirmer. Moi, je le sais parce que j'ai quand même... on a négocié le contrat avec l'un des seniors. Beaucoup de ces fonctionnalités sont rendues standards.

Dans l'appel d'offres, lorsqu'on a émis l'appel d'offres, on a demandé toutes ces choses-là à ce qu'elles soient présentes dans le compteur. Quand on a dit assurer l'« évolutivité », ce n'est pas quelque chose qu'on rajoute sur le compteur. C'est qu'on voulait acheter un compteur qui a tous ces éléments-là dedans. Et tout ce qu'il nous restait à faire après c'est de les activer. Les activer si... s'ils apportent des bénéfices et s'ils apportent une augmentation dans les services qu'on va offrir à nos clients.

Mais je peux vous dire que dans le détail, si vous voulez dans le détail on peut vous... Ça va nous faire plaisir dans le panel 2 de vous répondre en détail tous ces points-là.

Q. [221] Même d'un point de vue très très général là, est-ce qu'on peut dire quand même qu'il y a un type de fonctionnalité... On n'est pas dans un point de vue technique de détails-là, on est vraiment dans un point de vue global. Est-ce qu'on peut dire qu'il y a un type de fonctionnalités qui existent et pour lesquelles il faut avoir en tête des considérations matérielles de « hardware » qui doivent se retrouver dans les compteurs? On est toujours dans un point de vue général.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Là, je vais intervenir. Écoutez, je laissais aller, mais je pense qu'on rentre vraiment dans des questions techniques. Il y a un panel complet qui va être dédié à ça. Alors...

LE PRÉSIDENT :

Je pense que c'est même à votre avantage de poser ces questions à l'autre panel. Vous allez voir des questions plus précises puis, moi, je vais avoir plus de facilité à suivre, là.

Me JACYNTHE LEDOUX :

C'est parfait. Je vais changer de... d'ordre de questions.

Q. [222] Vous avez mentionné il y a quelques secondes en fait dans vos réponses que le « last gasp », là

je ne m'en vais pas encore dans le technique, là je veux juste savoir si ça a été testé dans les projets pilotes?

M. GEORGES ABIAD :

R. C'est ce que je viens de dire dans les... dans les projets pilotes tantôt. À Memphrémagog, c'est un projet pilote de nouvelle génération où il y a une tempête qui a passé et qu'il y a une ligne, il y a plusieurs compteurs qui ont tombé en panne et qui nous ont signalé qu'il n'y avait plus de panne par l'entremise du « last gasp », qui a été capturé par notre centre d'exploitation de mesurage, qui est là pour lire les compteurs pour fins de facturation et surveiller le réseau. Cette information-là a été relayée à notre centre de conduite de réseau pour pouvoir intervenir, du moins les aider à avoir une information de plus dans la détermination de la cause de cette panne-là.

Monsieur Richard tantôt quand il disait que dès deux mille treize (2013) on va pouvoir intégrer ces choses-là là-dedans, c'est ce qu'on est en train de regarder avec mes collègues qui gèrent les pannes pour voir comment on peut prendre l'information, premièrement, des compteurs, notamment dans le cadre du... de l'interruption,

là, dans le cadre de pannes de ce « last gasp » là qu'on a. Comment on peut prendre cette information-là pour leur envoyer pour être en mesure d'intervenir et localiser et rétablir les services plus... plus rapidement.

15 h 13

Q. [223] Puis maintenant je vous réfère à la page 19 de votre présentation où vous indiquez qu'un système testé, qu'il s'agit d'un système testé qui fonctionne de bout en bout, vous parlez à un spectre des compteurs et ensuite à l'autre spectre complètement, vous allez jusqu'au système de facturation.

Et vous avez dit aussi, est-ce que j'ai bien compris, un peu plus tôt lors des questions des autres intervenants, que vous aviez testé toutes les fonctionnalités de A à Z.

Alors c'est un peu ça notre question, est-ce que vous avez aussi testé les fonctionnalités dans ces projets pilotes là, jusqu'à quel point vous êtes allé?

M. GEORGES ABIAD :

R. Quand on dit ça dans le fond, on a testé toutes les fonctionnalités qui ont trait à la, dans le champ qui ont trait au périmètre du projet, c'est-à-dire

on doit s'assurer qu'on facture le client. On doit s'assurer que les données de consommation, ce sont les données des clients, qu'ils sont intègres, qu'ils sont fonctionnels.

Donc c'est dans cette optique-là dont on vous dit que nous avons testé de bout en bout dans le cadre de ce périmètre-là. Ceci étant dit, tantôt mon exemple par exemple de « last gasp » ce n'était pas quelque chose qui était, on savait que c'était là, on l'avait testé en environnement contrôlé en laboratoire.

Mais là ça s'est passé dans la vraie vie, c'est un hasard, donc on l'a, on l'a pris. Mais les fonctionnalités testées pour que ça fonctionne, de bout en bout, c'est dans le but de sortir la facturation, dans le but de gérer l'aménagement, déménagement, et on en a fait, ça fonctionne.

Il y a des gens dans le cadre des pilotes, les vingt mille (20 000) environ qui ont déménagé et nous ont appelé et on a utilisé le système pour, pour prendre la dernière journée de consommation. Donc ça ça fonctionne.

En environnement contrôlé, nous avons testé le branchement/débranchement parce que quand même on n'est pas pour le tester « live », couper

quelqu'un, couper l'électricité, ce n'est quand même pas. Alors on l'a fait. Donc ce sont, qui ont trait aux périmètres actuels.

Q. [224] Est-ce que vous avez testé plus particulièrement l'option de retrait dans les projets pilotes?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

L'option de retrait, je ne comprends pas.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Q. [225] Est-ce que vous avez pris en considération les aspects matériels de l'intégration d'une option de retrait, c'est-à-dire les aspects matériels, le « hardware » finalement qui est nécessaire dans le compteur pour arriver à mettre en place l'option de retrait. Est-ce que ça a été pris en considération et est-ce que ça a été testé?

R. C'est-à-dire nous avons parlé avec les fournisseurs de compteurs pour pouvoir être en mesure de est-ce qu'il y a un compteur homologué par exemple Mesures Canada qui fonctionnerait sans la carte Telecom parce que là dans le fond on prend le compteur nouvelle génération comme je dis tantôt, on lui enlève sa carte.

Alors nous notre souci c'est de savoir un est-ce qu'il existe ce compteur-là, est-ce qu'il

est, il y a une source d'approvisionnement et est-ce qu'il est homologué Mesures Canada.

Donc et ça on s'est assuré de cet élément-là avant de déposer notre demande d'option de retrait, c'est-à-dire que quand un client va opter pour un option de retrait, bien on a un compteur adéquat, fonctionnant qui mesure adéquatement et précisément ses consommations, qui est disponible pour être installé chez ce client-là.

Q. [226] Puis juste une question de précision, est-ce que vous allez installer en fait des compteurs avec la carte de communication qui est enlevée du compteur ou qui est désactivée?

R. Non, aucune carte ne sera désactivée, il n'y en aura pas de carte. On va l'enlever complètement.

Q. [227] Il n'y aura pas de carte de communication du tout?

R. Il n'y a pas de carte.

Q. [228] O.K. Est-ce que ça ça peut avoir des impacts par exemple dans le cas où des gens déménagent, est-ce qu'il va falloir s'il n'y a pas de carte de communication dans le compteur que vous vous déplaciez pour aller ajouter une carte de communication dans le compteur en question?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. C'est des modalités, Maître, qui pourraient être discutées dans l'autre dossier c'est vraiment des conditions générales de ce service-là.

Q. [229] Parfait. J'en prends note. Toujours à la page 9 de votre document de présentation qui présente donc le système testé qui fonctionne de bout en bout. Je retourne à la minimisation des risques dont vous parlez. Est-ce que vous parlez des risques financiers ou des risques technologiques ou les deux?

M. GEORGES ABIAD :

R. La mention de risque qui est indiquée ici c'est à la fois le risque technologique, le risque opérationnel, le risque d'assurer les coûts, dépassement des coûts, donc financiers, la concrétisation des gains. Donc c'est l'ensemble des risques qui sont reliés au périmètre prédéfini du projet.

Q. [230] Oui, d'ailleurs il y a eu une erreur de titre là, je parlais bien de la page sur le périmètre bien délimité. Est-ce que vous considérez qu'il y a une différence entre le plan d'affaires et le plan technologique? Est-ce qu'il y a une distinction entre les deux pour vous ou est-ce que c'est

vraiment interdépendant?

R. Mais plan d'affaires, plan technologique de quel objet, de quel sujet?

Q. [231] Du projet LAD en général?

M. DANIEL RICHARD :

R. C'est peut-être important que vous le définissiez un peu ce que vous entendez. Plan d'affaires je pense qu'on a été, on s'est, on s'est, je pense que c'est assez clair. Le plan technologique juste pour comprendre.

Q. [232] Oui, c'est un plan en fait qui serait comme un plan global qui indiquerait vraiment où est-ce que vous allez, quelle fonctionnalité vous pensez activer dans le futur dans le long terme, pour pouvoir être certain que l'architecture technologique des compteurs que vous allez déployer prochainement contient tout le matériel nécessaire?

M. GEORGES ABIAD :

R. Je pense que le plan d'affaires vous l'avez, c'est l'objet de ce qu'on a déposé. Plan technologique c'est le « road map » si vous voulez, permettez l'expression de monsieur Richard qui vous a présenté tantôt dans le fond, c'est, c'est, on s'est assuré que la technologie.

Regardez, dès le début on s'est assuré que

la technologie qu'on va aller chercher a la capacité de soutenir éventuellement le « road map » dont monsieur Richard a présenté sans être obligé d'aller changer le compteur.

Mais si on va plus loin, sans escamoter ce qui va arriver dans le panel 2, mais c'est ça qu'on a fait. On s'est assuré donc qu'on a une technologie évolutive à la base même si on, même si on a juste activé deux fonctionnalités là-dedans qui sont la relève à distance, donc une façon mécanisée, et le branchement/débranchement à distance.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Et j'ajouterais pour compléter qu'on a mentionné ce matin que des études seraient faites au cas le cas et qu'au besoin nous soumettrions un projet à l'étude de la Régie là conformément aux dispositions qui sont en place.

15 h 20

LE PRÉSIDENT :

Q. [233] Je pense que ce que maître Ledoux cherche à obtenir de vous, là, et puis la journée où l'électricité va se vendre au Québec le même prix qu'à New York, c'est-à-dire trois fois plus cher, et qu'on ne sera plus en période de surplus

d'électricité, ça va peut-être devenir plus important d'offrir aux clients des options de gestion de leur consommation. Est-ce que... Est-ce que les compteurs puis le réseau qui est installé va permettre, si ça arrivait, là, aux clients de pouvoir gérer, de pouvoir gérer leur consommation s'il y a, par exemple, une tarification en temps réel? J'ai très bien compris que, pour des raisons que je viens d'évoquer, quand ça sera le même prix qu'à New York puis qu'on ne sera plus en période de surplus, bien là, peut-être que ça va être pas mal le temps puis tout le monde va vouloir avoir un compteur merveilleux qui permet de gérer la consommation si ça coûte trois fois plus cher partir la sécheuse à telle heure plutôt qu'à telle autre heure, tu sais.

Alors est-ce que le réseau puis les compteurs qui vont être installés, est-ce qu'ils ont les fonctionnalités nécessaires pour aller vers cela?

M. GEORGES ABIAD :

R. Tout à fait, oui.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Je voudrais juste spécifier que mon intention ici c'est d'éviter des dépassements de coûts futurs

parce que si on a besoin de se déplacer physiquement pour aller ajouter de la mémoire dans les compteurs, il peut y avoir des dépassements de coûts importants à ce moment-là. Mais, effectivement, vous avez bien traduit ma pensée.

LE PRÉSIDENT :

Sauf qu'on vient de dire que c'est déjà tout... ça va être déjà tout installé. Il s'agit de... Les décisions seront prises selon les circonstances. Les priorités ça se revoit graduellement, là. C'est ça.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Q. [234] Bon, maintenant si on revient toujours à ce troisième objectif qui nous intéresse en particulier. On voudrait savoir... Le troisième objectif c'est évidemment celui de... de potentialité d'évolution technologique dans le but d'offrir des nouveaux services aux clients. On voudrait savoir qui sont ces clients, est-ce que vous parlez bien notamment de monsieur et madame tout-le-monde qui consomment de l'électricité dans leur maison?

M. DANIEL RICHARD :

R. Oui, oui, nos clients, l'ensemble de nos clients, oui.

Q. [235] On note, pas besoin de s'y référer, là, c'est juste une espèce d'introduction à la page 22 de B-0006, donc la demande HQD-1, Document 1. Hydro-Québec cherche à offrir une solution ouverte pour s'assurer que les nouveaux services soient offerts en mettant l'accent sur l'intérêt vraiment des clients. On aimerait examiner avec vous jusqu'à quel point Hydro-Québec entend s'impliquer dans l'application des standards ouverts et, plus généralement, des groupes de standards. Vous avez mentionné dans votre première présentation qu'Hydro-Québec s'implique, notamment, dans le « Smart Grid Demonstration Project » de EPRI et le « Grid IQ ». Je vais vous distribuer aussi une liste qui est issue de la... qui est en fait C-ROEÉ-32 à la page 38, et c'est la note de bas de page 16 du rapport d'expert de monsieur Birch.

Alors, est-ce que ça serait possible de nous indiquer à quel groupe de standards Hydro-Québec participe ou entend participer? Je ne sais pas, ce n'est peut-être pas pratique, là, de passer à travers la liste et d'avoir une réponse en direct. Peut-être que ça serait... ça vaudrait la peine de...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je vais suggérer qu'on le prenne par engagement.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Puis on identifiera.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Je suis tout à fait d'accord.

LA GREFFIÈRE :

Est-ce que vous pouvez répéter l'engagement?

Me JACYNTHE LEDOUX :

Oui. Alors ça serait l'engagement numéro 1.

LA GREFFIÈRE :

1, oui.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Ça serait de fournir une liste des groupes de standards auxquels Hydro-Québec participe ou entend participer.

E-1 (HQD) : Fournir une liste des groupes de standards auxquels Hydro-Québec participe ou entend participer (demandé par ROEÉ).

Q. [236] Alors si je ne me trompe pas, je pense qu'il

s'agit bientôt de la dernière question. Bonne nouvelle!

Alors je vous réfère à la pièce B-0006. Mais en fait on peut se référer tout simplement à votre présentation. Je pense que vous avez repris le graphique sur lequel on désire avoir plus de précisions. C'est à la page 6 de votre présentation. Puis on peut faire un parallèle aussi avec B-0045 qui est donc HQD-4, Document 8. C'est la réponse aux DDR du ROEÉ à la question 10.1.

Alors notre préoccupation vient du fait que, juste en dessous du graphique, il est indiqué que les prix de... En fait, les prix qui sont indiqués ici comprennent le prix des compteurs, mais aussi des différentes fonctionnalités qui sont choisies. Or, dans la réponse à notre question vous indiquez de façon tout à fait juste que, en fait, le nombre de fonctionnalités, dépendamment des circonscriptions ou des... des juridictions, pardon, varie. Or, on aurait aimé avoir vraiment une distinction dans le tableau entre le prix des compteurs et le prix des fonctionnalités.

15 h 26

M. GEORGES ABIAD :

R. Je vais essayer de vous répondre, oui, effectivement parce que j'ai quand même analysé comme en détail cette, cette information-là. Il y a deux phénomènes, il y a un phénomène où le prix était élevé.

Prenons par exemple, le prix de deux mille cinq (2005) avec très peu de fonctionnalités là-dedans. Il y a peut-être, il n'y avait même pas le « connect/disconnect », le branchement/ débranchement dedans.

Ce qui est arrivé avec le temps c'est que non seulement les prix ont baissé, mais de plus en plus de fonctionnalités devenaient des standards. O.K. Alors c'est clair que ce qui est important donc ça demeure intègre cette comparaison-là puisqu'à trois cents quelques dollars (300 $) tu n'as pas une fonctionnalité par exemple que tu n'as pas à cent dollars (100 $).

C'est au contraire celui de cent dollars (100 $), il a bien plus de fonctionnalités que celui qui est à trois cents dollars (300 $) en deux mille cinq (2005).

Donc ça c'est important de vraiment de comprendre ça puis c'est vraiment ce phénomène-là

qui s'est passé au cours des cinq dernières années. Les prix ont baissé et les vendeurs de compteurs en mettaient plus.

Et à un moment donné, carte Zigbee par exemple que vous mentionnez tantôt est devenue un standard, c'est dans le compteur. On finit par payer pour, mais il est dans le prix. C'est un standard. C'est devenu, ce n'est pas une option, c'est là. Vous comprenez.

Q. [237] Alors merci beaucoup, ça complète mes questions.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Ledoux. Alors on serait rendu à Maître Neuman, mais on est rendu à trois heures et demie (3 h 30) puis je pense que le panel est fatigué, moi aussi. À moins que vous vouliez poser une question, vous avez deux minutes. Ou on va aller à demain. À demain. D'accord.

Alors on reprend donc demain matin neuf heures trente (9 h 30). Ça va. Merci.

_____

Nous, soussignés, JEAN LAROSE et CLAUDE MORIN, sténographes officiels dûment autorisés à pratiquer avec la méthode sténotypie et sténomasque certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve en cette cause, le tout conformément à la Loi;

Et nous avons signé :

_____	_____
JEAN LAROSE Sténographe officiel	CLAUDE MORIN Sténographe officiel